

L'émergence de systèmes productivo-résidentiels

Territoires productifs – territoires résidentiels :
quelles interactions ?

Laurent Davezies et Magali Talandier

TRAVAUX n°19

19

L'émergence de systèmes productivo-résidentiels

Territoires productifs – territoires résidentiels :
quelles interactions ?

Laurent Davezies et Magali Talandier

Collection TRAVAUX

Directrice de la publication :

M.-C. BONNET-GALZY

Responsabilité éditoriale :

M. RUFFIN

Coordination scientifique :

S. CORDOBES

Coordination éditoriale :

F. MUZARD – K. HUREL – M. THOIN

Design cartographique :

A. FRUCHART

Sous la direction de K. HUREL

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) regroupe les missions de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Placé sous l'autorité du Premier ministre, il conçoit, prépare et met en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires, dont il assure le suivi et la coordination interministérielle.

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétées par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative – Paris, 2014
ISBN : 978-2-11-009683-8

Création graphique : Matthieu Renard

SOMMAIRE

INTRODUCTION // 6

GÉOGRAPHIE DES FLUX DE REVENUS :
LA MISE À PLAT D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ // 16

Quand les mobilités différencient les géographies de la création
de richesse et de la formation de revenu // 17

Les moteurs du développement des territoires // 36

LES SYSTÈMES PRODUCTIVO-RÉSIDENTIELS // 66

Définition, caractéristiques et évaluation des systèmes productivo-résidentiels // 68

Les villes et leur hinterland : une synergie productivo-résidentielle ? // 104

CONCLUSION // 118

BIBLIOGRAPHIE // 130

Le présent ouvrage est issu d'une étude de la Datar confiée en 2010 à Laurent Davezies, économiste, professeur au CNAM, titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires » et Magali Talandier, urbaniste-économiste, maître de conférences à l'université Joseph-Fourier de Grenoble, UMR Pacte, tous deux membres de L'Observatoire de l'économie et des institutions locales (L'CEil).

La présente étude fait suite à une première approche expérimentée en 2009 à l'échelle du Bassin parisien.

Le comité de pilotage de l'étude* coordonné par Odile Bovar, conseillère, responsable de l'Observatoire des territoires et Éliane Dutarte, conseillère du délégué réunissait pour la Datar :

- Philippe Matheron, chef de la mission Métropoles ;
- Caroline Larmagnac, chargée de mission Territoires dans l'équipe Dynamique des territoires ;
- Nathanaël Fournier, chargé de mission dans l'équipe Dynamique des territoires ;
- David Guerrero, chargé de mission à l'Observatoire des territoires ;
- Camille Rognant, chargée de mission dans l'équipe Prospective, veille, études et publications scientifiques.

Autres experts associés :

- Gilles Rey-Giraud, responsable équipe Économie, services et politiques territoriales à ETD ;
- Christophe Terrier, statisticien (ex-INSEE).

* Les fonctions des membres du comité de pilotage indiquées ci-après sont celles qu'ils occupaient durant le déroulement de l'étude.

INTRODUCTION

La toile de fond théorique et conceptuelle de l'analyse

Les termes d'économie « résidentielle » ou « présenteielle » ont récemment envahi le paysage de l'analyse territoriale. Notions aux statuts encore incertains, elles doivent être manipulées avec prudence. Elles ont émergé avec la prise de conscience¹ de la place majeure qu'occupaient les revenus non issus de la production marchande dans la formation du revenu des territoires. Pensions de retraite, prestations sociales, salaires publics, revenus de navetteurs occupés ailleurs, dépenses de tourisme... autant d'apports de revenus dont les montants et les évolutions sont indépendants des performances productives des territoires.

Les analyses qui ont été effectuées dans les années passées², qui visaient à estimer ces différents flux de revenus, se sont fondées sur une application se voulant rigoureuse de la « théorie de la base économique » et ont contribué, en l'appliquant, à réhabiliter une approche qui avait été largement rejetée à la fin du XX^e siècle par la communauté des économistes³.

1. Voir les travaux de l'CEil : l'Observatoire des économies et institutions locales a été créé en 1985 par cinq enseignants-chercheurs de l'Institut d'urbanisme de Paris de l'université de Paris-12 : Rémy Prudhomme, Laurent Davezies, Bernard-Henri Nicot, Françoise Navarre, Richard Darbéra. Depuis plus de 20 ans l'équipe de l'CEil développe son expertise dans les secteurs de l'économie locale, du développement local, des finances publiques locales, des transports, de l'urbanisme. Depuis 2008, L'CEil est codirigé par Laurent Davezies et Magali Talandier.

2. Voir notamment Davezies L. (2008) *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Collection La République des Idées, Le Seuil, ouvrage qui reprend les résultats de différents travaux et analyses menés par l'auteur sur le sujet depuis la fin des années 1990.

3. On trouvera une mise en perspective historique et internationale de cette approche dans Talandier M. et Davezies L. (2009) *Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*. La Documentation française. Ed. PUCA. 130 pages.

En peu de mots, cette approche indique que les deux moteurs du développement d'un territoire sont : (i) les flux monétaires, provenant de l'extérieur et qui viennent l'irriguer (ces revenus liés à la *demande extérieure* sont appelés « base économique du territoire ») ; (ii) le deuxième moteur est lié à la circulation interne de ces revenus et à ses effets multiplicateurs de revenus et d'emplois (ce deuxième secteur, qui concerne la *demande locale*, est appelé secteur « domestique »).

Les principales notions

La mise en œuvre de cette approche a consisté en une évaluation des bases économiques des territoires, ce qui a permis de distinguer quatre types de bases :

- la base productive marchande (la contrepartie en termes de salaires et le capital local des ventes à l'extérieur des biens et services produits dans le territoire) ;
- la base publique (les salaires des employés du secteur public – État, collectivités locales et hôpitaux – nette de la part autofinancée localement par des ressources fiscales générées localement, c'est-à-dire hors subventions et impôts « exportés ») ;
- la base résidentielle « (les apports monétaires des retraités, des salaires des navetteurs et des dépenses de tourisme) ;
- la base médico-sociale (les apports monétaires liés aux différentes prestations sociales et médicales).

La somme de ces quatre bases constitue la base économique totale (qui n'est pas le revenu total des ménages du territoire mais le total des flux monétaires qui ont franchi dans l'année, à différents titres, les frontières du territoire). L'économie résidentielle, par exemple, dans cette approche, est constituée des

apports de pensions de retraite, de revenu du travail des navetteurs employés hors du territoire et des dépenses de tourisme. Les 1,6 milliard de nuitées touristiques annuelles dans le pays sont traités comme une population de 3,6 millions de personnes résidant provisoirement sur nos territoires – sans être recensées – y apportant des revenus sous forme de dépenses (au total de l'ordre d'un peu plus de 100 milliards d'euros annuels)⁴.

La circulation interne de ces revenus, liés à la demande locale vis-à-vis des activités locales, est le facteur de développement du secteur domestique qui, lui, s'exprime en emplois.

C'est ici qu'intervient la notion « d'économie présente », notion proposée par Christophe Terrier et son équipe du ministère du Tourisme⁵, qui a fourni des données cruciales de « présence » des populations sur le territoire français. La « présence » est un chiffrage des populations réellement présentes dans l'année (en l'occurrence 2003 et 2005) dans les départements français, compte tenu des absences des habitants permanents et des séjours de populations venues d'ailleurs. Cet indicateur de présence (présence effective/population recensée) peut être utilisé comme une *proxy* de la « propension à consommer localement » des territoires. Par exemple, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, la population présente en 2005 a représenté 133% de la population résidente... À l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, elle n'a représenté que 91%. C'est de cette « présence » effective de consommateurs que

4. Ce chiffre de 3,6 millions est obtenu en divisant le nombre de nuitées touristiques par 365 (nombre de jours dans l'année), correspondant à des équivalents hommes-année.

5. Terrier C., *Population touristique et population présente : les bases de l'économie présente des départements*. Ministère délégué du Tourisme/Insee, 2005 (téléchargeable sur le site du ministère).

dépend la demande locale (avec ses effets multiplicateurs sur l'emploi domestique et les revenus locaux).

On note dans la littérature actuelle un certain flottement dans l'usage de ces termes, notamment dans ceux d'économie « résidentielle » ou « présentielle ». Il ne s'agit pas ici de faire la loi sur ces notions – nous serions juge et partie – mais de préciser au lecteur les acceptions utilisées dans les pages qui suivent. Ce qui est la sphère, ou l'économie présentielle⁶ pour l'Insee, recouvre ce que nous appelons les emplois domestiques (comme l'ont fait la plupart des auteurs du XX^e siècle). En revanche, pour nous, l'économie résidentielle renvoie à la base économique résidentielle exprimée en termes monétaires, et l'économie présentielle à la propension à consommer des territoires.

La différence entre les notions « résidentielle » et « présentielle » n'est pas seulement sémantique : un territoire à forte économie résidentielle peut parfaitement avoir une économie présentielle beaucoup plus faible. Par exemple, les Alpes-Maritimes bénéficient d'apports résidentiels majeurs par les retraites et le tourisme mais, étant un département riche, ses habitants, plus riches que la moyenne (à commencer par ses retraités), ont une forte tendance à quitter le territoire dans l'année⁷, d'où un taux de présence touristique finalement modeste (109%). La Ville de Paris est un exemple plus frappant encore : première destination touristique mondiale, avec un apport de 224 000 touristes-année, soit plus de 10% de sa population, elle bénéficie

d'apports résidentiels considérables (et souvent rappelés par la Mairie). Championne du « tourisme brut », et donc de ce type de revenus résidentiels, son bilan présentiel ou « touristique net » (avec ce que cela comporte de conséquence sur ses secteurs de consommation) est mauvais : ce sont 252 000 Parisiens-année qui en partent à tout moment dans l'année. Superbe économie résidentielle (du moins pour sa composante touristique) et en même temps économie présentielle désastreuse ! Ainsi, l'économie résidentielle est aussi différente de l'économie présentielle que l'est le « tourisme brut » du « tourisme net ».

La mesure des bases économiques des territoires français

Plusieurs vagues de travaux ont été effectuées pour estimer les bases économiques des zones d'emplois et des aires urbaines françaises sur l'année 1999. Une nouvelle estimation a été effectuée en 2010⁸, pour le compte de la Caisse des dépôts et de l'ADCF (Assemblée des communautés de France) et elle portait sur les zones d'emplois françaises (l'Île-de-France ayant été traitée comme une zone unique).

Les deux points importants à retenir afin de comprendre la question que traite le présent rapport sont simples : (i) la part des revenus irriguant les territoires et n'ayant que peu à voir avec leur compétitivité productive est énorme ; (ii) la structure des bases économiques des territoires, c'est-à-dire les moteurs de leur développement, est très diversifiée, faisant

6. Appelée, par l'Insee, sphère ou économie d'abord résidentielle, puis présentielle dans la base de données CLAP.

7. La présence de touristes français dans le département y apporte l'équivalent de 74 000 hommes-année alors que l'absence des résidents du département lui en retranche 42 000 (c'est la présence des 58 000 touristes-année étrangers qui permet au taux de présence de rester significatif).

8. Travaux réalisés par l'CEIL, sur l'année 2006, et publié dans les Notes de l'ADCF : Davezies L., « La crise et nos territoires, premiers impacts ». Rapport pour l'ADCF, publié dans les Notes de l'ADCF. 96 p. 2010. Téléchargeable sur le site de l'ADCF : <http://www.adcf.org/files/ADCF-etude-crise-20101105.pdf>.

apparaître des territoires très exposés à la concurrence productive mondiale et d'autres beaucoup plus abrités.

Comme le montre le tableau 1, les revenus liés à la production locale de biens et services vendus à l'extérieur du territoire pèsent finalement peu dans les bases économiques des zones d'emplois françaises : 17% ou 22% de leurs bases totales, selon que l'on considère leur moyenne arithmétique ou pondérée. En bref, la compétitivité productive, qui constitue l'enjeu principal de la littérature sur le développement territorial (avec la question de l'exclusion et des inégalités), ne pèse que de l'ordre de 20% des bases territoriales ! À l'inverse, c'est de l'ordre de 80% des revenus entrant dans nos territoires qui dérivent de mécanismes indirects par rapport à la production marchande : salaires publics, pensions de retraite, prestations sociales, dépenses de tourisme...

La figure 1 montre d'importants écarts dans la structure des bases économiques des territoires. Leurs bases sont, pour les uns, très dépendantes de la production mondialisée : c'est le cas de plusieurs de nos « métropoles », à commencer par la région parisienne (36%), mais aussi Lyon (30%), Rennes, Toulouse, Nantes, etc. Mais c'est aussi le cas de petits bassins d'emplois industriels, généralement pauvres en emplois publics et peu attractifs pour les retraités et les touristes : Oyonnax (39%), Épernay, Vitré, Vendée-Ouest, Montbéliard... À l'inverse, certaines zones d'emplois sont très peu dépendantes de leur compétitivité productive : Corte, Menton, Briançon, Lourdes, Perpignan, Béziers,

Gap, Digne, Toulon et bien d'autres pour 5 à 10% de leurs bases.

On voit ainsi des territoires très spécialisés dans les revenus publics (Poitiers, Châlons-en-Champagne, Limoges...), d'autres pas du tout (Sud-Landes, Vendée-Est, Vallée de la Bresle...). D'autres sont les champions du poids des prestations sociales dans leurs bases économiques (Longwy, Marseille-Aubagne, Lens-Hénin...).

Les bases résidentielles sont partout importantes : en moyenne 53% (45% en moyenne pondérée). Mais certains territoires n'en bénéficient que peu : de l'ordre de 30% dans la région parisienne, à Toulouse, Oyonnax, Lyon, Rennes, Bordeaux, Nantes... En revanche, on va jusqu'à 75% dans des territoires comme Briançon, Lourdes, Calvi, la Tarentaise. Au total, 54 zones d'emplois françaises dépendent pour plus de 60% de leurs bases résidentielles.

Pour autant, ces territoires d'économie résidentielle ne sont pas homogènes et présentent des profils différenciés, selon qu'ils sont spécialisés surtout dans les revenus de navetteurs employés ailleurs (Altkirch, Saint-Louis, Genevois français...), dans les revenus de retraités (Villeneuve-sur-Lot, Montceaux-Mines, Argenton-sur-Creuse...) ou dans les dépenses touristiques (Briançon, Lourdes, Tarentaise...). On observe aussi, bien sûr, des combinaisons de ces trois types de bases résidentielles dans les territoires, certains ayant beaucoup de retraités et peu de touristes, d'autres l'inverse et d'autres encore les deux à la fois.

Tableau 1. La décomposition des éléments des bases économiques des territoires étudiés (ZE)

BASES ÉCONOMIQUES	Moyenne arithmétique des territoires (%)	Moyenne pondérée par le poids des bases totales (%)
Traitements et salaires de la base exportatrice	13,1	18,2
Bénéfices agricoles	1,1	0,6
Bénéfices industriels et commerciaux	0,5	0,4
Bénéfices non commerciaux	0,2	0,5
Revenus des capitaux mobiliers	0,8	0,9
Revenus fonciers (pour moitié)	1,2	1,3
TOTAL BASE PRODUCTIVE	16,9	21,9
Salaires des migrants-alternants	11,8	8,1
Retraites	25,1	23,7
Dépenses touristiques totales	15,9	13,3
Dépenses des touristes en hôtels et campings	3,8	3,9
Dépenses des touristes en RS et location	7,0	5,1
Dépenses des touristes chez famille et amis	5,1	4,3
TOTAL BASE RÉSIDENTIELLE	52,8	45,0
Base publique territoriale	2,5	3,0
Base publique d'État	3,8	5,0
Base publique hospitalière	1,9	2,3
TOTAL BASE PUBLIQUE	8,2	10,3
Allocations chômage, pré-retraites, AI, ASS, etc. (Assedic)	3,2	3,6
Indemnités journalières de maladie et de maternité	1,1	1,2
RMI	0,5	0,6
Minimum vieillesse et invalidité	0,2	0,2
AAH	0,6	0,6
Prestations familiales et allocations logements	5,0	4,8
Aides des départements - APA	0,7	0,6
Aides des départements - ASH	0,3	0,3
Aides des départements - ASE	0,4	0,4
Consommation médicale et dentaire	2,8	3,1
Consommation actes auxiliaires	0,6	0,7
Consommation actes biologiques et prélèvements	0,5	0,5
Consommation pharmacie	3,2	3,1
Consommation d'autres biens médicaux	1,1	1,2
Consommation d'activités hospitalières privées remboursées aux locaux	1,5	1,7
Consommation d'activités hospitalières privées exportées	0,2	0,3
TOTAL BASE SOCIALE	22,1	22,8

Source : calculs de L'CEIL, d'après Insee, DGI, Unedic, Cnaf, ministère du tourisme – 2006

Quelles interactions entre territoires productifs et territoires résidentiels ?

Au-delà d'une analyse descriptive des différents types de territoires productifs et résidentiels et de l'estimation des flux de revenus résidentiels circulant des uns vers les autres (chapitre I), la question posée est celle des effets sur leurs économies respectives des relations entre territoires productifs et territoires résidentiels (chapitres II et III).

Le rapide développement d'une littérature sur « l'économie résidentielle » et l'émergence presque simultanée de cet enjeu dans les stratégies de territoires (EPCI, départements, régions, SCoT, PLU...) a ouvert un débat politique et académique important (en France mais aussi, et de plus en plus, à l'étranger). Les territoires d'économie résidentielle vivent, et vivent bien, de la simple captation de revenus générés dans d'autres territoires. Dit autrement, on voit se dessiner et se renforcer, depuis les années 1980, une dissociation majeure sur le territoire français, entre des territoires (productifs) de croissance sans développement⁹ et des territoires (résidentiels) de développement sans croissance. Plus singulier, on note que les seconds progressent plus rapidement que les premiers¹⁰ : les wagons vont aujourd'hui plus vite que les locomotives !

On verrait ainsi se développer une sorte d'économie parasite, pourtant largement involontaire (car souvent due aux avantages climatiques ou paysagers) et formellement légitime car assise sur une masse de choix

individuels des populations, dépensant à distance les revenus des territoires industriels qui s'évertueraient à maintenir la compétitivité du pays sans en tirer les bénéfices en termes de développement. Le développement territorial le plus heureux serait ainsi le fait des territoires les moins autonomes et les moins compétitifs sur le plan économique ? C'est ce que pensent, et parfois disent, beaucoup d'auteurs ou d'acteurs du développement territorial.

Il convient de préciser, on n'y reviendra pas, que dès lors que les élus territoriaux ont un mandat qui leur est confié par les seuls électeurs de leur circonscription d'une part, et que la décentralisation à la française affranchit les décideurs locaux des enjeux nationaux et de cohésion interterritoriale (l'État disant en faire son affaire)¹¹ d'autre part, il n'y a rien d'anormal ou de répréhensible à voir se dessiner des stratégies locales volontaires de captation des revenus résidentiels (de préférence aux stratégies d'ajustement productif). Le choix est bien souvent d'être élu sur l'intérêt local résidentiel ou battu sur un intérêt supérieur plus industriels.

Au-delà d'une vision élémentaire opposant vice et vertu, héros du développement et ceux de la croissance, la question posée est celle de savoir si derrière cette opposition binaire ne se profilent pas des systèmes territoriaux « productivo-résidentiels », de plus larges échelles que celles de nos représentations habituelles (aires urbaines, zones d'emplois...) qui mettraient en tension ou en synergie les différentes fonctions territoriales (production, logement, loisirs, retraite...). Ce serait moins

9. Voir, sur ce sujet, Davezies L., « Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne, *Économie et Prévision* (revue de la Direction de la prévision), n°138-139, II/III, 1999.

10. En termes de dynamique démographique (notamment migratoire), de l'emploi, du revenu, etc.

11. Sur ce sujet : Davezies L. et Estèbe P., « Mythes et légendes du développement territorial : l'autonomie politique dans l'interdépendance économique ? *Pouvoirs Locaux*, n°72 I/2007.

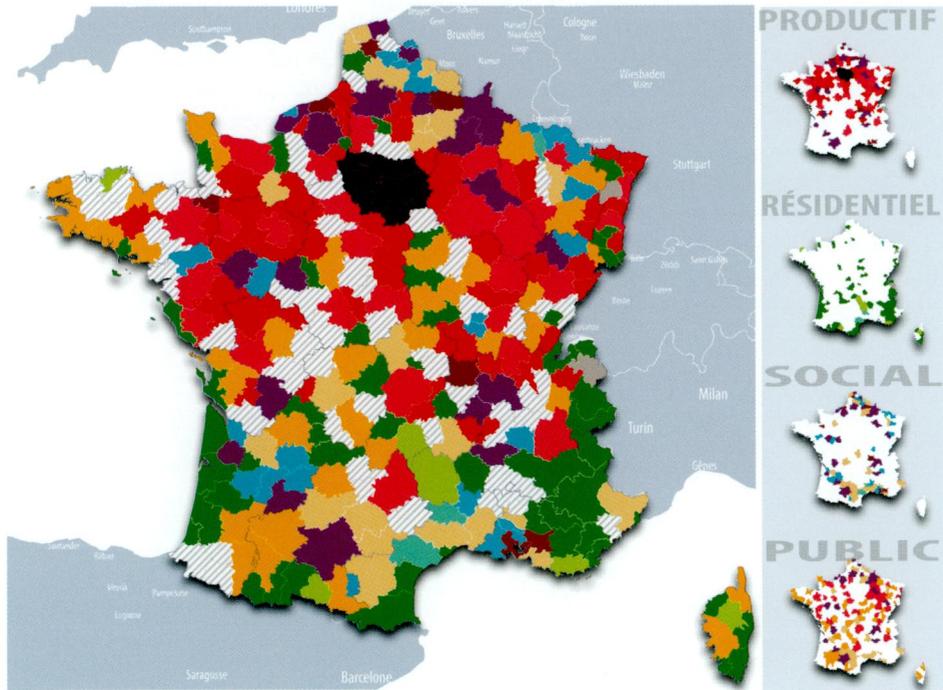
les oppositions ou les cloisonnements que les interactions entre ces différents types de territoires qui caractériseraient le fonctionnement en système de notre territoire national.

De fait, et ce n'est pas une hypothèse mais une observation, la spécialisation des territoires, qui pourrait suggérer leur indépendance et leur substituabilité, tient plutôt à leur complémentarité fonctionnelle. Le « territoire » n'est pas le lieu d'une population qui y vivrait, jour après jour, tout son cycle de vie mais plutôt, et de plus en plus, un lieu de passage, un sas¹². Pour reprendre l'expression de

Philippe Estèbe, on aurait affaire à une fonction « hôtelière » des territoires qui sont de moins en moins au service de « leur » population qu'à celui des populations qui en ont l'usage quand ils y passent. On naît ici, on fait ses études là, on fonde une famille, on travaille, on passe ses week-ends, ses vacances ou sa retraite ailleurs encore. La spécialisation des territoires, du point de vue de ces différentes fonctions, se développe dans un contexte de mobilité généralisée des populations. Le territoire, ce n'est plus, ou de moins en moins, un lieu où les gens passent leur vie, c'est de plus en plus un lieu par lequel passent les gens durant leur vie.

12. Voir notamment Estèbe P., *Gouverner la ville mobile*, PUF, coll. La ville en débat, 2008.

Figure 1. Typologie des principaux moteurs du développement des zones d'emploi, 2005-2006



Typologie des principaux moteurs du développement (par zone d'emploi)



Sources des données : Calculs de l'Ceil, d'après Insee, DGI, Unedic, Cnaf, ministère du tourisme- Fonds cartographiques : IGN, Geofla

**GÉOGRAPHIE
DES FLUX
DE REVENUS :
LA MISE À PLAT
D'UN SYSTÈME
INTÉGRÉ**

Quand les mobilités différencient les géographies de la création de richesse et de la formation de revenu

L'essor des mobilités quotidiennes, touristiques et résidentielles des populations a été l'un des phénomènes marquants des 50 dernières années dans les pays industriels. L'augmentation du temps libre, l'allongement de la durée de vie, les progrès technologiques, l'amélioration des niveaux de revenus des ménages... ont permis le développement de ces déplacements de plus en plus complexes et individualisés. Les implications territoriales sont nombreuses, tout autant positives que négatives, et préoccupantes pour l'avenir. L'une de ces conséquences fut de voir émerger une économie non plus liée à la compétitivité productive des territoires mais à leurs atouts résidentiels... déconnectant ainsi de plus en plus la géographie de la production de celle de la consommation.

La mobilité résidentielle

Un tiers des logements du pays a connu un nouvel occupant dans les cinq années précédant le dernier recensement. De façon générale, la mobilité résidentielle des Français n'a cessé d'augmenter depuis les années 1950 (avec une inflexion dans les années 1980 et un redémarrage depuis une quinzaine d'années), avec une part croissante de migrations interrégionales. Dans les cinq années précédant le recensement de 2006, c'est un peu plus de 4 millions d'habitants qui ont changé de département de résidence. Cette évolution a été accompagnée d'un renversement des flux, au bénéfice des régions les plus résidentielles (et moins développées) et au détriment des régions productives, et les plus riches, à commencer par l'Île-de-France. En bref, les migrations résidentielles d'actifs semblent ne plus répondre aux modèles migratoires « calés » depuis des décennies partout dans le monde, dans lesquels les écarts de revenu/développement¹³ et la distance expliquaient ces migrations. Aujourd'hui, les migrants (actifs) ne se déplacent plus pour améliorer leur revenu mais plutôt pour améliorer la qualité de leur environnement résidentiel et/ou améliorer leur pouvoir d'achat¹⁴ : c'est dans les régions

moins développées que ces deux conditions sont réunies (même si, à un certain point, elles se contrarient, l'attractivité résidentielle contribuant à faire augmenter les prix). D'où les succès démographiques, et par là économiques et sociaux des régions du Sud et de l'Ouest. Il faut ajouter que ce grand renversement a été facilité par l'impressionnante homogénéisation et « fluidification » du territoire national, en termes d'infrastructures (TGV, universités, Internet...). Ce que des Hauteux et Rochefort avaient rêvé avec la politique des métropoles d'équilibre dans les années 1960 s'est réalisé, grâce aux politiques nationales, à la décentralisation mais aussi aux changements technologiques, économiques, démographiques et sociaux.

Les ménages d'actifs « font leur marché » sur les territoires, en choisissant leurs lieux de résidence. Et ce sont, parmi eux, ceux qui sont les plus aisés mais aussi les plus « stratégiques » pour l'économie des territoires qui migrent le plus : dans les cinq années précédant le recensement de 2006, 11% de la population des familles de cadres (770 000 personnes) a changé de département de résidence, et seulement 4% de celle des familles d'ouvriers (532 000 personnes)¹⁵.

Les territoires « résidentiels » bénéficient, de plus, d'arrivées de retraités solvables. Dans

13. Sophie Gonnard, *L'inversion des flux migratoires interrégionaux. De nouveaux rapports entre migrations internes et développement territorial ?* Thèse de doctorat, Institut d'urbanisme de Paris, université Paris Val-de-Marne, 2006. On trouvera les principaux résultats dans S. Gonnard, « Salaires et migrations interrégionales en 2000. Une situation contrastée selon la trajectoire migratoire », *Retraite et Société* (revue de la CNAV), n° 48, juin 2006, p. 216-226.

14. On ne dispose pas (ou plus) d'indices de pouvoir d'achat localisés en France (Eurostat fournit certes des données de revenu des régions européennes en PPA... mais calculées sur la base de parités nationales !). Des essais de calculs menés à l'CEil, par l'application de méthodes US fondées sur les loyers immobiliers, suggèrent une très forte différenciation du pouvoir d'achat d'un euro de revenu selon les départements français... et une hiérarchisation de leurs revenus réels bien différente de celle des revenu DGI « nominaux » par habitant.

15. Ces données rendent compte d'un différentiel de mobilité inquiétant, particulièrement dans le contexte actuel de désindustrialisation et de crise. Ce sont les actifs les plus « équipés » et insérés qui « font leur marché » sur les territoires, alors que les ouvriers – près de 30% des actifs français – sont à la fois ceux qui souffrent le plus des destructions d'emplois et sont le plus « piégés » par les facteurs d'immobilité. Voir notamment Driant J.C. (dir.), « Politiques de l'habitat et crises du logement », *Problèmes économiques et sociaux*, La Documentation française, n°944, janvier 2008. Ou Vignal C., « Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités des salariés de l'industrie », *Espaces et Sociétés*, n° 120-121, 2005/2-3.

les cinq années précédant le recensement de 2006, c'est de l'ordre de 550 000 retraités qui ont changé de département. Là encore, ce sont les retraités les plus aisés qui ont la plus forte propension à migrer : 5% des anciens cadres ont changé de département dans les cinq années précédant le dernier recensement et seulement 3,5% des anciens ouvriers et employés.

Par exemple, entre 1990 et 1999, la région PACA a vu arriver 64 000 retraités venus du reste de la France (soit l'équivalent de 8% du nombre de ses retraités de 1990). Dans les cinq ans précédant le dernier recensement, ce sont encore 51 000 autres retraités qui sont arrivés dans la région en provenance du reste du pays... Si l'on considère que le montant moyen des pensions de retraite dans la région PACA est de l'ordre de 15 000 euros en 2006, ces 51 000 derniers arrivants représentent un apport de 761 millions d'euros annuels pour la région (ce que rapporterait, en revenus du travail, la création nette de 40 000 emplois). De son côté, l'Île-de-France a vu le départ, entre 1990 et 2006, de 400 000 retraités, soit 30% du 1,3 million de retraités qui y vivaient en 1990. On est face à un transfert monétaire de l'ordre de 6 milliards d'euros en 16 ans.

En 2006, le montant des pensions de retraite versées en France aux 12,5 millions de retraités représente 195 milliards d'euros, soit 22% du revenu disponible brut (avant abattement et après impôt sur le revenu) des Français. C'est le revenu que généreraient, en moyenne, près de 10 millions d'emplois (avec le capital productif associé) ! On voit donc que la question de la répartition géographique des retraités constitue une question de premier ordre du point de vue du développement territorial et plus particulièrement de celui de la problématique de la dissociation entre lieux

de création de richesse et lieux de formation du revenu.

Avec l'allongement de la durée de vie, une quantité de (jeunes) retraités solvables va ainsi s'installer dans les territoires les plus agréables du pays, contribuant à une spécialisation géographique croissante des profils sociaux des retraités (plus souvent anciens cadres au Sud et anciens ouvriers et employés au Nord). Ce phénomène, que l'on peut lire à toutes les échelles, complique la question du traitement du vieillissement de la population française, avec ici des « vieux riches » mobiles constituant une ressource pour les territoires qui les attirent, et là des « vieux pauvres » immobilisés dans des territoires faiblement attractifs, généralement fiscalement pauvres, et dans lesquels ils constituent plutôt une charge pour la dépense publique.

La mobilité touristique

La mobilité touristique a également beaucoup progressé et produit une géographie de la consommation différente de celle des revenus. Plus de 100 milliards d'euros sont ainsi dépensés chaque année sur le territoire français (c'est-à-dire un montant de près de 12% du revenu disponible brut des Français). Les travaux de Christophe Terrier et de son équipe du ministère du Tourisme¹⁶ ont permis d'estimer ces flux touristiques sur les territoires. On apprend ainsi que c'est de l'ordre de 3,4 millions d'hommes-année que représente, en 2005, le total des absences d'habitants des départements français (dont 2,8 partis pour des séjours dans un autre département et 0,6 à l'étranger). C'est autant de dépenses de consommation déplacées entre les territoires,

16. Terrier C. (2005), déjà cité.

pour des populations dont les dépenses touristiques quotidiennes sont de près de deux fois¹⁷ le revenu moyen quotidien des Français¹⁸. En bref, c'est, en montant de consommation, l'équivalent de 5 millions d'hommes-année qui circulent par le tourisme entre les départements français, soit un peu plus que la population de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ! À cela s'ajoutent les 1,5 million de touristes-année étrangers... Au total, c'est 1,6 milliard de nuitées touristiques qui se répartissent dans le pays et ponctionnent le revenu de certains territoires français et étrangers pour le répandre dans d'autres, soit l'équivalent, en termes de consommation, d'une population « flottante » entre les territoires de l'ordre de 7 millions d'habitants, qui n'y travaillent pas et ne font qu'y dépenser de l'argent ! Si l'on considère que chaque touriste dépense en moyenne 66 euros par jour (24 000 euros par touriste-année), ces 100 milliards de dépenses touristiques représentent, pour avoir un ordre de grandeur, le montant de revenu généré par 5,2 millions d'emplois.

La mobilité domicile-travail

La mobilité domicile-travail est une autre façon de dissocier lieux de création de richesse et lieux de formation du revenu. En moyenne, 15% des actifs de la province vivent et travaillent dans des zones d'emplois différentes. La distance moyenne entre domicile et lieux d'emploi n'a pas cessé de progresser

pour atteindre, en 2004¹⁹, 26 km. Cette distance moyenne ne varie que peu selon le type d'espace de résidence : 24 km dans les pôles urbains, 30 dans les communes périurbaines et 28 dans les espaces à dominante rurale. On note une certaine constante des distances moyennes parcourues par les navetteurs des villes françaises : les habitants de la couronne périurbaine parisienne parcourent 30 km en moyenne, ceux des couronnes périurbaines des villes de province, 33,5 km. On retrouve là une des facettes de la loi de Zahavi²⁰, avec une relative constance des rayons de périurbanisation dans les villes françaises, les différences tenant moins à la taille des villes qu'à la vitesse moyenne des déplacements.

En 2006, selon les chiffres des derniers recensements de l'Insee, une part significative des actifs parcourt des distances importantes : 18,5%, soit de l'ordre de 4,5 millions, vont travailler à plus de 30 km²¹ ; 10%, soit 2,5 millions, à plus de 50 km. Cette dissociation territoriale est, elle aussi, génératrice d'une importante circulation monétaire entre les territoires (et notamment entre les lieux d'emploi et les lieux résidentiels). Si l'on considère un revenu du travail moyen de l'ordre de 20 000 euros en 2006 (total des traitements et salaires déclarés à la DGI rapporté au nombre d'emplois français), les navetteurs à plus de 30 km font circuler au moins²² 90 milliards d'euros, et ceux à plus de 50 km au moins 50 milliards d'euros.

17. Le nombre de nuitées touristiques en France est, en hommes-année, l'équivalent de 4,3 millions de personnes (étrangers compris), soit 7% de la population du pays, et les dépenses touristiques (étrangers compris) représentent 12% du revenu disponible brut des ménages. On a donc, en moyenne, des dépenses quotidiennes de touristes équivalentes à 1,7 fois le revenu déclaré quotidien moyen des Français.

18. Ne partent en vacances que les Français les plus riches, près de la moitié ne partant jamais en vacances.

19. Baccaini B. et al., *Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation*. Insee Première, n°1129, mars 2007.

20. La loi de Zahavi énonce que les déplacements de la vie quotidienne se font, en moyenne, partout à budget-temps constant et donc que la portée des déplacements dépend de la vitesse des transports.

21. Distance à vol d'oiseau entre la commune de domicile et la commune de travail.

22. Le salaire moyen des navetteurs sur longue distance est supérieur à la moyenne des salaires.

La redistribution spatiale des revenus par les budgets publics

Pour achever ce tour d'horizon des mécanismes de circulation interterritoriale des revenus, il faudrait également évoquer les mécanismes de redistribution liés aux budgets publics (budget de l'État et de Sécurité sociale)²³. On ne dispose pas de chiffres récents qui puissent être mis au service d'une analyse actualisée. Les derniers calculs disponibles portent sur le milieu des années 1990 et ont été mis en œuvre par l'Œil à la demande de la Commission européenne dans le cadre de la préparation de son premier Rapport sur la Cohésion²⁴. En dépit de demandes récurrentes des assemblées parlementaires, on ne dispose toujours pas de publication régulière de données de régionalisation des prélèvements et des dépenses publiques et sociales. Le sujet est considéré comme politiquement délicat, notamment du point de

vue de l'« aménagement du territoire », faisant apparaître des espaces contributeurs nets, dans un contexte de montée des égoïsmes territoriaux. Même si l'on est loin d'avoir en France des mouvements comme la Ligue lombarde, montrer que l'Île-de-France est fortement créditrice nette à ce jeu des prélèvements-dépenses serait comme ouvrir une boîte de Pandore (exemple : si déficit budgétaire et dette publique il y a en France, ce n'est pas le cas de la région Île-de-France qui est, elle, nettement excédentaire au jeu des fonds publics nationaux et la province très déficitaire...). Ce mécanisme, mis en lumière, rendrait compte pour de très nombreux territoires français d'une autonomie bien plus faible que ce qui est dit de leur développement économique et social.

Il n'y a là pourtant rien de spécifique à la France : dans tous les pays du monde, passé un niveau élémentaire de développement, les régions les plus riches et productives redistribuent d'importants montants de revenus vers les espaces moins développés de leurs pays par le jeu des prélèvements et des dépenses publics.

23. On reprend dans cette section consacrée aux budgets publics des éléments tirés de Davezies L. (2012) « La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale ». Le Seuil – collection la République des idées.

24. Wishlade F., Davezies L., Yuill D., Prud'homme R., « Economic and Social Cohesion in the European Union: the Impact of Member State's Own Policies », *Regional Development Studies*, n°29. European Union, Brussels, 1998. 238 pages. Le chapitre de ce rapport portant sur les effets redistributifs interrégionaux des budgets publics dans sept grands pays européens a été publié en français par son auteur : Davezies L., « Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne », *Economie et Prévision* n°138-139, avril-septembre 1999/2-3. Il faut remonter à l'année 1984 pour trouver des éléments de régionalisation du budget de l'État par l'Insee : le travail effectué par Donnelier et Garagnon a donné lieu à un rapport au Commissariat au plan en 1989, mais n'a pas fait l'objet de publication par l'Insee (Donnelier J.C. et Garagnon M., *Comptes régionaux des administrations publiques centrales (CRAPUC)*, Commissariat général du plan et Insee, division des Études régionales. Note de présentation (non publiée). Mai 1989, miméo. 6 p. + annexes). Ces résultats sont cités et présentés dans Godineau X., « Les comptes régionalisés des administrations publiques centrales. Un instrument à promouvoir » in Archambault É., *La comptabilité nationale, pour quoi faire ?* Economica, 1992.

Ce sont précisément ces mécanismes, plus que tout autre, qui font qu'une nation est une nation. Dans les pays les plus riches, dans lesquels le poids des dépenses publiques dans le PIB est le plus élevé (56% aujourd'hui en France, de l'ordre de 50% en moyenne dans l'Europe des 25), ces mécanismes sont encore plus puissants (et varient en intensité en fonction du niveau des inégalités interrégionales – plus elles sont élevées, plus les transferts sont, mécaniquement, élevés – et de la mobilité interrégionale des retraités). Sur la base des résultats d'études déjà (trop) anciennes, on pourrait penser que l'Île-de-France redistribuerait aujourd'hui vers la province, via le seul budget de l'État, un montant de l'ordre de 5%

de son PIB, soit autour de 25 milliards d'euros ou que le Languedoc-Roussillon percevrait ainsi un montant de l'ordre de 9% de son PIB, soit autour de 6 milliards d'euros. Le budget de la Sécurité sociale – qui est aujourd'hui d'un montant supérieur à celui de l'État – joue dans le même sens et multiplie finalement le volume de ces transferts par deux²⁵.

Les géographies divergentes de la création de richesse et de la formation du revenu

Même si l'étonnant déficit de travaux sur la mesure de ces transferts opérés par les budgets publics rend difficile leur traitement analytique, la simple prise en considération de l'écart entre les PIB et les revenus des ménages des régions françaises en suggère l'ampleur et le sens. Les chiffres présentés dans le tableau 2 résumant, à l'échelle des régions, l'ensemble de la question de la divergence « valeur ajoutée-revenu », « productif-résidentiel » ou « croissance – développement ». Le phénomène le plus frappant²⁶ concerne le statut de l'Île-de-France.

En 2005, quand l'Île-de-France est à l'origine de 29% de la valeur ajoutée créée dans ce pays (France métropolitaine), elle ne dispose que de 23% du revenu disponible brut des

Français. Soit un écart de six points de revenu national²⁷. Si le revenu des Franciliens était la contrepartie proportionnelle de leur contribution à la croissance, c'est de 64 milliards d'euros de plus qu'ils bénéficieraient. Soit un ajout équivalent à la somme du RDB, par exemple, de l'Alsace et de la région Centre ! Pour se donner un ordre de grandeur, par rapport à ces 64 milliards de 2005, on peut indiquer que l'impôt sur le revenu a rapporté au total en France, en 2005, 55 milliards d'euros, l'ensemble des dépenses d'enseignement et de recherche représentait, cette même année, 80 milliards, le service de la dette coûtait de l'ordre de 40 milliards d'euros...

Il n'y a que l'Île-de-France qui soit « perdante » à ce jeu, et lourdement : son RDB est inférieur de 25% à celui qu'il serait s'il était proportionnel à sa contribution au PIB. Toutes les autres régions sont « gagnantes ». Plus ou moins : la moitié (11 régions) améliorent de plus de 10% leur RDB, alors que les 10 autres ont un « bénéfice » plus modeste.

De façon générale, il faut traiter avec prudence ces chiffres, et plus encore dans le cadre d'une analyse des rapports entre régions « productives » et régions « résidentielles ». Le plus gros des transferts sous-jacents à ces chiffres n'est pas le fait de transferts interpersonnels des ménages les plus riches d'Île-de-France aux ménages plus modestes de la province (même si une part des transferts interrégionaux tient bien à la combinaison d'une fiscalité proportionnelle aux revenus

25. Les études sur les effets redistributifs spatiaux du budget de la Sécurité sociale sont encore plus anciennes : voir Nègre, M., « Financement de la Sécurité sociale et transferts interrégionaux », *Revue française des affaires sociales*, Janvier 1980, pp 3-39. Ou sur le seul cas Paris-Province : Davezies, L., *La redistribution des revenus entre Paris et la province. Étude du budget de l'État et du système de Sécurité sociale en 1991*, rapport au Conseil régional Île-de-France. OEil/IUP/UPVM Créteil, décembre 1994, polygraphié, 57 pages.

26. ... sinon le plus nouveau. On y observe un élargissement de l'écart % de Pib vs % de RDB depuis le début des années 1980.

27. Et ces données n'intègrent pas les dépenses de tourisme, qui sont le fait d'habitants résidant, avec leur revenu, de façon provisoire dans d'autres régions. Pour la seule Île-de-France, le départ des Franciliens hors de la région pour une nuitée au moins équivaut à un million d'individus en moins dans la région sur l'ensemble de l'année 2005 (soit un transfert de revenu et de consommation de l'ordre de 25 milliards d'euros).

Tableau 2. Valeur ajoutée totale et revenu disponible brut des régions en 2005.
Part dans le total de la France métropolitaine (en %)

	(I)	(II)	(I)-(II)		
	Poids dans le RDB France-méto. - 2005	Poids dans la VA totale France méto. - 2005	Différence (%RDB) - (%PIB)	Valeur de l'écart en RDB (en millions d'euros)	Valeur de l'écart en RDB (en % du RDB régional)
Picardie	2,9%	2,4%	0,5	5 449	16,8%
Limousin	1,2%	1,0%	0,2	2 152	16,7%
Auvergne	2,1%	1,8%	0,3	3 454	14,7%
Lorraine	3,6%	3,1%	0,5	5 653	14,1%
Bourgogne	2,6%	2,3%	0,4	3 945	13,6%
Franche-Comté	1,8%	1,6%	0,2	2 603	12,9%
Basse-Normandie	2,2%	1,9%	0,3	3 066	12,6%
Centre	4,1%	3,6%	0,5	5 481	12,1%
Languedoc-Roussillon	3,6%	3,2%	0,4	4 812	12,0%
Poitou-Charentes	2,6%	2,3%	0,3	3 305	11,4%
Corse	0,4%	0,4%	0,0	477	10,6%
Alsace	3,0%	2,7%	0,2	2 693	8,2%
Haute-Normandie	2,9%	2,6%	0,2	2 398	7,6%
Province	77,0%	71,2%	5,8	63 999	7,5%
Aquitaine	4,8%	4,5%	0,3	3 586	6,7%
Nord - Pas-de-Calais	5,5%	5,2%	0,3	3 120	5,2%
Bretagne	4,6%	4,4%	0,2	2 593	5,0%
Champagne-Ardenne	2,1%	2,0%	0,1	1 090	4,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,7%	7,4%	0,3	3 559	4,2%
Midi-Pyrénées	4,2%	4,0%	0,2	1 686	3,6%
Pays de la Loire	5,2%	5,0%	0,2	1 808	3,1%
Rhône-Alpes	9,8%	9,7%	0,1	1 068	1,0%
Île-de-France	23,0%	28,8%	-5,8	-63 999	-25,1%

Source : Insee.

avec les dépenses publiques et sociales distribuées de façon plus égalitaire). La fiscalité a les mêmes règles partout sur le territoire métropolitain (du moins continental) et si certaines régions « payent » ou « bénéficient » plus que les autres, c'est parce qu'elles sont plus riches ou plus pauvres.

Mais le plus gros des transferts interrégionaux sous-jacents à cet écart PIB-revenu tient à des transferts monétaires interterritoriaux et non sociaux²⁸. Par exemple, les retraites : le fait que 400 000 retraités quittent l'Île-de-France entre 1990 et 2006 se traduit par une redistribution du revenu entre les régions, mais pas entre les ménages, les retraités partant avec « leur » argent dans la poche.

Même chose pour les navetteurs. Une part importante des emplois (et de la valeur ajoutée générée) de la région Île-de-France est détenue par des actifs qui n'y résident pas et dont le revenu est comptabilisé et bénéficie à d'autres régions.

On voit donc que le plus gros de la problématique du décalage PIB-revenu se situerait moins du côté des solidarités redistributives budgétaires et sociales que du côté des mobilités des agents²⁹. Le cas de la Corse est emblématique. Contrairement à une idée reçue récurrente, le plus gros du transfert mesuré n'a rien à voir avec un « cadeau » du continent à l'Île – même si quelques mesures politiques ou fiscales et un certain flou dans la tenue des rôles révélaient des éléments spécifiques de « solidarité » – mais plutôt à

des mécanismes normaux de mobilité des agents. Les Corses ayant une forte propension à travailler sur le continent et à venir s'y retirer à la retraite, le fort transfert de revenu correspondant – sans contrepartie en termes de PIB – pour l'Île est parfaitement normal³⁰ et n'appelle aucun commentaire.

Il faut donc distinguer conceptuellement, faute de pouvoir le faire de façon précisément chiffrée, ce qui relève, derrière ces mécanismes de circulation monétaire, des principes de solidarité redistributive de ceux qui tiennent aux libres mobilités des agents. Ce sont ces mobilités qui sont à l'origine du plus gros de la dissociation entre les territoires productifs et les territoires résidentiels, que cherche à éclairer ce rapport.

Les deux croissances du PIB des régions françaises

On pourrait penser que cette dichotomie croissante des fonctions économiques territoriales contribue à faire diverger les PIB par habitant des régions du pays. Selon un principe krugmanien, les grandes régions « métropolitaines » bénéficiant de la concentration du capital et des activités à haute valeur ajoutée, et donc du PIB, les autres, plus « périphériques », se contentant de percevoir des flux de revenus générés ailleurs et voyant plutôt progresser leur RDB³¹.

Le phénomène est pourtant un peu plus complexe. PIB et revenu ne sont pas indépendants à double titre. D'une part, comme on l'a vu, la

28. Pour autant, les transferts sociaux peuvent constituer une part importante du revenu dans des régions comme le Nord-Pas-de-Calais ou Provence-Alpes-Côte d'Azur...

29. La panne de production de données régionalisées des budgets publics et sociaux depuis au moins deux décennies ne permet pas un chiffrage rigoureux de cette solidarité.

30. Davezies L., « Le coût de la Corse », *Pouvoirs Locaux* n°47 IV/2000.

31. En référence aux travaux de Paul Krugman, dont Krugman P. « Increasing Returns and Economic Geography », *Journal of Political Economy*, pp. 483-499, 1991.

richesse créée ici peut alimenter le revenu là, par toutes sortes de mécanismes de circulation monétaire (navettes, retraites, tourisme, redistribution du budget de l'État et de la Sécurité sociale...). Le PIB d'ici alimente le revenu de là. Mais d'autre part, le revenu capté et consommé là va générer à son tour du PIB. La valeur ajoutée étant la différence entre les ventes et les consommations intermédiaires, tout acte de consommation de biens ou services sur le territoire génère du PIB.

Dans l'essentiel de la littérature économique, le revenu est considéré comme un *output* dépendant du PIB. Or, quand on regarde les régions ou les territoires d'un pays industriel comme la France, on voit qu'aujourd'hui le revenu devient de façon croissante un *input* dont finalement dépend le PIB. On le sait pour les nombreuses nations qui, comme la France, et en raison des déficits et de l'endettement, ont des revenus et des consommations progressant plus rapidement que leur PIB. C'est ce qui fait que depuis plusieurs années, on explique que la croissance du pays est soutenue par la consommation des ménages.

Mais ce mécanisme est encore plus puissant à l'échelle des territoires. Sur le cas des régions françaises, la divergence revenus-PIB qui s'était accrue dans les années 1980-1990, avait tendance à se stabiliser depuis. La région parisienne contribuait pour 26,5% au PIB national en 1980 et pour autour de 29% aujourd'hui (alors que sa part dans le revenu des ménages passe dans le même temps de 25% à 22,5%).

Mais cette progression a essentiellement lieu entre 1980 et 1993. Depuis, l'Île-de-France « plafonne », avec de faibles variations entre

28 et 29%³². Dit autrement, les PIB des « régions de consommation » résistent mieux qu'un principe krugmanien pourrait le suggérer, les effets cumulatifs supposés bénéficier à la grande métropole française semblant s'atténuer. Entre 2000 et 2008, le PIB de l'Île-de-France progresse à un rythme 10% inférieur à la croissance nationale. Les régions du Sud caracolent en tête : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine enregistrent des progressions variant entre +10% et +25% du taux de croissance national.

En bref, il ne s'agirait plus d'une opposition entre régions productives assurant la croissance sans développement et régions résidentielles de développement sans croissance, mais plutôt d'une opposition entre régions résidentielles assurant développement et croissance et régions productives peinant sur l'un et l'autre front. Mais ce n'est qu'une apparence.

PIB « de la demande » et PIB « de l'offre »

Il convient en effet d'opérer une distinction entre deux composantes du PIB : d'une part la partie qui dépend de la consommation, que l'on peut appeler « PIB de la demande », qui varie selon le niveau de revenu et la propension à consommer dans les régions, et d'autre part la composante qui dépend des activités en compétition, le « PIB de l'offre », qui résulte de la compétitivité productive des régions.

Cette distinction entre valeur ajoutée des secteurs exposés et protégés de la concurrence

32. Ce « plafonnement » semble cesser avec la crise de 2008, qui voit la contribution de l'Île-de-France à la croissance progresser de nouveau pour atteindre 29,5% du PIB national en 2009, selon les données de l'Insee.

mondiale, ce que les Anglo-Saxons désignent sous les termes de *tradable* et *non-tradable*, est déjà ancienne dans la littérature mais reste difficile à établir dans les chiffres, pour des raisons tant conceptuelles que statistiques. Il est en effet difficile de faire la part, entreprise par entreprise, secteur fin par secteur fin, entre ceux qui sont affectés par la concurrence mondiale (tant du côté de leurs ventes dans le monde que de celui des achats des Français) et ceux qui en sont protégés. C'est à cet exercice de décomposition, nécessairement conventionnel, que l'on se livre lorsque l'on distingue, dans le cadre de l'application de la théorie de la base économique, les emplois « productifs basiques » des emplois « domestiques ». Les premiers se localisent pour produire (l'offre), les seconds pour vendre (la demande).

À partir des données régionalisées de valeur ajoutée, on peut cependant tenter d'approcher ces deux composantes du PIB.

Les secteurs considérés comme protégés³³, et qui entrent dans le « PIB de la demande », sont : « éducation, santé, action sociale, administration publique », « services aux particuliers », « commerce » et « construction ». Les autres secteurs (agriculture, industrie, services professionnels, finance, transports, énergie...), exposés, alimentant le « PIB de l'offre ».

Les secteurs de la demande pèsent, en 2006, 43,6% de la valeur ajoutée nationale. Globalement leur taux de croissance entre 1990 et 2006 a été plus rapide et moins sensible aux chocs que celui des secteurs non protégés. La valeur ajoutée du secteur protégé

a progressé de 81% dans la période contre 69% pour le secteur exposé.

L'Île-de-France et la province ont, à cet égard, une structure et des évolutions différenciées. Les secteurs exposés pèsent plus lourd en Île-de-France, une tendance qui se renforce : en 1990, ils représentaient 60% de sa VA totale, contre 57% en province. En 2006, l'écart s'est creusé : 62% en Île-de-France contre 54% en province.

Dans les années passées, la province, plus résidentielle et dont le revenu est *boosté* par les apports en provenance de l'Île-de-France, a vu son « PIB de la demande » prendre une part croissante. Si l'on prend, par exemple le cas du Languedoc-Roussillon, champion de la croissance de son PIB depuis 2000, on voit, dans la figure 2, que ce sont les secteurs protégés qui l'ont porté sur le podium, en y prenant une part sans cesse croissante pour atteindre un poids de l'ordre de 50% de son PIB total (contre 45% en moyenne en province et moins de 40% en Île-de-France).

En bref, la stabilisation des écarts de croissance du PIB des régions françaises, depuis 1993, ne peut donc être lue comme une homogénéisation productive de nos territoires ou un démenti de l'approche de la Nouvelle économie géographique. Au contraire, l'Île-de-France est de plus en plus spécialisée dans les secteurs productifs exposés à la concurrence et la province de moins en moins. La Nouvelle économie géographique a donc raison, mais sur les seuls secteurs exposés. Elle n'a donc qu'à moitié raison... Au même moment, ce sont les secteurs protégés, dépendants de la demande, qui fournissent une part de plus en plus importante de la croissance. De plus, il n'y a pas de corrélation entre la productivité (le PIB par emploi) et la variation de l'emploi

33. Ces secteurs sont considérés comme protégés, car dépendants du volume assez inélastique de la demande régionale (ou locale), même si les entreprises privées qui leur vendent les services sont en compétition « mondialisée ».

des régions françaises. Les régions qui réussissent le mieux aujourd'hui sont donc celles qui maximisent leur revenu et leur consommation, pas leur productivité ni leur compétitivité productive.

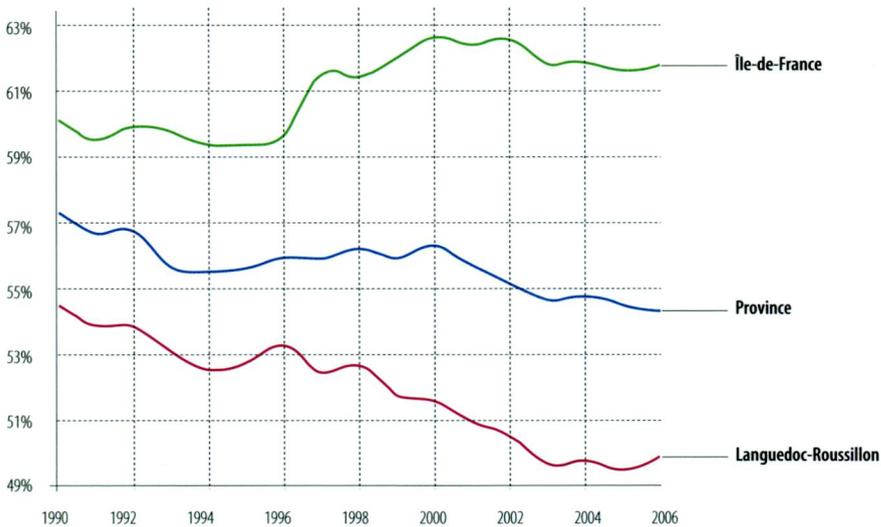
À l'issue de ce tour d'horizon sur l'émergence de cette dissociation entre économie productive et résidentielle, la question qui se pose est celle de savoir quel type d'interaction entretiennent ces deux économies.

Déjà, dans les années 1970, le manuel de Gilbert Abraham Frois, *Dynamique économique* (Dalloz), présentait l'approche dualisée de l'économie que développaient alors des économistes comme Roland Courbis, distinguant

secteurs exposés à la concurrence et secteurs protégés. Alors que la libéralisation des échanges, la révolution économique des BRIC et la mondialisation étaient encore dans les limbes, les économistes voyaient déjà se profiler cette séparation en deux secteurs. Le secteur exposé devait concentrer les professionnels les plus qualifiés et les mieux payés, le secteur protégé, au contraire, des actifs peu qualifiés, mal payés et précaires. En bref, à ce jeu, la dualisation sociale devait dériver de la dualisation des marchés, les secteurs exposés étant plutôt gagnants et le secteur protégé pénalisé.

Ce genre d'analyse s'est en partie vérifié depuis, mais avec une différence importante :

Figure 2. Part de la valeur ajoutée des secteurs exposés dans la valeur ajoutée totale, de l'Île-de-France, du Languedoc-Roussillon et de la Province entre 1990 et 2006



Source des données : d'après Insee • Davezies L. (2010), déjà cité.

c'est du côté du secteur exposé et de ses territoires, que l'on trouve les actifs qui souffrent le plus (mais aussi, il est vrai, ceux qui, très qualifiés, aujourd'hui réussissent le mieux) et c'est dans le secteur protégé et ses territoires que l'on trouve ceux qui s'en sortent le mieux.

Certes, les métiers de l'économie protégée, sont souvent peu qualifiés, précaires et mal payés. Mais pas tous (médecins, fonctionnaires, architectes...). D'autre part, et de façon générale, on a constaté une forte convergence régionale, depuis trente ans, des niveaux de salaires moyens et de revenus par habitant.

L'essor de la compétition mondiale durant les dernières décennies s'est en effet accompagné d'une montée encore plus rapide des mécanismes de mutualisation sociale et territoriale³⁴, avec notamment une progression forte et régulière du poids des dépenses publiques et sociales dans le PIB (avec un gain de l'ordre de 20 points de PIB en une trentaine d'années). Et aussi avec l'enrichissement des populations, les progrès dans les transports, l'allongement de la durée de la vie et une montée des mobilités. D'où la progression des redistributions publiques et privées de revenus. Les économistes des années 1970 avaient seulement tablé sur une libéralisation des échanges internationaux et des politiques économiques, une forte pression sur les coûts de production et, donc, une maîtrise des budgets publics et sociaux. C'est le contraire qui s'est produit.

Le poids des dépenses sociales (hors retraites) s'est fortement accru (accompagnant la montée du chômage et de la pauvreté produite par le grand ajustement structurel de l'économie

34. Et également des négociations sociales qui ont permis une certaine égalisation (au moins par le bas) des salaires, à l'échelle nationale.

française³⁵) : en 2006, ces dépenses sociales (y compris les remboursements de soins de santé) représentent 17% du revenu disponible brut des Français, les pensions de retraite, 23%, les salaires du secteur public³⁶ de l'ordre de 19%. Rien qu'avec ces trois sources de revenu, on atteint pratiquement les 60% du revenu disponible brut des ménages dont la géographie ne découle pas directement de celle de la valeur ajoutée marchande. À cela, on peut rajouter les effets multiplicateurs de la dépense de ces revenus non marchands. On peut estimer que les emplois « domestiques » induits par la consommation (produisant localement des biens et des services répondant à la demande locale) représenteraient en 2006 de l'ordre de 40%³⁷ de l'emploi salarié français. Correspondrait donc à cette activité une rémunération sous forme de traitements et salaires de l'ordre de 20% du revenu disponible brut des Français.

On arrive ainsi à un *mix économique* sur nos territoires, avec une énorme part de l'économie « protégée » non seulement résidentielle mais aussi publique et sociale, et une petite part liée aux activités marchandes compétitives.

Est-ce une singularité française ? Non : « On voit donc que de multiples facteurs, communs

35. Le cas britannique est, à cet égard, exemplaire. Madame Thatcher, qui a été à l'échelle mondiale le véritable *leader* de la dérégulation et du contrôle des dépenses publiques et sociales – le président Reagan ne faisant que marcher sur ses brisées – a pourtant vu, dans les années 1980, son pays devenir le champion de la croissance du poids des dépenses sociales dans le PIB. Les mesures de réduction des aides unitaires furent dans le même temps totalement annulées par l'explosion du nombre de pauvres dans le pays !

36. Il n'y a pas de définition établie du concept statistique d'emploi public. Les données utilisées ici sont celles du fichier de l'emploi public de l'Insee, qui compte 4,7 millions d'emplois publics en 2004.

37. L'Insee compte comme faisant partie de la « sphère résidentielle » 40,6% des emplois salariés en 2006.

mais nationalement différenciés, sont à l'origine des dynamiques territoriales en Europe et qu'on ne peut pas les résumer avec la seule variable que constitue le PIB. Il faut cependant souligner que cette divergence des géographies du PIB et du revenu est plus forte encore en France que dans les autres pays (même si on l'observe, à de moindres degrés, partout). Le paradoxe entre évolution prédite par l'analyse « productive » et évolution observée en termes de développement territorial semble maximal en France [...] On retrouve cependant tous ces ingrédients de déchaînement entre géographie productive et dynamique de développement régional, diversement répartis, dans tous les pays industriels. »³⁸

À quoi sert l'économie résidentielle ?

La plupart des analystes qui se sont intéressés à cette représentation des enjeux de notre géographie économique ont souligné le fait que sans économie productive, il n'y avait pas d'économie résidentielle. Il faut bien générer de la richesse pour alimenter les dépenses publiques et sociales, et notamment les retraites, le revenu des navetteurs ou des touristes. Ces deux types d'économie ne seraient pas en compétition mais en relation de dépendance. Et de dépendance univoque. À tel point d'ailleurs que cela interroge l'esprit actuel de la décentralisation, qui entretient le mythe de l'autonomie du développement local et régional³⁹.

Cette dépendance univoque est cependant discutable et il convient d'y apporter un certain nombre de nuances. Toute l'économie résidentielle, d'abord, ne découle pas de la

captation de revenus et de dépenses générés par des créations de richesses d'autres régions françaises.

Le tourisme, un apport de plus en plus important à la « croissance de l'offre » française

La part des dépenses touristiques générée par les touristes étrangers échappe totalement à ce modèle d'explication « à somme nulle ». Elles sont, sur le plan macroéconomique, l'équivalent de recettes d'exportations. On l'a vu, en 2005, les touristes étrangers en France représentent l'équivalent de 1,5 million d'hommes-année. Ils représentent 35% du total des nuitées touristiques en France et sont à l'origine de dépenses de l'ordre de 35 milliards d'euros sur le territoire français..., soit l'équivalent de deux points de croissance du PIB. Dans la balance commerciale de la France, le solde du tourisme (11 milliards d'euros en 2005) pèse plus lourd que celui de l'industrie automobile ou de l'industrie agro-alimentaire.

Depuis la fin des années 1990, le poids du solde touristique dans la balance des paiements s'est accru, et depuis 2005 il constitue le principal élément de compensation du déficit commercial croissant de la France. En 2005, sans le tourisme, le déficit de la balance française (10,9 milliards d'euros) serait deux fois plus important. Comme le tableau 3 le montre, la balance du tourisme s'est encore améliorée en 2006 et 2007 alors que la balance globale se dégradait brutalement. Alors que nos produits, mais aussi nos services, se heurtent à un problème de compétitivité, le tourisme des étrangers se révèle un de nos principaux « relais de croissance », avec une augmentation régulière des fréquentations

38. Talandier M. et Davezies L., 2009, déjà cités.

39. Voir la controverse sur ce point dans la revue *Esprit* de mai 2008.

(des pays émergents, mais aussi de pays comme l'Allemagne ou les États-Unis). Les années de crise actuelle (crise financière depuis l'automne 2008, crises politiques autour de la Méditerranée, augmentation du prix des carburants...) ont eu, de plus, paradoxalement, un effet positif sur notre balance touristique, en rendant la destination France plus attractive pour les Français comme pour les étrangers⁴⁰. On pourrait ajouter le fait que le tourisme des étrangers en France constitue un facteur de vente de nos produits (agro-alimentaire, luxe...), directement lors de leurs séjours ou indirectement via nos exportations quand ils sont rentrés chez eux. Le tourisme étranger en France constitue une sorte d'énorme campagne de publicité continue et croissante qui contribue à promouvoir globalement la marque « France ».

On doit donc considérer qu'une part importante de l'économie résidentielle française constitue un enjeu macro-économique majeur pour la position internationale de l'économie française.

On connaît la géographie de la fréquentation des touristes étrangers en France qui souligne l'attrait de nos grands territoires résidentiels, au Sud et à l'Ouest..., la championne étant quand même l'Île-de-France. À elle seule, elle capte de l'ordre de 10 milliards d'euros de dépenses de touristes étrangers, soit 29% du montant national (pour 19% de la population du pays et 2% de sa superficie). On note là que s'il y a, comme le soulignent les tenants de la Nouvelle économie géographique, une tendance à la concentration spatiale de la production (la région génère 29% du PIB français), c'est aussi vrai, et par des mécanismes

totallement différents, pour les dépenses des touristes étrangers⁴¹ (tableau 3).

Les dépenses de tourisme étranger viennent ainsi abonder les bases productives pour former les bases « de croissance » des régions, c'est-à-dire les bases inductrices de croissance nationale, par opposition aux autres (dépenses de touristes français, retraites, salaires publics, navettes ou dépenses sociales) qui sont plutôt induites par elle.

En termes de dépenses de touristes étrangers par habitant, le Languedoc-Roussillon, PACA et, surtout, la Corse apparaissent comme les plus spécialisés (tableau 4). Certes, on l'a vu, ce sont des territoires qui sont de grands bénéficiaires de la circulation interrégionale des revenus en France, et qui parfois, comme dans le cas de la Corse, se voient reprocher leur dépendance économique au reste du pays... mais ce sont aussi de puissants contributeurs à notre balance des paiements, avec une captation internationale de revenus touristiques, au total, de plus de 9 milliards d'euros. Alors que les bases productives ne représentent que 9% de la base économique totale de la Corse, ses « bases de croissance », qui sont la somme des bases productives et des dépenses des touristes étrangers, représentent finalement 32%, soit plus que dans 19 autres régions du pays ! On observe une correction importante, également, dans les autres régions méditerranéennes quand on y ajoute les dépenses des touristes étrangers (le Languedoc passe de 10% à 19%, PACA de 19% à 24%) ; en revanche elle est faible dans les régions de l'Ouest (de la Bretagne à Midi-Pyrénées).

40. Il est frappant de constater qu'au pire moment de la crise, durant les deux hivers 2008-2009 et 2009-2010, nos stations de sport d'hiver ont fait les meilleures saisons de leur histoire...

41. Singularité mondiale de la région parisienne qui cumule trois fonctions urbaines : *business* dans la même division que Londres, *matière grise* comme San Francisco ou Boston, et *tourisme* comme Venise...

Dit autrement, l'économie résidentielle, qui est plus spécialisée dans les territoires bénéficiant d'aménités remarquables qui attirent touristes et retraités, avec leurs revenus, est aussi, via leur attractivité aux yeux des touristes étrangers, un des facteurs de la position commerciale internationale et de la croissance du pays.

Dans les régions les plus touristiques, notamment du Sud, plus la base résidentielle pèse dans les bases totales, plus la part des dépenses touristiques des étrangers est importante dans les dépenses touristiques totales. Mais cette loi connaît d'importantes exceptions. On l'a dit, l'Île-de-France, région très productive, est championne (du monde) de l'attraction touristique. Mais aussi des régions peu résidentielles qui, comme le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace, bénéficient, du fait de leur statut frontalier, de niveaux élevés de dépenses de touristes étrangers par habitant. À l'inverse, des régions à forte économie résidentielle comme le Limousin, Poitou-Charentes, l'Auvergne et même la Bretagne ou Midi-Pyrénées, ont des niveaux beaucoup plus bas de dépenses de touristes étrangers par habitant.

À l'échelle des aires urbaines, le redressement entre base productive et base « de croissance » est encore plus contrasté qu'entre régions (figure 3). Une vingtaine d'aires urbaines, pour la plupart très résidentielles, voient leur poids progresser de plus de 10 points : Étapes, Chamonix, Agde, Sainte-Maxime, Bourg-Saint-Maurice, Berck, Lourdes, Sallanches, Saint-Tropez, Briançon, Trouville, Fréjus, Obernai, La Bresse, Ajaccio, Hendaye, Apt, Menton, Dinard, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Granville...

Ensemble, ces 20 aires urbaines ne comptent qu'environ 850 millions d'euros de base productive pour 2,5 milliards d'euros de dépenses de touristes étrangers (et 2,6 milliards de dépenses de touristes français). Avec 1% de la population française, ces aires urbaines collectent près de 7% des dépenses des touristes étrangers du pays.

À ce jeu du passage des « bases productives » aux « bases de croissance », Paris progresse de 6 points, Lyon et Lille de 2 points, Marseille de 3 points. Mais de façon générale, dans 237 des 354 aires urbaines françaises, ce redressement est inférieur à 2 points. Ce sont nos très grandes villes, et peu les autres, qui constituent une destination significative pour les touristes étrangers.

Si les territoires touristiques attirant des étrangers procurent un apport macroéconomique important, on pourrait aussi argumenter que le tourisme des Français en France, qui constitue un système de captation des revenus de certains territoires français par d'autres, est un mécanisme vertueux. Qu'en serait-il si, comme ceux des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Belgique, une part majeure de nos ressortissants partait à l'étranger⁴² ? 600 000 Français-année ont dépensé 25 milliards d'euros à l'étranger en 2005. Il suffirait que 250 000 autres, de même niveau de revenu et de dépense, décident de préférer des destinations étrangères à nos sites nationaux pour que notre balance touristique devienne négative ! Si la Corse est plus capable que la Sardaigne d'attirer un Parisien, elle contribue positivement à la croissance du pays. La compétition touristique mondiale concerne aussi bien les touristes étrangers

42. De l'ordre de 75% des Allemands qui partent en vacances les prennent à l'étranger.

Figure 3. Poids des bases « productives » et des bases « de croissance » en 2005-2006

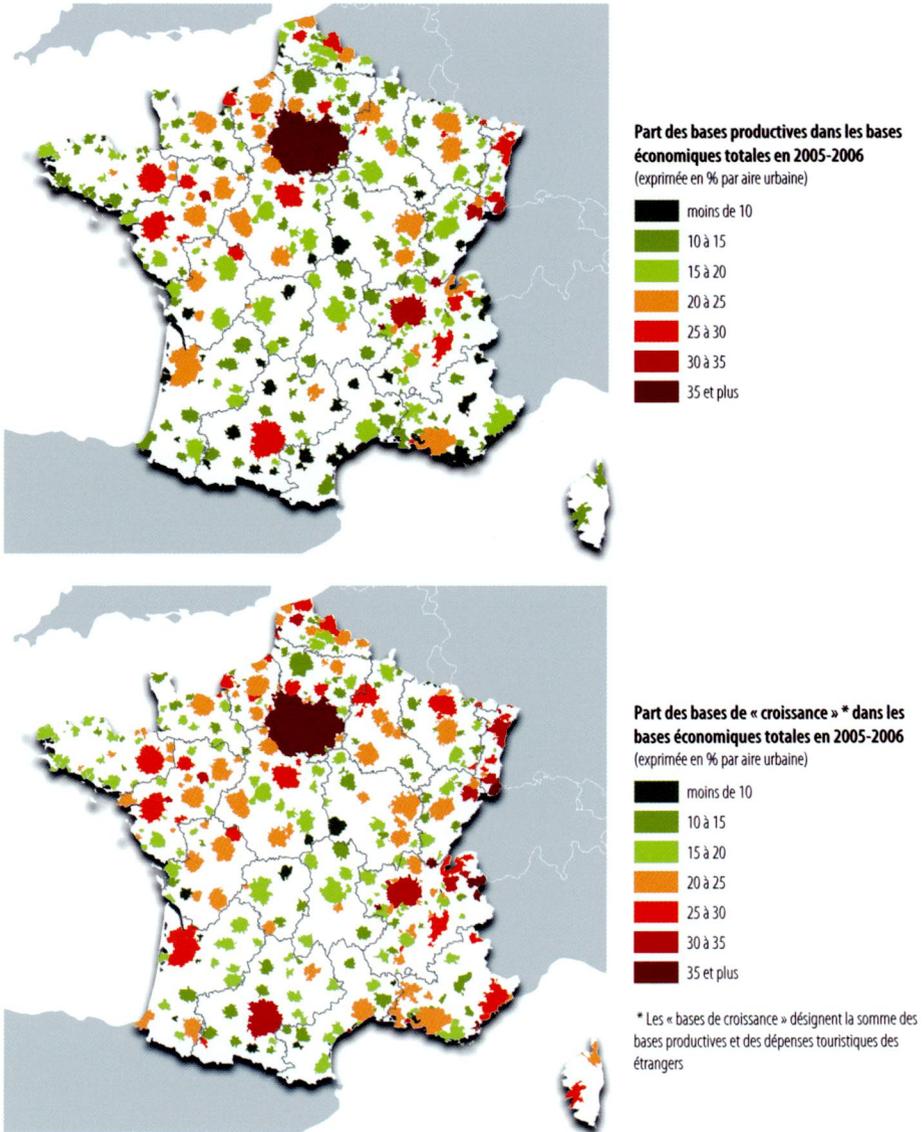


Tableau 3. Solde extérieur de la balance des paiements française à prix courants. Total et tourisme

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Compte de transactions courantes	33,6	34,6	43	23,8	29,1	21	13	10	-10,9	-12,3	-22,7
Biens	24,0	22,4	16,5	-3,3	3,9	8	2,9	-3,8	-22,5	-29,4	-39,7
Services	14,9	15,6	17,5	21,5	19,9	18,2	14	13,3	13,3	9,9	10,9
dont: Transports	0,2	0,4	0,9	0,6	0,9	0,9	0,2	-2,9	-3,4	-3,9	-3,1
Tourisme (ligne voyages) solde	8,9	9,8	12	14,1	13,6	13,6	11,6	13,2	10,8	12,1	12,8
dépenses	15,6	16,7	17,4	19,2	20,1	20,6	20,7	23,2	24,5	24,8	26,8
recettes	24,5	26,5	29,4	33,3	33,7	34,2	32,3	36,4	35,4	36,9	39,6

Source : Direction du tourisme d'après Banque de France

Tableau 4. Les dépenses de touristes étrangers abondent les bases productives (données 2005-2006)

	Bases productives/ bases totales	Bases « de croissance »/ bases totales	Part des touristes étrangers dans « bases de croissance »	Dépenses des touristes français	Dépenses des touristes étrangers par habitant
Île-de-France	35%	41%	17%	4 294 455 787	876
Champagne-Ardenne	24%	27%	14%	629 933 623	358
Picardie	21%	23%	11%	608 973 669	266
Haute-Normandie	24%	26%	8%	987 202 395	221
Centre	22%	24%	10%	2 107 337 326	266
Basse-Normandie	19%	23%	25%	1 974 090 647	552
Bourgogne	20%	23%	17%	1 586 181 421	393
Nord-Pas-de-Calais	22%	25%	16%	1 309 742 117	363
Lorraine	21%	23%	10%	1 316 065 203	228
Alsace	29%	36%	27%	674 277 047	957
Franche-Comté	25%	27%	8%	1 120 134 930	233
Pays de la Loire	24%	27%	10%	4 107 161 411	287
Bretagne	19%	23%	22%	3 882 996 089	512
Poitou-Charentes	18%	21%	16%	2 464 296 847	343
Aquitaine	18%	22%	25%	4 149 650 173	544
Midi-Pyrénées	18%	22%	22%	3 224 861 158	476
Limousin	16%	18%	14%	821 432 282	269
Rhône-Alpes	25%	31%	23%	5 607 317 767	716
Auvergne	17%	20%	17%	2 016 242 875	359
Languedoc-Roussillon	10%	19%	78%	4 214 397 979	1 051
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15%	24%	58%	6 631 591 317	1 191
Corse	9%	32%	241%	784 539 721	3 840

Note : Les « bases de croissance » désignent la somme des bases productives et des dépenses touristiques des étrangers.
Source : d'après Direction du tourisme

que les touristes français, et la qualité résidentielle d'un grand nombre de territoires français aux yeux de nos concitoyens est un avantage économique que beaucoup d'autres pays européens peuvent nous envier.

L'économie résidentielle permet de maintenir dans l'emploi les actifs les moins qualifiés

La France a connu un puissant ajustement structurel depuis une trentaine d'années. Cette transformation de notre économie a eu un coût social important, avec des pertes d'emplois massives dans l'industrie (réduction d'un peu plus d'un million d'emplois dans la « fabrication » entre 1982 et 2006), mais aussi dans l'agriculture (réduction de 940 000 emplois sur la même période). Les pertes d'emploi de commerçants et d'artisans, non salariés, ont également été sévères mais elles ont été largement compensées, dans les mêmes fonctions productives, par une modernisation et une montée du salariat. Les principales compensations, en termes de créations nettes d'emplois, sont venues des fonctions liées à la présence des populations : « santé action sociale » : +1,1 million d'emploi, « services de proximité » : +1 million d'emplois, « administration publique » : +860 000 emplois... (mais aussi, dans le registre de la compétitivité, plus d'un million de cadres des fonctions « métropolitaines »). Les emplois de l'hôtellerie et de la restauration ont littéralement explosé. Ce grand basculement de l'emploi des activités de la production matérielle vers les activités de services a permis de reclasser une grande partie de la population active et de la faire passer de secteurs fortement exposés au marché mondial vers des secteurs protégés. La casse a ainsi été limitée. Ces changements pourtant dramatiques n'ont

pas empêché que l'emploi du pays progresse plus rapidement que sa population : entre 1982 et 2006, le nombre d'emplois progresse de 14,5% et celui des habitants de 13%.

Dans ce contexte de double transformation de l'économie, avec une montée en parallèle des activités qualifiées exposées à la concurrence mondiale et des métiers plus protégés liés à la demande de proximité, le territoire s'est lui aussi transformé, avec la montée en puissance des grandes villes et la concentration spatiale des activités les plus compétitives, alors que les revenus avaient tendance, au contraire à s'étaler par les mécanismes évoqués plus haut. L'accès à l'emploi est devenu de plus en plus difficile aux actifs les moins qualifiés dans les grandes villes : l'Île-de-France a connu une des plus fortes désindustrialisations, avec une perte d'emplois de fabrication plus violente qu'en province (-44% en Île-de-France contre -27% en province, entre 1982 et 2006), mais les emplois les plus dynamiques s'y sont moins développés qu'en province : les services de proximité y ont progressé de 48%, dans la même période, contre +80% en province ; les emplois de santé et d'action sociale y ont progressé de 68% contre 112% en province...

Les emplois qualifiés modernes, de matière grise et de *business*, ont en revanche progressé plus rapidement en Île-de-France qu'en province : +189% contre +163% pour les cadres des fonctions de prestation intellectuelles, +85% contre +82% pour les cadres de gestion.

On a ainsi vu se dessiner une césure fonctionnelle, démographique et sociale entre d'une part des espaces urbains en pleine « métropolisation » et les territoires « périphériques ». Cette césure géographique prend la

forme d'un partage des fonctions, globalement, entre territoires productifs et territoires résidentiels.

De façon générale, on peut considérer que l'économie résidentielle, qui permet de générer de plus en plus de demandes (et d'effets multiplicateurs d'emplois et de revenus), constitue une deuxième chance pour les « blessés de la mondialisation ». Certes, à titre individuel, et comme l'annonçaient nos économistes des années 1970, les actifs les plus qualifiés des secteurs *tradable* connaissent des carrières et des bénéfices économiques supérieurs à ceux, de plus en plus nombreux, des secteurs *non tradable*. Mais pour ces derniers, souvent peu qualifiés, ces statuts sont mécaniquement un *second best* dans un jeu qui ne leur offre plus que deux options : soit ne plus pouvoir travailler pour l'offre productive, soit peut-être pour la demande. Certains territoires sont aujourd'hui sur le front de la mondialisation, d'autres à l'arrière ; leurs missions sont différentes mais complémentaires.

On peut penser que cette tendance va se poursuivre : la crise récente a sonné le glas de l'économie d'un grand nombre de territoires industriels, particulièrement dans le Nord et l'Est du pays. Il s'agit de bassins d'emplois souvent de petite taille, industriels et peu dotés d'emplois publics, de retraités ou d'aménités susceptibles d'attirer les touristes. Les emplois productifs qui y ont été brutalement détruits ces dernières années le sont définitivement (en tout cas, à catégorie équivalente). La mobilité résidentielle devrait constituer le principal mode de résolution de la crise individuelle que subissent un grand nombre de ménages vivant dans ces territoires sinistrés. Les flux migratoires de ces territoires vers ceux, nombreux, qui ont surmonté sans grands dégâts ces années 2008-2010,

devraient augmenter et être facilités. La question étant ici moins celle de l'incitation à la mobilité que celle des nombreux freins qui la limitent et qui doivent être desserrés⁴³. Pour ces populations, souvent faiblement qualifiées (ou dotées de qualifications « désajustées » aux besoins actuels du marché de travail), la destination ne sera pas, ou peu, la grande ville moderne⁴⁴. Trop « ajustée » à la mondialisation, en termes de profils d'offres d'emplois, et surtout trop chère⁴⁵ (logement). Ce sont les territoires fortement résidentiels, ceux de la croissance par la demande, des activités et des emplois protégés, qui sont les plus susceptibles de les accueillir.

Peut-on parler d'économie parasitaire pour le Languedoc-Roussillon ? C'est un point de vue, mais un très léger décalage de l'angle d'analyse permet de voir que l'accueil de populations pauvres dans la région, dont le poids est comparable à celles du Nord-Pas-de-Calais, s'accompagne du meilleur taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA des régions françaises. Les territoires résidentiels, en bref, ont eu ces dernières années et auront encore à l'avenir une fonction sociale majeure.

43. Voir notamment les travaux de Cécile Vignal (2005), déjà citée.

44. On note cependant que le fait que certaines de nos plus grandes villes soient encore faiblement « métropolisées » les rend plus accessibles aux « réfugiés économiques » venant des territoires sinistrés. L'aire urbaine de Lille, par exemple, dont le solde migratoire est globalement négatif, garde quand même un solde positif avec une douzaine de départements du Nord-Est de la France, car elle constitue encore un lieu d'accueil possible pour un nouveau départ de ces migrants.

45. L'accès aux logements locatifs privés est, de plus, largement bloqué par les conditions abusives de garantie demandées par les propriétaires. Des études mesurant l'impact de ces conditions sur la mobilité résidentielle seraient les bienvenues.

L'économie résidentielle pénalise-t-elle l'économie productive ?

Les territoires résidentiels vivent en large part des territoires productifs. Mais le succès des territoires résidentiels explique-t-il les difficultés de ces territoires productifs ?

La réponse à cette question demanderait des analyses approfondies et des débats que n'a pas encore permis le caractère récent de la mise en lumière de ces mécanismes.

On peut cependant penser qu'il n'y a pas trop d'économie résidentielle mais plutôt pas assez d'économie compétitive. La panne de compétitivité de l'industrie et des services français n'est pas imputable à ce qui se passe dans le Languedoc-Roussillon et encore moins, au contraire, à Saint-Tropez. Le poids des bases résidentielles est dans beaucoup d'endroits particulièrement élevé par rapport à ce que sont les bases productives. Les réduire améliorerait certes leur ratio mais ne ferait pas augmenter leurs bases productives ! Au contraire. On peut penser, et c'est l'objectif principal de ce travail, qu'il existe une synergie positive entre ces deux types de territoires ; que les villes productives « marchent » mieux quand elles sont dotées d'un environnement géographique de bonne qualité résidentielle et que ces environnements géographiques résidentiels se portent d'autant mieux que la grande ville est dynamique ; qu'il n'y a pas fracture entre d'un côté, des territoires industriels et exploités, peinant en termes de développement, et d'un autre leur environnement géographique. Tirer sur les territoires résidentiels peut tuer les territoires productifs. Parce que comme les pages suivantes proposent de le montrer, leurs destins productivo-résidentiels sont liés.

Les moteurs du développement des territoires

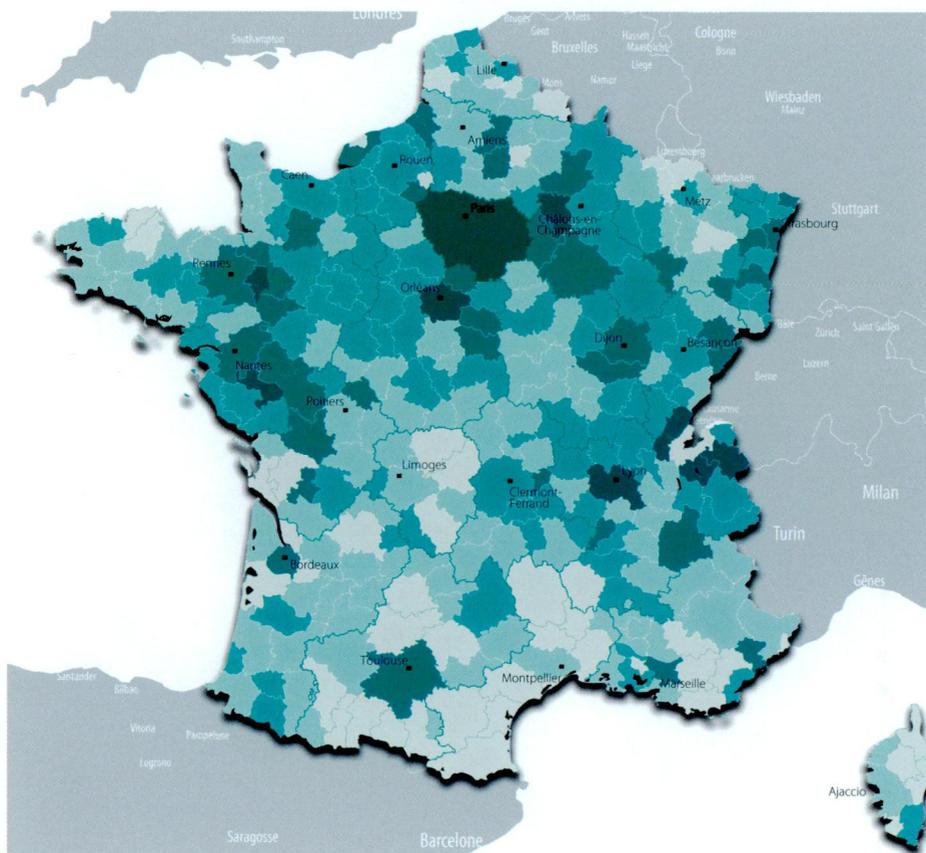
Avant d'évaluer les effets des interactions par la circulation des personnes et des revenus, entre les territoires français, ce chapitre vise à présenter de façon détaillée d'une part les structures, en termes de base économique, des territoires, et d'autre part les grandes caractéristiques des liens qu'entretiennent entre eux territoires « émetteurs » et territoires « récepteurs » de flux résidentiels : navetteurs, retraités et propriétaires de résidences secondaires (c'est-à-dire les seuls flux pour lesquels on dispose de statistiques fournissant le lieu d'origine et celui de destination).

L'acceptation des termes « émission » et « réception » est celle du flux de revenu qui circule avec ces trois types de mobilité : le territoire d'émission désigne les lieux d'emploi des navetteurs, les lieux de résidence antérieure des retraités migrants et les lieux de résidence principale des propriétaires de résidences secondaires. Les lieux de réception sont ceux qui bénéficient de l'apport de revenu du travail de leurs navetteurs, de pensions de retraite des retraités arrivant et des dépenses liées à leurs résidences secondaires.

La structure des bases économiques des territoires français

On l'a déjà évoqué plus haut, les territoires français sont, à toutes les échelles, marqués par de fortes différences de structure économique.

Figure 4. Les bases productives des zones d'emploi françaises en 2006



Bases productives en euros par habitant en 2006
(exprimées en indice, par zone d'emploi *)

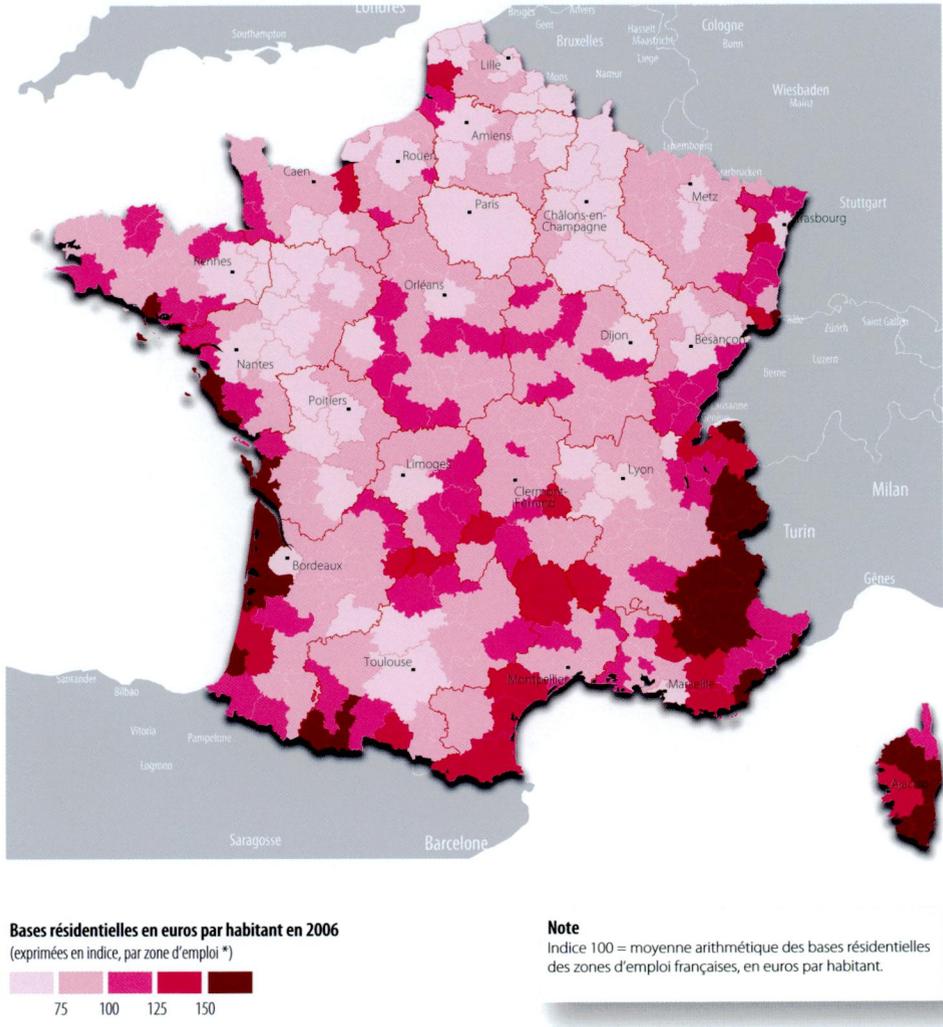


* Les zones d'emploi de la région Île-de-France ont été agrégées

Note

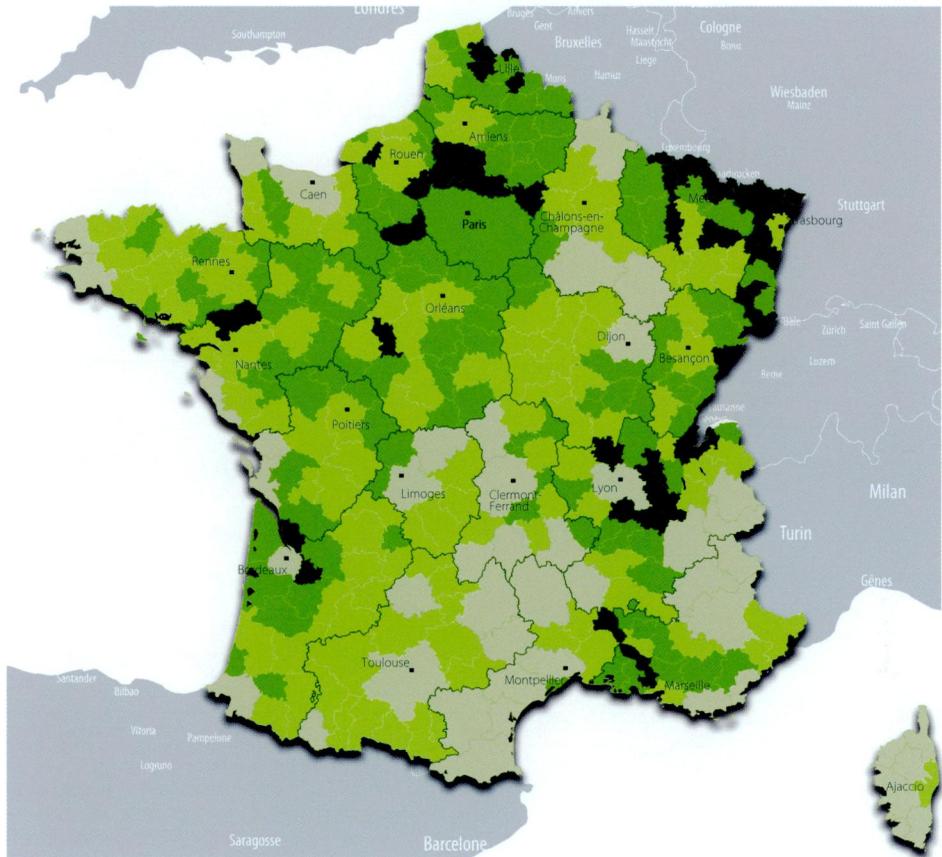
Indice 100 = moyenne arithmétique des bases productives des zones d'emploi françaises, en euros par habitant.

Figure 5. Les bases résidentielles des zones d'emploi françaises en 2006



Sources des données : D'après Insee, DGI, Unedic • Traitement des données : l'CEil • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 6. Les bases « navettes » des zones d'emploi françaises en 2006

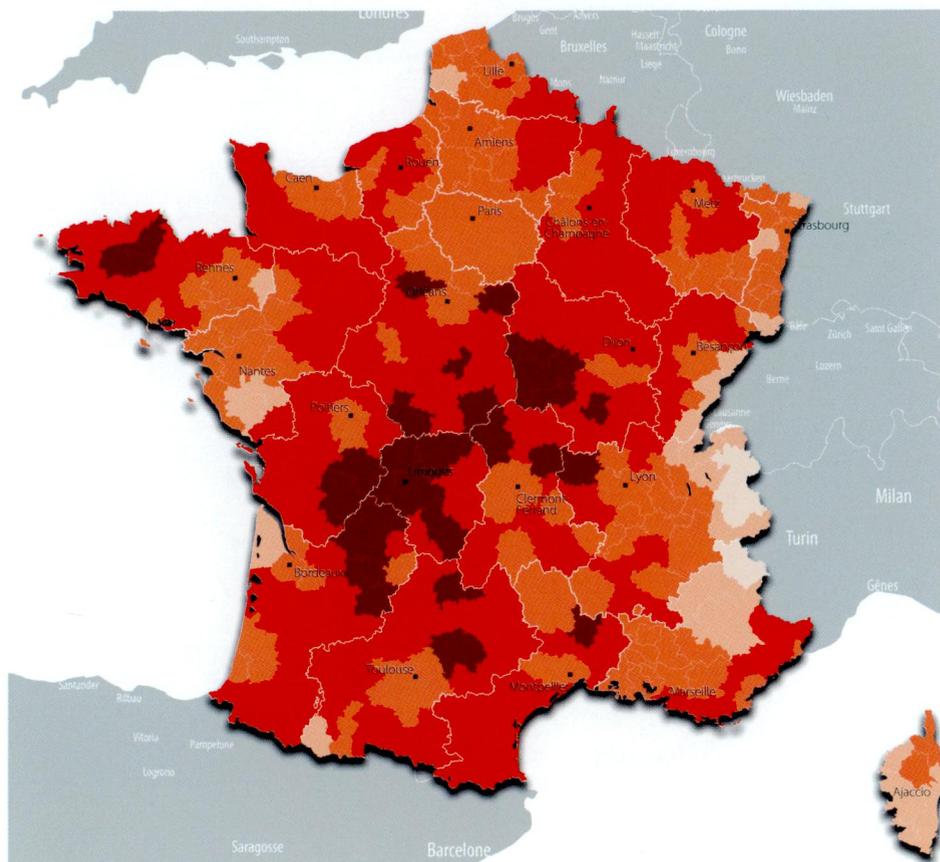


Part des bases « navettes domicile-travail » dans les bases totales en 2006
(exprimée en %, par zone d'emploi)



* Les zones d'emploi de la région Île-de-France ont été agrégées

Figure 7. Les bases « retraites » des zones d'emploi françaises en 2006

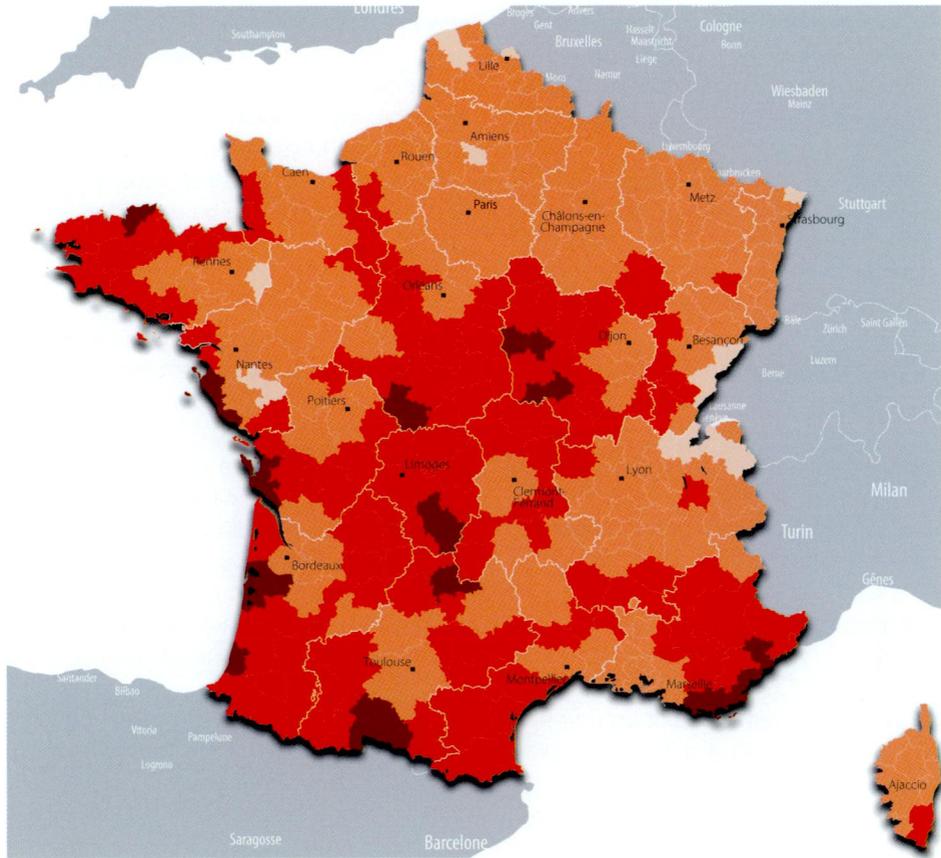


Part des pensions de retraite dans les bases totales en 2006
(exprimée en %, par zone d'emploi *)



* Les zones d'emploi de la région Île-de-France ont été agrégées

Figure 8. Pensions de retraite par habitant dans les zones d'emploi françaises en 2006



Pensions de retraite en euros par habitant en 2006
(exprimées en indice, par zone d'emploi *)



* Les zones d'emploi de la région Île-de-France ont été agrégées

Note

Indice 100 = moyenne arithmétique des pensions de retraites des zones d'emploi françaises, en euros par habitant

Toutes sortes de situations peuvent se rencontrer, avec des spécialisations fortes (production, tourisme, retraites, secteur public...) ou des combinaisons variées (productivo-résidentielle, productivo-publique ou sociale...). En termes de structures, on a finalement affaire à des bouquets diversifiés de ressources des territoires.

Pour autant, l'exercice cartographique rend compte de récurrences géographiques fortes permettant de faire émerger les grands traits des spécialisations des territoires. On peut les présenter brièvement.

La concentration géographique des fonctions productives et des plus qualifiés

L'Insee a produit, sur la base des données du Recensement de 2006, une typologie de l'emploi salarié distinguant trois sphères : productive, résidentielle (appelée maintenant présenteielle) et publique (supprimée à présent des données Insee).

Globalement les 7,6 millions d'emplois de la sphère productive représentent un peu plus du tiers (35,4%) des 21,4 millions d'emplois salariés du pays. Ce sont, des trois sphères, ceux qui sont les plus inégalement répartis sur le territoire français.

Par ailleurs, la géographie de l'emploi de la sphère productive est assez typée, avec une plus forte présence dans la partie Nord du pays et dans l'axe rhodanien. Les zones d'emplois (ZE) les plus spécialisées dans la production ne sont pas les plus grandes villes, mais plutôt des zones d'emplois très industrielles et faiblement dotées en emplois publics, comme Oyonnax (la championne, avec 65 de ses salariés), Vendée-Est (59%) ou la vallée de la Bresle (56%)... Les zones d'emplois de grandes villes apparaissent avec des

taux plus bas : d'abord la ZE d'Orsay (53%), de Boulogne-Billancourt (52%), de Nanterre (48%), les Mureaux (47%). La ZE de Lyon arrive bien plus loin dans le classement, avec 42%, puis celle de Toulouse (38%), comme celles de Grenoble, Nantes ou Rennes. En revanche, les ZE des deux très grandes villes de Lille et de Marseille-Aubagne ont des taux inférieurs à la moyenne nationale, avec 33% et 26%. Celles de Nice ou de Toulon ne font pas beaucoup mieux, avec respectivement 24 et 22% !

Le terme de « spécialisation productive » et celui de « grande ville » ne coïncident donc pas forcément.

Si l'on resserre la focale sur ce que l'Insee a appelé les emplois de cadres « de la fonction métropolitaine »⁴⁶, la discrimination territoriale est encore plus forte avec une inégalité quatre fois plus importante que celle des emplois de la sphère résidentielle et 2,3 fois plus importante que celle des emplois de la sphère productive.

On compte, en 2006, 2,3 millions de « cadres de la fonction métropolitaine », soit 9% de l'emploi national. Les sept premières des 348 zones d'emplois françaises, sont en Île-de-France, avec d'abord la ZE de Boulogne-Billancourt, avec 26% de ses emplois, comme celles d'Orsay et de Nanterre. Les ZE de Paris, Versailles et Montreuil arrivent ensuite, avec de 22 à 14%. Au total, sur les 20 ZE du pays qui ont les plus fort taux d'emplois métropolitains supérieurs, 13 sont en région parisienne.

46. Ces emplois « stratégiques » sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus des cinq fonctions métropolitaines, à savoir la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion, la culture et les loisirs.

Sur les zones d'emplois de province, seules une douzaine ont un taux supérieur à 10% et cinq un taux supérieur à 12%, avec en tête les ZE de Grenoble, Aix-en-Provence et Toulouse (13%), puis celles de Cannes-Antibes et Lyon à 12%, puis celles de Nantes, Rennes, Marseille-Aubagne à 10%.

On retrouve donc bien, sur ce type d'emploi considéré comme stratégique pour la compétitivité française, la forte spécialisation territoriale des grandes villes, celles que l'on nomme aujourd'hui « métropoles »⁴⁷.

Cette géographie des emplois productifs est évidemment proche de celle observée à partir des revenus basiques productifs (revenus tirés de la vente à l'extérieur du territoire considéré de biens et services marchands produits dans le territoire).

C'est en Île-de-France que la spécialisation est la plus forte, avec une moyenne de 5 400 euros de base productive par habitant. Arrivent ensuite des zones d'emplois de taille moyenne mais très industrielles et dont une large part de la valeur ajoutée est consacrée à des produits vendus à l'extérieur : Épernay (4 900 euros), Oyonnax (4 800 euros), Vallée de l'Arve, Vendée-Est, Saint-Claude (de 4 000 à 3 800 euros). Mais on retrouve aussi, aux premières places, des zones d'emplois de grandes villes comme Lyon (3 800 euros), puis celles de Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Nantes, Rennes, Bordeaux (de 3 000 à 3 300 euros).

47. Les termes de « métropole », « métropolisation » ou « métropolitain » ont récemment envahi l'espace de l'analyse territoriale. Ils prêtent à d'importants débats qui sortent du cadre de cette étude et doivent être utilisés avec prudence. On sera amené à en faire usage, par convention, dans ce rapport, pour désigner des villes toutes à la fois les plus peuplées et fortement dotées de ce que l'Insee appelle les « emplois métropolitains supérieurs ».

34 zones d'emplois sont en queue de peloton, avec des bases productives oscillant entre 1 500 euros et 700 (ZE de Corte et Longwy). On retrouve dans ce groupe à la fois des ZE anciennement industrielles aujourd'hui sinistrées (Longwy, Lens-Hénin, Douaisis, Thionville, Lunéville...) et des zones d'emplois parmi les plus résidentielles du pays (Menton, Narbonne, Perpignan...). Certaines encore combinent crise industrielle et avantages résidentiels (Sète, Béziers, Alès...).

De façon générale, comme le montre la figure 4, et à l'exception de six ZE urbaines du Sud du pays (Grenoble, Saint-Étienne, Toulouse, Bordeaux, Aix-en-Provence, Annanay et Cannes-Antibes), les territoires assurant la plus forte production « concurrentielle » se situent au nord de la ligne Bordeaux-Grenoble.

On voit ainsi, à une échelle fine, se dessiner une France « productive » concentrée sur une petite partie des territoires : les 47 zones d'emplois, sur les 348 françaises, qui ont des bases productives par habitant de plus de 25% supérieures à la moyenne des zones d'emplois, génèrent 50% du revenu basique productif total des ZE françaises, alors qu'elles n'occupent que 10% de la superficie du territoire national (et ne disposent que de 36% de l'emploi du pays pour 31% de sa population).

L'émergence des territoires résidentiels

Alors que la production tend à se concentrer sur le territoire, les revenus résidentiels tendent au contraire à se répandre. Il s'agit des revenus de navetteurs, de retraites et des dépenses de tourisme (marchandes et non marchandes). Au total, comme le montre la figure 5, le territoire qui se dessine est largement l'inverse de celui des bases productives.

On note une moindre spécialisation territoriale de l'économie résidentielle, par rapport à ce que l'on a vu plus haut de l'économie productive.

Les territoires les plus spécialisés dans les apports de revenus résidentiels sont littoraux ou montagnards. On retrouve dans les champions des zones d'emplois comme Briançon, Lourdes, Porto-Vecchio, la Tarentaise, Fréjus Saint-Raphaël... Parmi ces zones d'emplois très résidentielles, beaucoup sont urbaines : Gap, Digne, Menton, Perpignan, Narbonne, Toulon, Bayonne... On ne retrouve que peu de ZE de grandes villes avec de forts indices de bases résidentielles par habitant : les ZE de Paris, Lyon, Marseille, Lille ont des niveaux d'indices parmi les plus bas. Celle de Toulouse est bonne dernière, avec un indice de 55. Se situent dans le même ordre de grandeur celles de Rennes (56), Lyon (58), Nantes (61). Les grandes villes méridionales tirent mieux leur épingle du jeu. On l'a vu, la ZE de Toulon bénéficie d'un indice de 129, celle de Nice de 109, Marseille-Aubagne étant beaucoup plus bas (71).

La structure des bases résidentielles de ces territoires est très différenciée, avec certains plus spécialisés dans les revenus de navetteurs, d'autres dans les pensions de retraite ou les dépenses de touristes. En termes d'inégalité entre les ZE, en euros par habitant, de ce type de ressources, les mieux réparties sont les pensions de retraite (coefficient de variation de 0,15), alors que les revenus de navettes sont plus inégalement répartis (0,64) et les dépenses de tourisme beaucoup plus fortement encore (1,1).

Les territoires résidentiels de navetteurs

Avec la périurbanisation et l'évolution des mobilités, la distance domicile-travail s'est fortement accrue dans les décennies passées. Cette dissociation territoriale entre lieu de génération du revenu (lieu d'emploi) et lieu de sa distribution (lieu de résidence) est à l'origine d'une importante circulation monétaire entre les territoires. En 2006, on peut estimer à 66 milliards d'euros le montant des revenus du travail ainsi transférés entre les zones d'emplois françaises (l'Île-de-France étant comptée comme une zone d'emploi en tant que telle). C'est de l'ordre de 8% du revenu disponible brut des ménages qui provient, en moyenne, de leurs emplois situés à l'extérieur de leur ZE de résidence.

Là encore, on note de fortes différences/récurrences entre les zones d'emplois. On compte 46 zones d'emplois dont les bases économiques dépendent pour plus de 20% des revenus de navetteurs. Comme le montre la figure 6, ces zones se situent, bien sûr, à la périphérie des grands pôles d'emploi du pays, mais aussi près des frontières du pays.

Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Bordeaux sont environnées de territoires fortement dépendants des emplois que pourvoient ces grandes villes ou pôles urbains.

Parmi les premières, qui envoient leurs navetteurs dans des grands pôles d'emplois français, quelques zones d'emplois apparaissent très fortement dépendantes de cette source de revenu : dans l'Oise, les zones de Santerre-Oise, Gisors et Sud-Oise en dépendent respectivement pour 35, 33 et 30% de leurs bases économiques totales (soit, pour ces trois zones, un total de 1,7 milliard d'euros). La zone d'emploi de Bordeaux-Entre-Deux-Mers dépend pour

31% des bases « navettes ». Avec un taux de 25%, on retrouve des zones d'emplois comme celles de Dreux, Morteau, Ambérieu, Bordeaux-Cubzacais, Salon-de-Provence ou Voiron...

Des plus aux moins dépendantes des revenus de navettes liés aux emplois de grands pôles d'emplois français, on va de 4 200 euros par habitant de la ZE de Gisors (4 100 à Santerre-Oise, 3 850 à Bordeaux-Entre-Deux-Mers) à 140 euros par habitant en Île-de-France (170 dans la ZE d'Ajaccio, 190 dans celle de Perpignan). Les écarts sont donc extrêmement importants pour un coefficient de variation, on l'a vu, deux fois plus élevé que celui des ressources liées aux bases productives.

Le second type de revenus de navetteurs dont bénéficient nos territoires provient des travailleurs transfrontaliers. On compte, en 2006, 320 000 actifs français allant travailler à l'étranger (soit, pour un revenu moyen de l'ordre de 20 000 euros par actif, de l'ordre de 6 milliards d'euros ainsi captés).

Ces actifs sont très concentrés dans certaines parties seulement des régions frontalières. Les frontières naturelles avec l'Italie et l'Espagne jouent un rôle de barrage. Les 3 000 transfrontaliers des Pyrénées-Atlantiques allant travailler en Espagne ne représentent que 1,2% des actifs occupés du département. Dans les Pyrénées-Orientales, c'est encore moins : les 850 transfrontaliers ne représentent que 0,6% des actifs occupés du département. On est loin de l'intégration transfrontalière souvent invoquée par les Basques et les Catalans. En revanche, c'est paradoxalement dans des secteurs à plus faible identité transrégionale que ces mécanismes de circulation monétaire transfrontalière sont les plus puissants. La seule commune de Thionville envoie 5 300

de ses actifs occupés travailler à l'étranger (au Luxembourg pour l'essentiel), soit 28% d'entre eux... Annemasse en envoie 4 000 en Suisse (32% de ses actifs occupés), Saint-Louis, en Alsace compte 3 500 navetteurs transfrontaliers (36% de ses actifs occupés)...

Près de la frontière italienne, mais surtout du pôle d'emploi de Monaco, les communes « vivent » largement des revenus de navetteurs transfrontaliers : Nice, qui est une des rares grandes villes françaises à avoir un taux d'emploi inférieur à 100%, en compte 5 900 (4,5% de ses actifs occupés), Beausoleil 4 100 (70% de ses actifs occupés), Menton 3 500 (32% de ses actifs occupés), etc.

Au total, ce sont 11 zones d'emplois qui envoient plus de 15% de leurs actifs occupés travailler à l'étranger : celles de Menton (46% de ses actifs occupés), Saint-Louis (46%), Longwy (43%), Genevois-Français (42%), Wissembourg (32%), Altkirch (27%), Thionville (25%), Pontarlier (22%), Sarreguemines (18%), Bassin houiller (15%)...

L'intensité transfrontalière est plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais. La ZE de Roubaix Tourcoing n'envoie que 7 600 actifs travailler à l'étranger (surtout en Belgique), soit 5% de ses actifs occupés. Idem pour la ZE de Sambre-Avesnois avec 3 900 navetteurs (5% des actifs occupés). Flandres-Lys bénéficie des revenus de 1 500 navetteurs (3% de ses actifs occupés) et le Valenciennois de 3 400 navetteurs (3%)... Dans les autres ZE de la région, le poids des navetteurs dans les actifs occupés est faible.

Les territoires résidentiels de retraités

On l'a vu, les pensions de retraite (en euros par habitant) sont moins inégalement réparties entre les zones d'emplois que les revenus des activités basiques productives, des navettes ou que les dépenses de tourisme. Mais il existe, là encore, de fortes différences de dépendance des territoires à ces pensions.

La part des retraités dans la population des zones d'emplois varie de 10% dans des ZE comme celles de Lagny-sur-Marne ou Roissy-en-France, à 29% dans celles de Mauriac ou du Nord-Est-Dordogne (pour une moyenne nationale de 20,6%). De façon générale, la présence des retraités est plus forte à l'Ouest et au Sud du pays, et surtout dans la partie méridionale de la « diagonale aride ». Les aires urbaines françaises ne comptent en moyenne que 19% de retraités dans leur population (et les communes rurales 27%).

Par ailleurs, se dessine une géographie sociale contrastée des retraités, avec beaucoup d'anciens cadres au Sud (et dans les villes) et beaucoup d'anciens ouvriers et employés au Nord.

Tout cela se retrouve dans la géographie de la répartition des 193 milliards d'euros de pensions de retraite perçues par les retraités du pays (source DGI). Comme le montrent les figures 7 et 8, il y a des différences significatives entre les taux de dépendance des zones d'emplois à cette source de revenu (% des bases économiques) et le niveau des pensions par habitant.

Si globalement, c'est dans le Sud-Ouest du pays que se concentrent les retraités, on voit que ce sont les territoires non littoraux et ruraux qui en sont les plus dépendants

(Massif central, Centre, Bretagne...) alors que les territoires dans lesquels les pensions par habitant sont les plus élevées se situent plutôt dans des territoires touristiques littoraux ou montagnards : la ZE de Fréjus Saint-Raphaël bénéficie de 5 000 euros par habitant, la Saintonge-Maritime et Vendée-Ouest, 4 800 euros, Bordeaux-Arcachonnais, 4 500, etc. Au bas du tableau, on retrouve des ZE productives dans lesquels l'apport des pensions est inférieure de moitié : Vitré ou Vendée-Est, 2 200 euros par habitant, Le Calaisis, 2 300 euros, Oyonnax, 2 350 euros, etc.

Les zones d'emplois dont les bases économiques dépendent le plus des retraites se situent dans des espaces plutôt déprimés, dans lesquels la présence des retraités reflète moins une attractivité vis-à-vis des retraités du reste du pays qu'une situation résiduelle produite par les départs massifs de populations jeunes : Villeneuve-sur-Lot (33%), Montceau-les-Mines (33%), Argenton-sur-Creuse (32%), Montluçon, Bergerac, Albi, Roanne (32%)... sont les zones d'emplois les plus dépendantes des pensions de retraite. En revanche, les territoires qui en dépendent le moins sont, avant les zones d'emplois productives, les zones d'emplois résidentielles les plus touristiques : les ZE dans lesquelles les retraites ne pèsent que pour 10 à 15% des bases économiques sont celles de Briançon, de la Tarentaise, de Porto-Vecchio, de Lourdes, de Sartène-Propriano... On y capte encore plus de dépenses de tourisme que de pensions.

Les territoires résidentiels touristiques

On l'a vu, le tourisme constitue une des modalités importantes de captation du revenu par les territoires. La centaine de milliards de dépenses de tourisme sur le territoire national représente un peu plus de la moitié du

montant des pensions de retraite mais est beaucoup plus inégalement répartie entre les territoires.

En euros par habitant, l'écart est impressionnant : la ZE de Briançon bénéficie ainsi de 20 600 euros par habitant, soit 61 fois plus que les 340 euros de la ZE de Thionville (figure 9).

Les territoires champions des dépenses touristiques par habitant sont montagnards ou littoraux : après la ZE de Briançon, on trouve celles de Lourdes (17 000 euros), Porto-Vecchio, Calvi, Tarentaise (autour de 15 000 euros) puis, à plus de 10 000 euros, Sartène, Fréjus Saint-Raphaël, La Maurienne, Gap, Digne... Les lanternes rouges sont des territoires de « double peine ». Souvent déjà très pénalisés sur le plan industriel, ils n'ont aucune attractivité touristique : à moins de 500 euros par habitant, on retrouve des ZE comme Roubaix-Tourcoing, Bassin houiller, Saint-Quentin, Valenciennois, Douaisis, Laonnois, Saint-Étienne..., mais on retrouve aussi dans le bas du tableau des grandes villes françaises : la ZE de Lyon (580 euros), Metz (555 euros), Lille (615 euros), Toulouse (750 euros), Rennes (730 euros), Marseille-Aubagne et Nantes (900 euros). L'Île-de-France est certes la première destination touristique mondiale et réussit à capter de l'ordre de 17 milliards d'euros mais, étant très peuplée, ne bénéficie que de 1 450 euros par habitant (alors que la moyenne arithmétique des zones est de 2 400 euros et la moyenne nationale de 1 780 euros).

En termes de poids dans les bases économiques des zones d'emplois, on note également un écart important entre les 68% de la ZE de Briançon et les 3% dans celle de Roubaix-Tourcoing. On retrouve une hiérarchie

très proche de celle des dépenses touristiques par habitant.

La présence des populations sur le territoire

Les différentes pratiques de mobilité touristique font que les populations entrent dans les territoires, en sortent et vice versa. Recensés sur leur lieu de résidence, ils partagent leur temps entre ces lieux et d'autres où les mènent leurs déplacements touristiques. Les travaux évoqués plus haut (Terrier, 2005) permettent d'estimer ce que sont les présences locales. La figure 10 rend compte de ces estimations. On voit que cette figure ressemble beaucoup, en l'accentuant, à la carte des dépenses de tourisme.

Cette représentation par les présences modifie la représentation démographique du territoire. L'espace rural, par exemple, a dans son ensemble 18% de plus de population présente sur son territoire que celle qui y est recensée dans les résidences principales, ce taux atteignant 27% dans les espaces ruraux les plus isolés, soit une présence de population comparable au peuplement de ces espaces dans les années 1950⁴⁸ !

Un grand nombre des aires urbaines françaises, au contraire, ont une présence plus faible que leur population résidente. Sur les 354 aires urbaines du pays, 197 ont un taux de présence inférieur à 100%. Comme le montre la figure 11, ce sont, de nouveau, les aires urbaines du quart Nord-Est du pays qui sont les plus pénalisées en termes de présence. Des aires urbaines comme Forbach, Nevers ou Saint-Quentin « perdent » ainsi l'équivalent de 5% de leur population (avec

48. Cf. Talandier M., *Un autre modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural*. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, université Paris-12, Créteil, 2007.

ce que cela comporte de sous-consommation et de sous-effets multiplicateurs de revenus et d'emplois). La plupart des grandes aires urbaines du pays sont déficitaires : Lille (96%), Toulouse, Lyon ou Marseille (97%) plus encore que Rennes, Bordeaux (98%) ou Paris (99%).

En revanche, certaines aires urbaines, particulièrement celles situées sur les littoraux, enregistrent des taux très avantageux : Nice (109%), Toulon (108%), Narbonne (119%), Bayonne (112%), Saint-Nazaire (188%), etc. Certaines des grandes aires urbaines françaises, à des niveaux certes moins élevés, gardent quand même un solde entrées-sorties de touristes équilibré ou positif : Nantes, Brest, (100%), Limoges, Montpellier (101%).

À l'issue de cette mise à plat, on voit donc que les territoires français sont irrigués par des flux de revenus de nature très différente et renvoyant à des avantages comparatifs eux-mêmes très différents. Parmi d'autres cliques, celui qui différencie territoires productifs et territoires résidentiels émerge nettement.

Les revenus « non productifs » sont générés par des flux monétaires interterritoriaux ayant des origines et des destinations géographiques. Pour mieux comprendre les interactions territoriales, il faut analyser ces origines et destinations. Mais, on l'a dit plus haut, on ne dispose pas de données établissant un lien précis entre les lieux de prélèvements des contributions obligatoires et les lieux de dépenses publiques et sociales. On ne dispose pas non plus de données détaillées sur les origines et destinations des touristes marchands ou séjournant dans leurs familles ou chez leurs amis.

En revanche, trois sources de données peuvent être mobilisées pour mieux repérer les liens entre territoires émetteurs et territoires récepteurs de flux de revenus résidentiels :

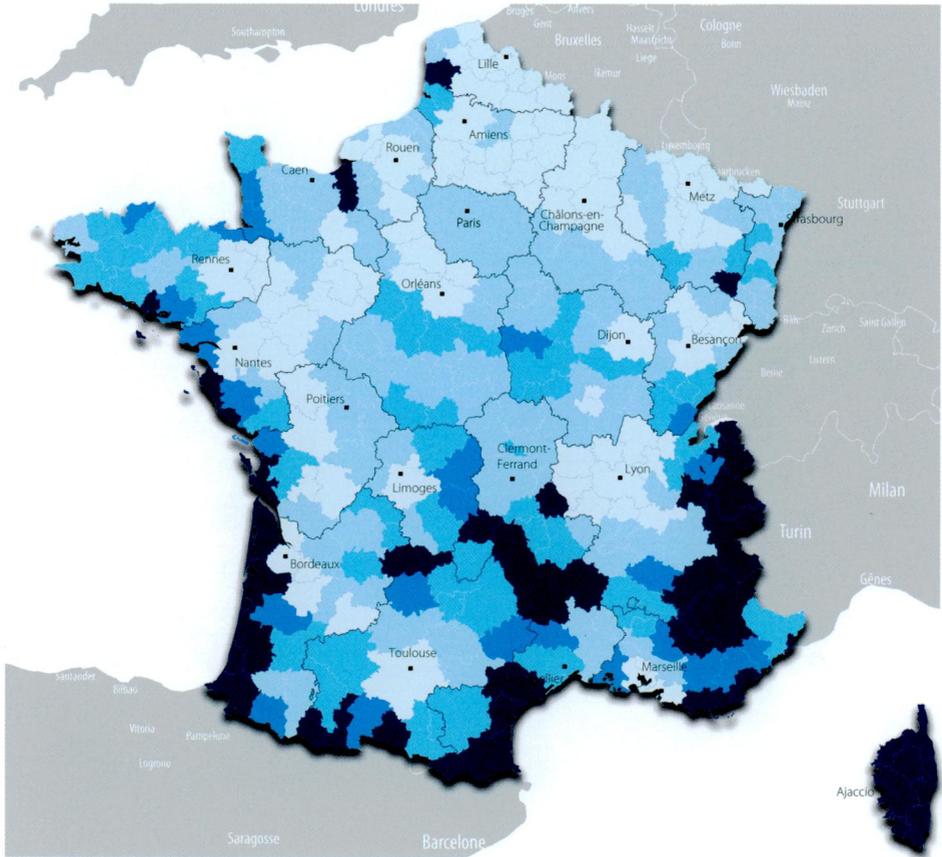
- les origines-destinations des navetteurs domicile-travail (Insee) ;
- les origines-destinations des migrations résidentielles de retraités (Insee) ;
- l'appariement entre les résidences secondaires localisées et les lieux de résidence de leurs propriétaires (SOeS, CGDD).

Ces trois sources, disponibles à la commune, permettent de mieux comprendre de quelle façon les territoires de l'économie résidentielle sont liés aux autres territoires et d'où proviennent les flux de revenus dont ils bénéficient. Mais aussi, comme on le verra plus bas, de mieux comprendre les interactions, bilatérales, entre territoires productifs et territoires résidentiels.

Territoires émetteurs et territoires récepteurs

Avant de procéder à l'analyse de ces liens interterritoriaux, on peut poser quelques caractéristiques de la géographie des émissions et réceptions des trois types de flux résidentiels retenus. On a étudié plus haut les « stocks » de revenus résidentiels sur les territoires. Grâce aux sources statistiques disponibles, il est possible de dessiner sur le territoire des flux de navetteurs, de retraités et de propriétaires vers leurs résidences secondaires.

Figure 9. Dépenses de tourisme dans les zones d'emploi en 2006

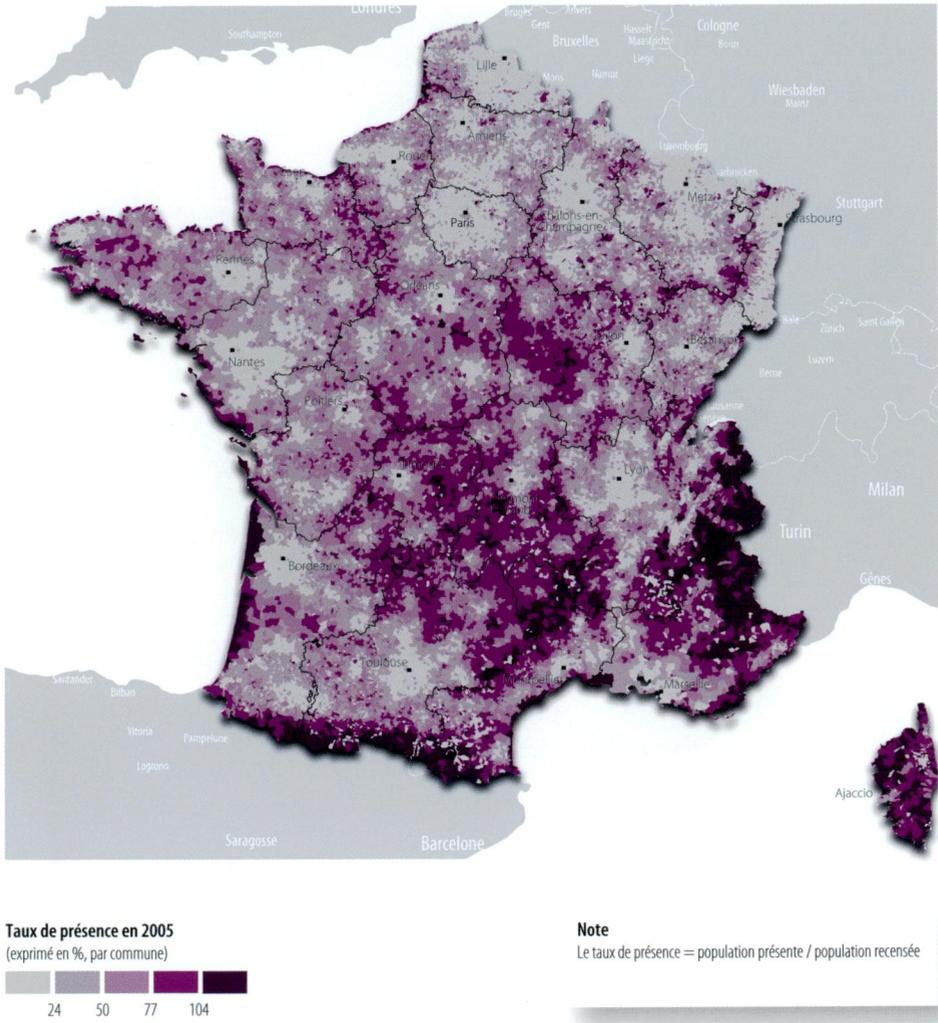
**Dépenses de tourisme en 2006**

(exprimées en euros par habitant, par zone d'emploi)



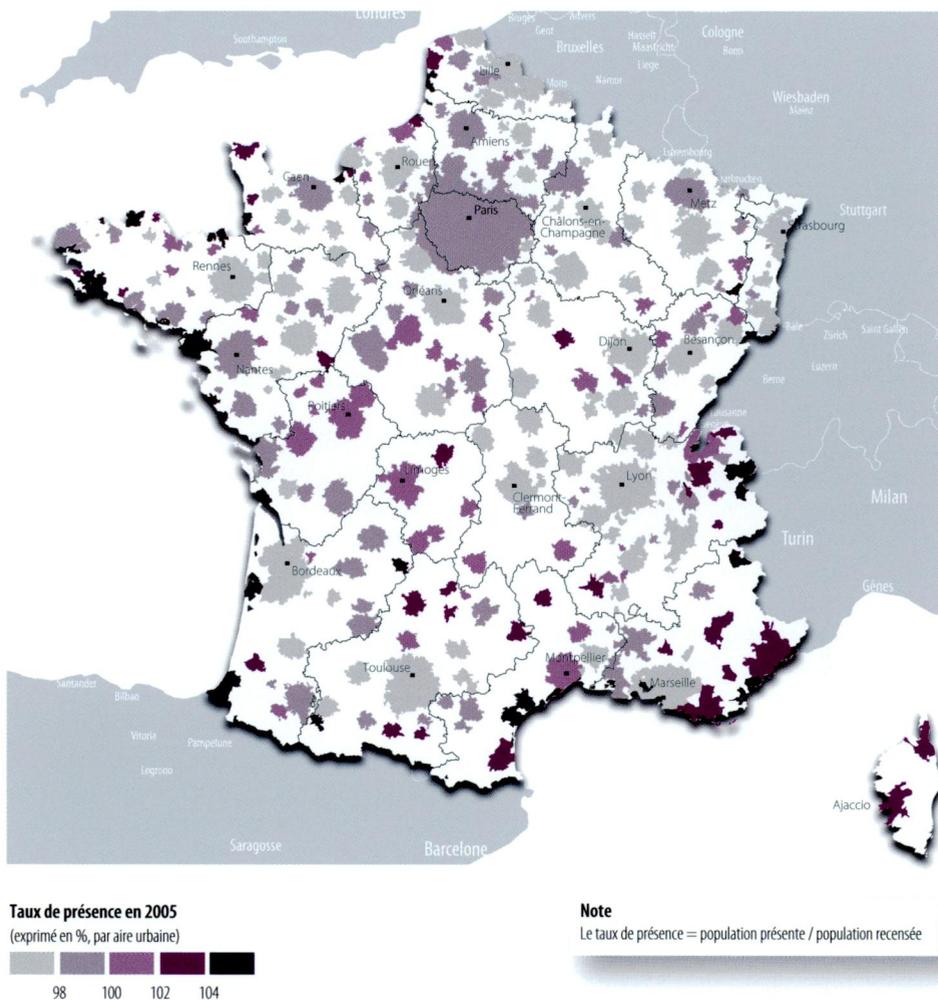
* Les zones d'emploi de la région Île-de-France ont été agrégées

Figure 10. Taux de présence de la population dans les communes en 2005



Sources des données : calculs de l'Oeil d'après Insee et Ministère du Tourisme • Fonds cartographiques : IGN, Geofia

Figure 11. Taux de présence de la population dans les aires urbaines en 2005



Les navettes domicile-travail

On l'a vu, les actifs se déplacent de plus en plus loin pour aller travailler. En 2006, d'après les données du recensement, la distance moyenne à vol d'oiseau est de 21 km. Les trois quarts de ces déplacements se font sur courte distance : 48% sur moins de 10 km, 28% entre 10 et 20 km. Mais un petit quart des emplois du pays, soit 5,8 millions, se trouvent à plus de 20 km du lieu de résidence des actifs qui les occupent. Et ce qui est vrai des personnes l'est de leurs revenus du travail. Le plus gros se déplace sur de petites distances et reste dans les mêmes territoires locaux.

La figure 12 présente les distances communales moyennes des lieux d'emploi pour les actifs résidents. S'en dégagent deux géographies des « longues navettes » : autour de l'Île-de-France, dans le Bassin parisien, d'une part et dans le Sud du pays d'autre part. Il n'apparaît pas de loi, comme on l'a signalé dans l'introduction, qui lie taille des aires urbaines et distance moyenne parcourue pour accéder à leurs emplois.

La figure 13 présente la part de l'emploi des aires urbaines occupée par des actifs habitant à plus de 30 km. En moyenne arithmétique des aires urbaines françaises, cette part est de 12% des emplois. Les championnes ne sont pas des grandes villes : Bourg-Saint-Maurice (32%), Châlons-en-Champagne (26%), Chamonix-Mont-Blanc (26%), Arles ou Fos-sur-Mer (25%). Viennent ensuite Orthez, Istres, Saint-Pol-de-Léon, Auch... Avec 20%, l'AU de Marseille-Aix-en-Provence est, des grandes aires urbaines françaises, celle dans laquelle

ce taux est le plus élevé (20%)⁴⁹. Les autres ont des parts bien plus modestes : Toulouse et Rennes (16%), Paris, Lyon, Nantes (14%), Bordeaux (13%), Lille (11%)...

Les migrations résidentielles de retraités

Dans les cinq années antérieures à 2006, 1,2 million de retraités ont changé de commune de résidence (soit 9,5% des retraités de 2006) dont, on l'a dit en introduction, près de la moitié (550 000) ont changé de département. Ces déplacements génèrent mécaniquement des déplacements de revenus.

Comme le montre la figure 14, ce mouvement se porte plus nettement vers les territoires résidentiels de l'Ouest et du Sud..., et peu ou pas dans le quart Nord-est du pays, Île-de-France comprise.

Les championnes de l'attractivité sont des zones littorales atlantiques ou méditerranéennes comme celles de Vendée-Ouest et Brignoles (20% de nouveaux arrivants dans les retraités 2006), Saintonge-Maritime et Fréjus Saint-Raphaël (18%), Bordeaux-Arcaçhon, Sud-des-Landes et Draguignan (17%)... À l'inverse, les zones d'emplois dans lesquelles ce taux est minimal sont celles de Paris (4%), Lens-Hénin, Marseille-Aubagne, Saint-Louis, Wissembourg, Pontarlier, Longwy, Haguenau, Strasbourg, Vitry-sur-Seine (5%)...

L'arrivée de ces retraités peut constituer un apport de revenu significatif dans certains territoires : de l'ordre de 172 millions d'euros

49. Le grand espace métropolitain de l'estuaire rhodanien est à cet égard une singularité en France, avec une très forte intégration des marchés de l'emploi de ses différents pôles urbains. Il est un exemple de l'hétérogénéité des fonctionnements, des enjeux et donc des stratégies territoriales dans les « métropoles » françaises.

annuels supplémentaires dans la ZE de Vendée-Ouest (soit 4,5% de sa base économique totale), 80 millions dans celle de Brignoles (5% de sa base totale), 155 en Saintonge-Maritime (4,5% de sa base totale).

Du point de vue de l'« émission » de retraités mobiles, la géographie n'est pas inverse de celle des « réceptions » (figure 15) : ce ne sont pas systématiquement les territoires les moins attractifs pour les retraités mobiles qui se « vident » le plus, sauf dans le cas du Bassin parisien qui cumule ces deux pénalisations (du moins en termes de revenus). Les 23 zones d'emplois françaises ayant les plus forts taux de départ de leurs retraités (de 12 à 17%) se situent toutes dans le Bassin parisien.

En revanche, les territoires pénalisés du Nord-Est, dont on a vu qu'ils n'attiraient pas de retraités, ne les voient pas non plus beaucoup partir (sauf dans la ZE de Lille). La situation, à cet égard, semble plutôt figée. Idem, dans une moindre mesure dans les territoires du Massif central.

Les territoires que les retraités quittent le plus sont aussi bien des territoires peu résidentiels et riches (Île-de-France) que des territoires très résidentiels, par ailleurs très attractifs pour les retraités, qui maximisent les entrées comme les sorties et dans lesquels le marché pour leur accueil est très animé (Draguignan, Menton, Brignoles ou Fréjus Saint-Raphaël, ont des taux de 12% de départ). De même, du côté des territoires que les retraités quittent peu, on retrouve aussi bien des zones pauvres et en panne de développement (Lens-Hénin, Le Creusot, Morteau ou le Bassin houiller, à 6%), que des territoires très résidentiels, souvent à forte identité locale, qui « gardent » leurs retraités (Porto-Vecchio, Corte, Oloron-Mauléon, Quimper... entre 5 et 6%).

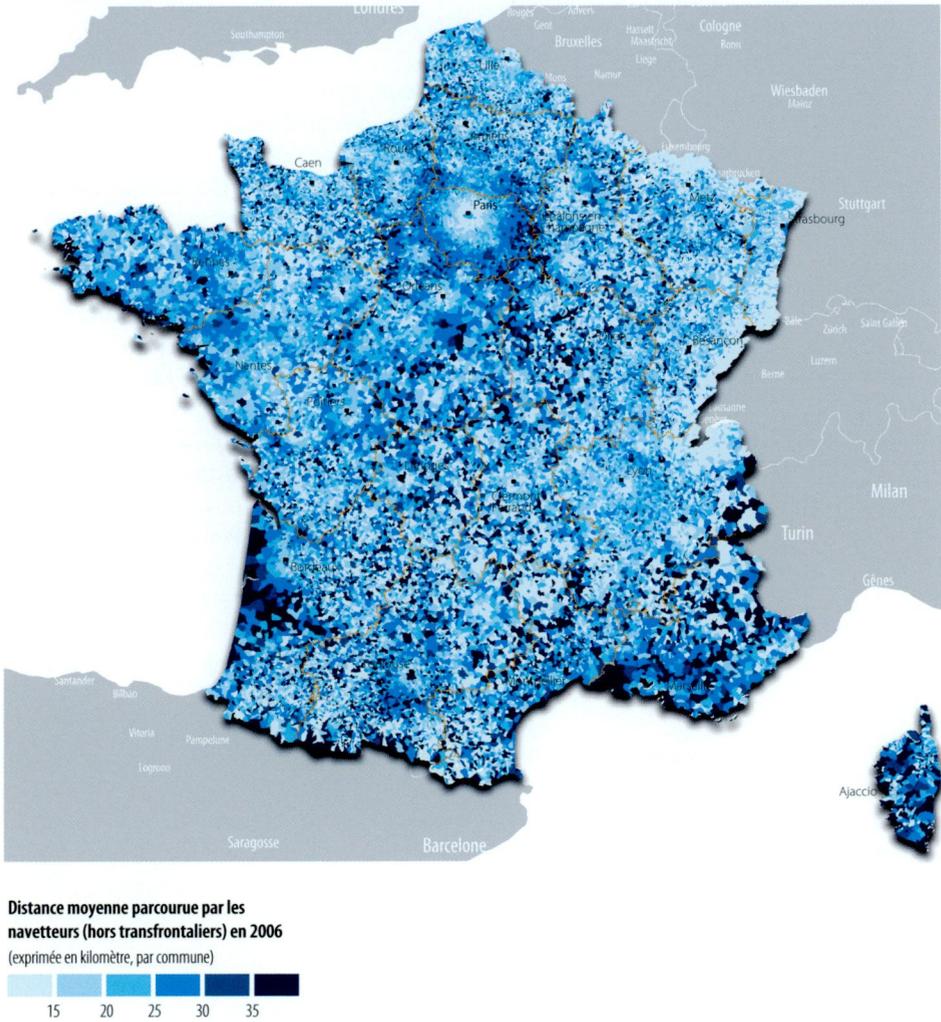
Une autre caractéristique du déplacement des retraités tient à la distance sur laquelle se font leurs migrations résidentielles. Là encore, on note de fortes différences.

Les deux figures 16 et 17 montrent une faible symétrie géographique entre les distances moyennes des origines et des destinations des retraités migrants. Ce sont les distances d'origine qui sont les plus irrégulièrement différenciées : on trouve dans le Nord-est du pays des zones dans lesquelles des retraités migrent en parcourant, en moyenne, entre 200 et 250 km depuis leur résidence antérieure (ZE de Beauvais, Meuse du Nord, Soissons...). Dans les territoires les plus résidentiels, seuls quelques-uns d'entre eux ont, en moyenne, de grandes distances parcourues par les retraités qui y arrivent (Bordeaux-Arcachon, Perpignan...). De façon générale, les zones les plus attractives pour les retraités en attirent aussi bien depuis des territoires proches qu'éloignés..., ce qui fait que la distance moyenne des origines n'est pas forcément très élevée.

En revanche, les mécanismes à l'œuvre sont beaucoup plus clairs du côté des distances depuis le lieu des départs. Ce sont les retraités de l'Île-de-France et de quelques zones du Bassin parisien qui partent le plus loin, à plus de 200 voire 300 km de leur résidence antérieure. Les retraités d'Île-de-France ayant migré représentent 20% du total des retraités migrants français et sont à l'origine d'un déplacement de l'ordre de 3,6 milliards de francs de pensions de retraite.

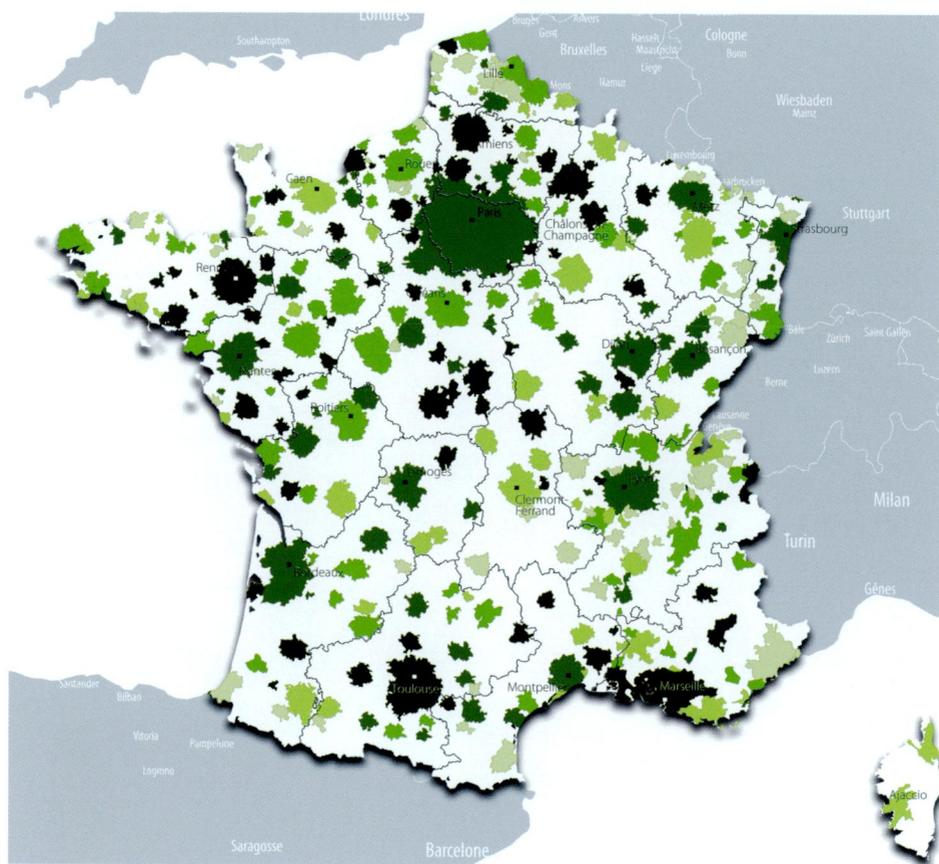
Dans les autres zones, en moyenne les déplacements de retraités se font beaucoup plus dans la proximité régionale, entre 50 et 100 km.

Figure 12. Distance moyenne des déplacements domicile-travail depuis les communes de résidence en 2006



Sources des données : D'après Insee - Fonds cartographiques : IGN, Geofila

Figure 13. Part des emplois occupés par des actifs résidant à plus de 30 km en 2006

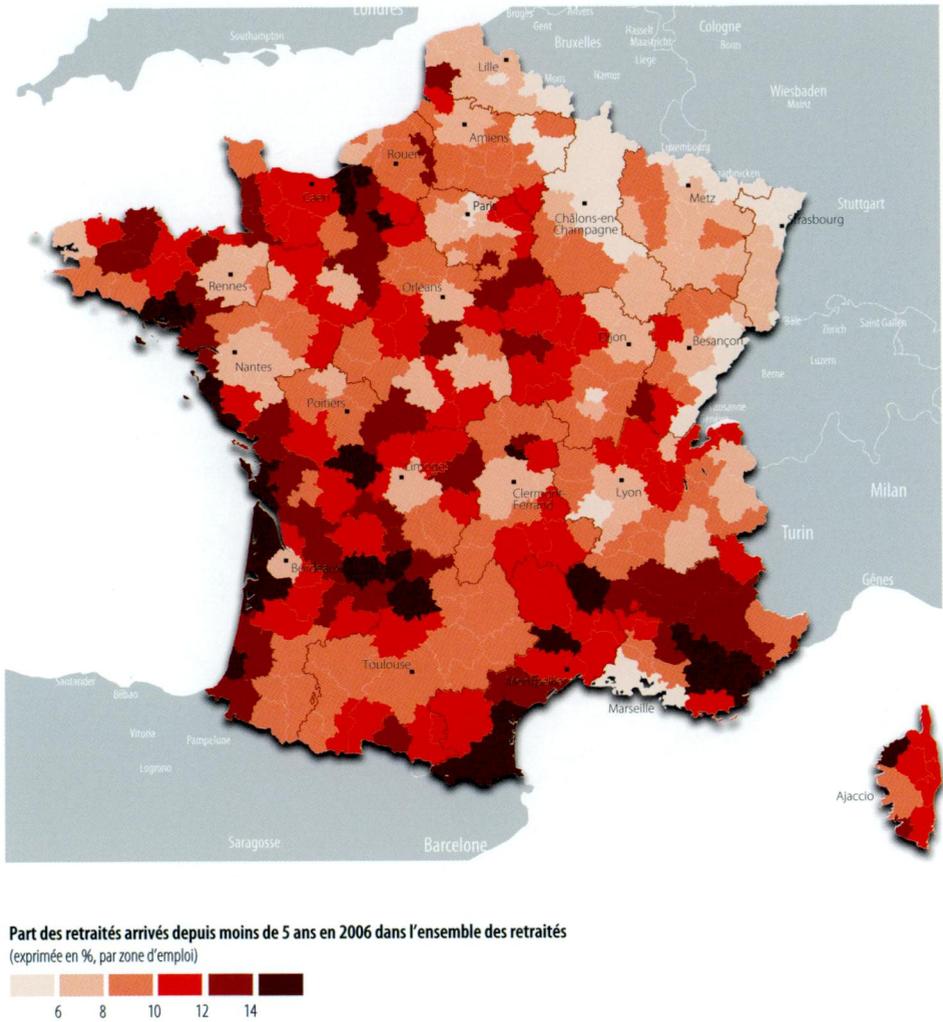


Part des emplois occupés par des actifs résidant à plus de 30 kilomètres en 2006

(exprimée en %, par aire urbaine)

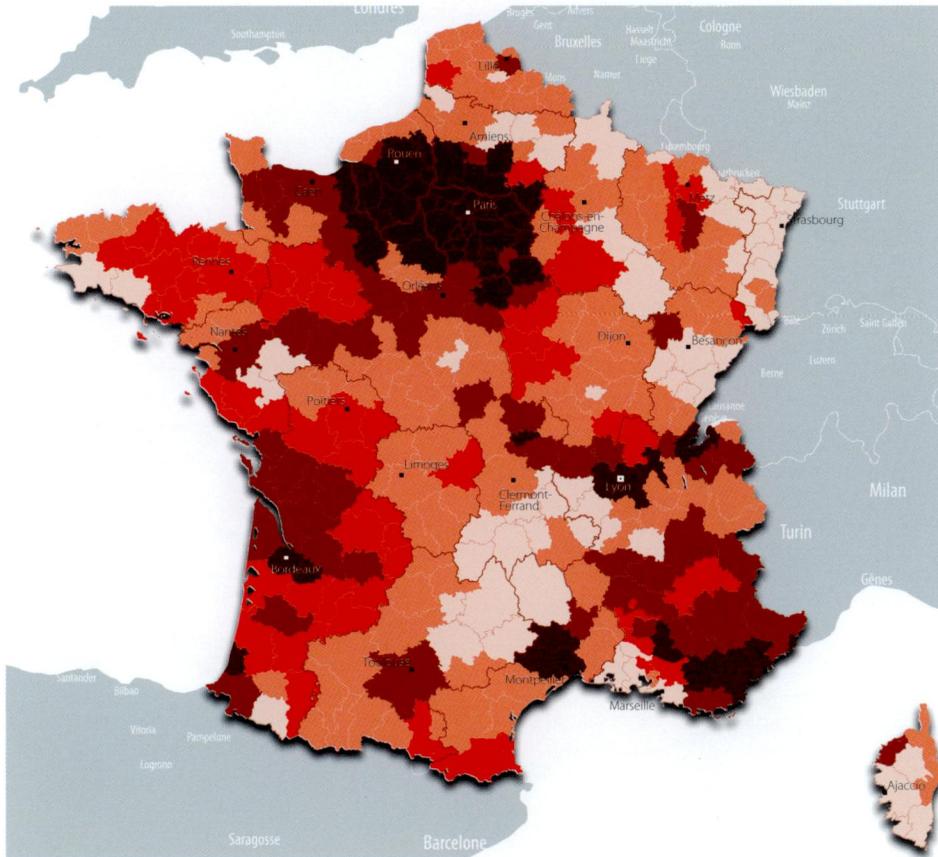


Figure 14. Part des nouveaux arrivants dans les retraités en 2006



Sources des données : D'après Insee • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

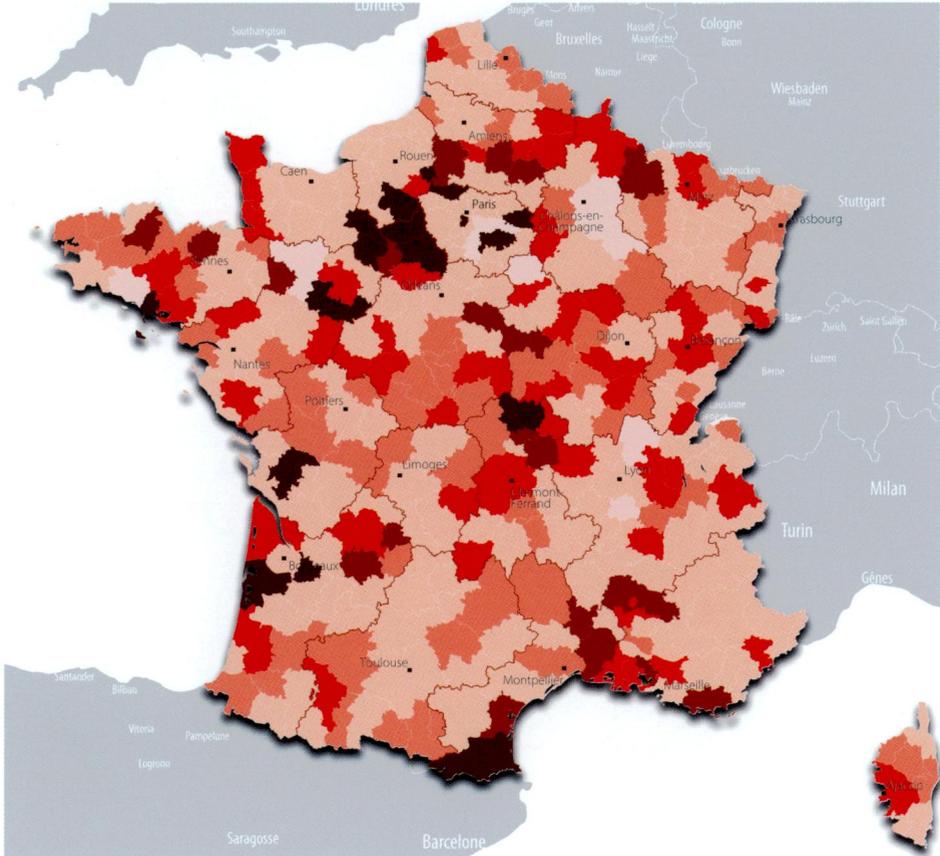
Figure 15. Part des partants dans les cinq années précédant 2006



Part des retraités partis depuis moins de 5 ans en 2006 dans l'ensemble des retraités en 1999
(exprimée en %, par zone d'emploi)



Figure 16. Distance du lieu de résidence antérieur des retraités installés dans la commune depuis moins de 5 ans en 2006



Distance moyenne de l'origine des retraités arrivés dans les communes dans les cinq années antérieures à 2006 (exprimée en kilomètre, par zone d'emploi)

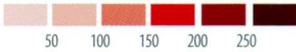
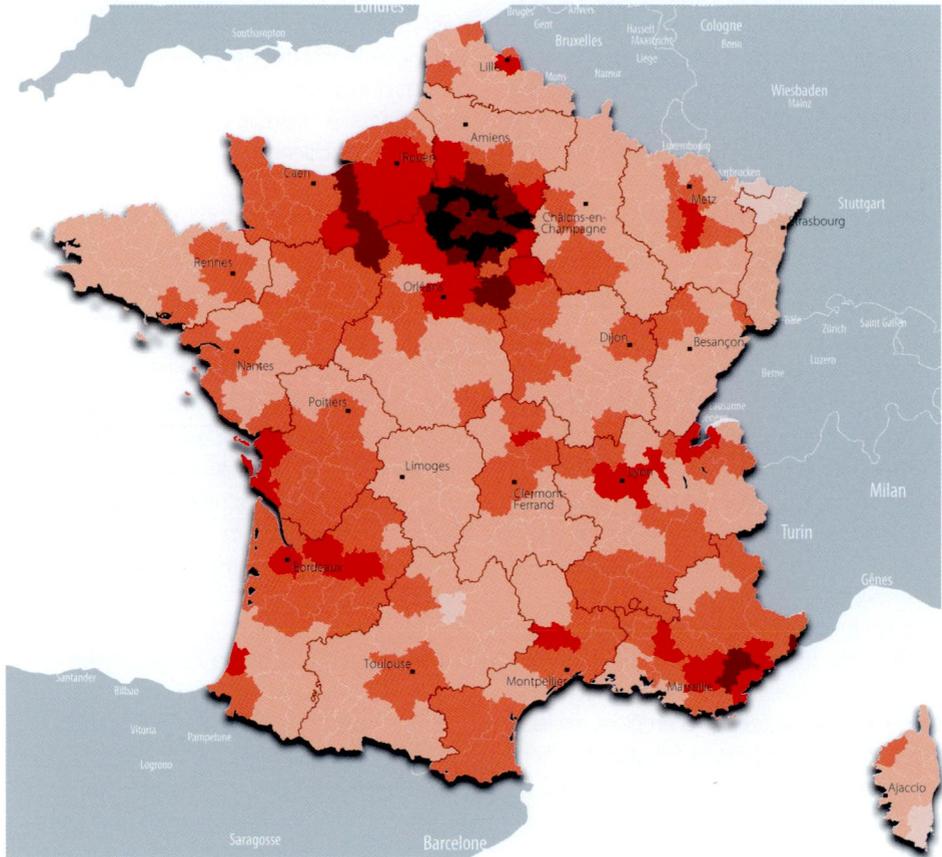


Figure 17. Distance moyenne de destination des retraités ayant quitté leur commune dans les cinq années antérieures à 2006



Distance moyenne des destinations des retraités par zone d'emploi en 2006
(exprimée en kilomètre, par zone d'emploi)



Les résidences secondaires

Le fichier du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS) dénombre 2,4 millions de résidences secondaires. Si chaque résidence secondaire génère en moyenne 20 000 euros de dépenses diverses, ce sont de l'ordre de 49 milliards d'euros qui circulent annuellement des lieux où habitent les propriétaires vers ceux où se trouvent leurs résidences secondaires.

La géographie des résidences secondaires est très contrastée (figure 18). On retrouve la géographie résidentielle évoquée plus haut et ses écarts : on va de zones d'emplois du Nord-Est du pays, comme celles de Lens-Hénin, Roubaix-Tourcoing, Béthune, Thionville ou Mulhouse, Lille, Valenciennes ou Longwy, où 1% seulement, ou moins, des logements sont des résidences secondaires, à des zones plus méridionales (montagnardes ou littorales), comme Briançon (64%), la Tarentaise (61%), Porto-Vecchio (56%), La Maurienne (54%), Calvi-Île-Rousse (53%) ou Vendée-Ouest (50%). Dans une trentaine de zones d'emplois, les résidences secondaires représentent plus d'un tiers des logements ; dans 62 ZE, plus de 20% (le taux moyen national étant de 10%).

La géographie des propriétaires de résidences secondaires n'est pas très différente (figure 19), avec une forte densité de propriétaires comme de résidences secondaires dans le Sud-Est. Le Nord-Est, comme on l'avait vu pour les migrations de retraités, n'a pas beaucoup de résidences secondaires et n'a pas non plus beaucoup de propriétaires.

La grande différence entre ces deux figures tient à la situation de l'Île-de-France : elle compte peu de résidences secondaires qui soient possédées par des propriétaires

extérieurs à leur commune mais beaucoup de propriétaires de résidences secondaires situées dans une commune différente (30% des propriétaires français de résidences secondaires résident en Île-de-France). Si la possession d'une résidence secondaire est une spécialité française, c'est surtout une spécialité francilienne.

Les zones d'emplois corses, et notamment celles d'Ajaccio et de Bastia ont aussi des niveaux très élevés (14 et 13%), ce qui suggère que la tradition de la maison « au village » y reste forte.

Dans les zones d'emplois de grandes villes, les taux sont plus faibles qu'en Île-de-France, mais ils sont, comparativement, assez élevés (tout en étant proches de la moyenne) : Marseille-Aubagne, Lyon, Rennes, Grenoble (10%), Toulouse, Nantes, Bordeaux-Zone-Centrale (9%)...

Dans les grandes villes, la ZE de Lille se singularise, avec un taux de seulement 5%.

L'analyse des distances moyennes, depuis les lieux d'habitation des propriétaires ou depuis les lieux où sont leurs résidences secondaires, donne un résultat beaucoup plus net que ce que l'on a pu mesurer sur les distances correspondant aux migrations résidentielles de retraités (figures 20 et 21).

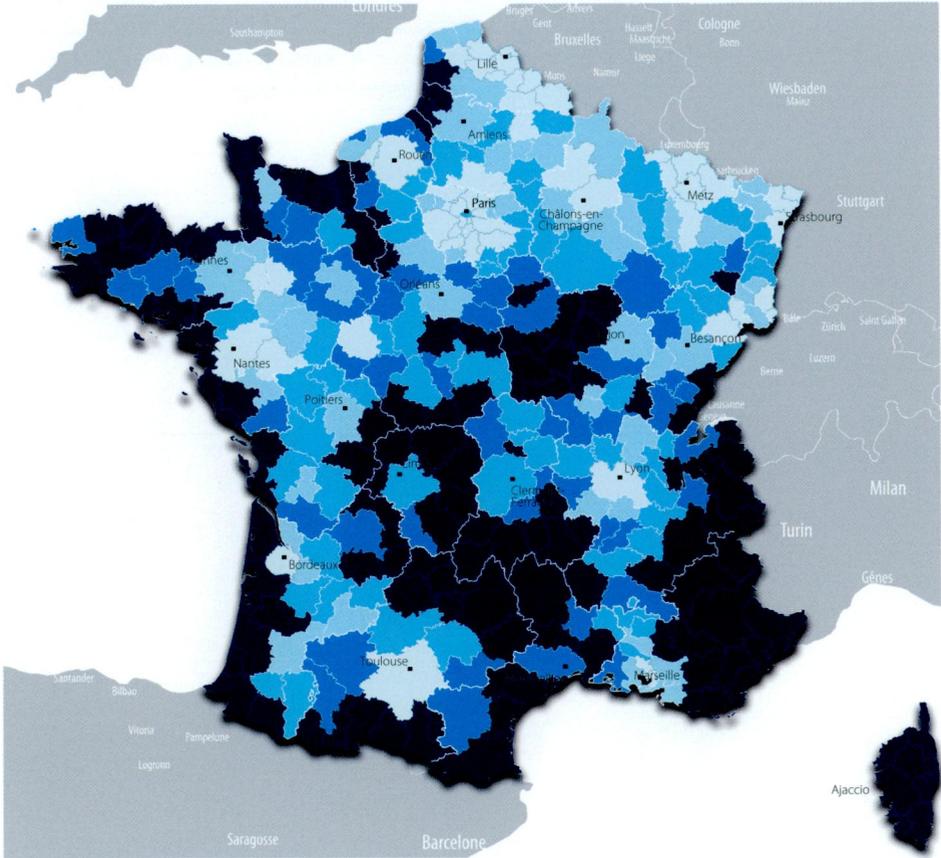
Le clivage entre d'une part le Nord-Est et d'autre part le Sud et l'Ouest du pays est très marqué, et symétrique.

D'un côté, au Nord-Est, Bassin parisien compris, on trouve des résidences secondaires possédées par des propriétaires peu éloignés et des propriétaires de résidences secondaires possédant des résidences secondaires

éloignées. Et l'inverse s'observe dans l'Ouest et le Sud du pays. On tient là, plus encore qu'avec les flux de retraités, un puissant mécanisme macro-régional de circulation des revenus entre deux grandes parties du territoire national.

Après ces éléments de cadrage général des mécanismes de circulation monétaire, la suite de l'ouvrage va examiner de façon plus détaillée les liens qui s'établissent ainsi entre territoires émetteurs et territoires récepteurs des revenus résidentiels.

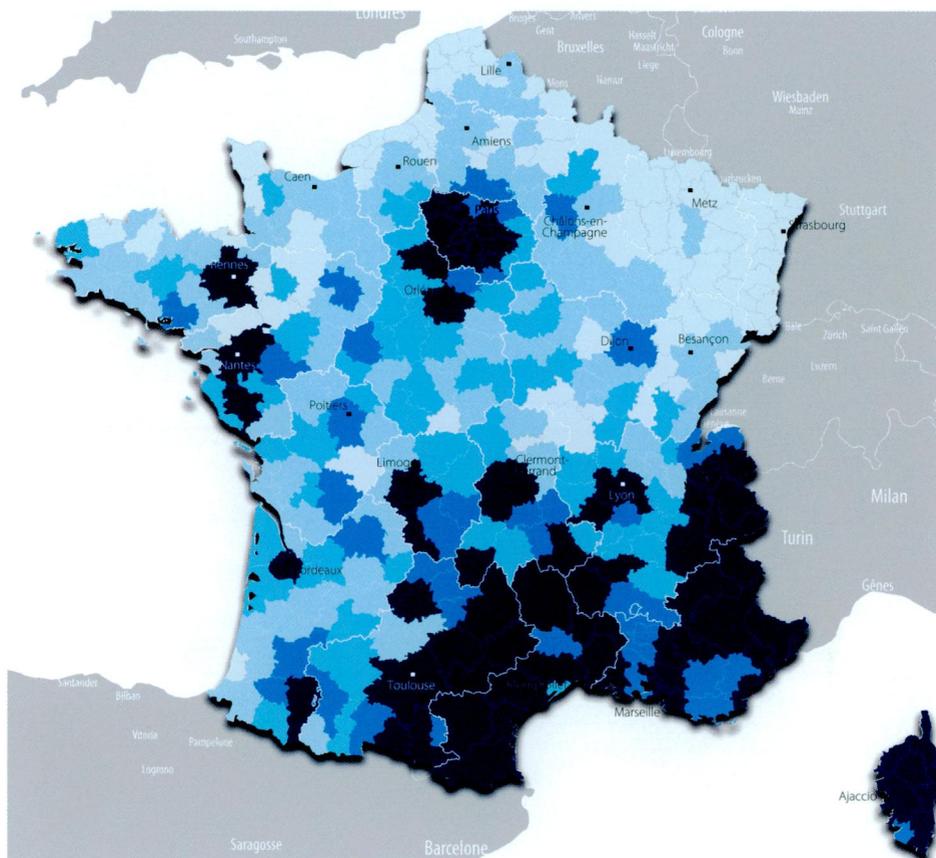
Figure 18. Part des résidences secondaires dans les logements en 2006



Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2006
(exprimée en %, par zone d'emploi)



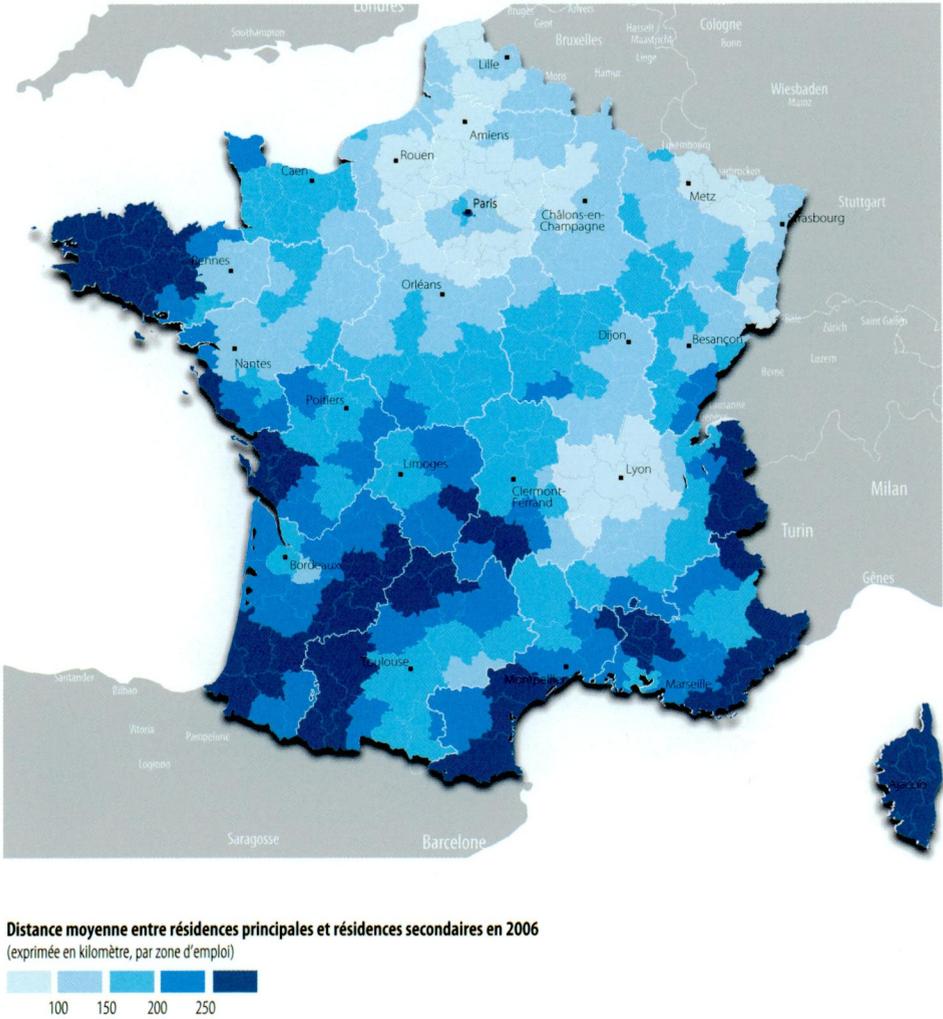
Figure 19. Part des propriétaires de résidences secondaires dans les résidences principales en 2006



Part des propriétaires de résidences secondaires dans les résidences principales en 2006
(exprimée en %, par zone d'emploi)

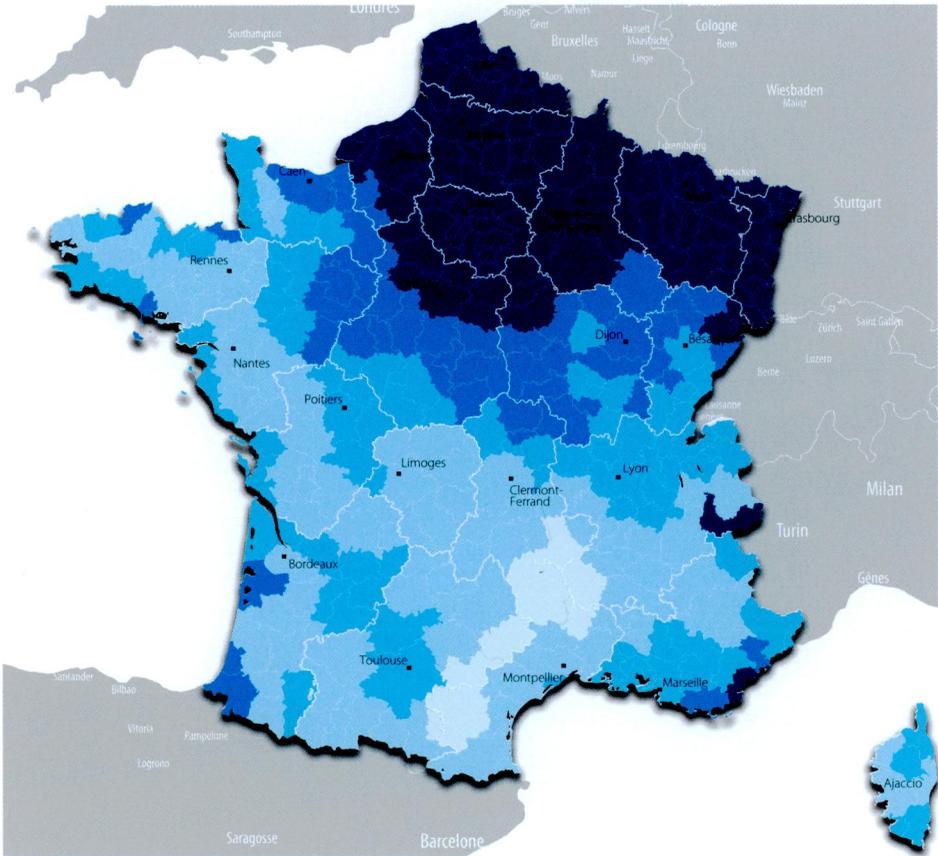


Figure 20. Distance moyenne à laquelle résident les propriétaires de résidences secondaires en 2006



Sources des données : D'après Filocom-SOeS 2007 • Traitement des données : l'CEII • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 21. Distance moyenne à laquelle se trouvent les résidences secondaires possédées par les propriétaires résidant dans la zone d'emploi en 2006



Distance moyenne des résidences secondaires en 2006
(exprimée en kilomètres, par zone d'emploi)



LES SYSTÈMES PRODUCTIVO- RÉSIDENTIELS

L'analyse développée dans cette seconde partie porte sur les relations qu'entretiennent les territoires aux fonctions productives et résidentielles très contrastées. Selon notre hypothèse, ces relations seraient réciproques et synergiques. À savoir que la proximité, au sens générique du terme, de territoires productifs et résidentiels jouerait un rôle majeur dans le destin de chacun d'eux. Pour le meilleur ou pour le pire : quand les territoires résidentiels iraient bien, les territoires productifs aussi, et vice versa.

Le concept de systèmes productivo-résidentiels (SPR) repose donc sur l'observation d'une interdépendance entre des territoires qui créent des richesses et sont à l'origine des émissions de flux résidentiels et des territoires qui captent ces richesses et sont donc récepteurs de ces flux. Si tous les territoires sont potentiellement « productifs et résidentiels » ou « émetteurs et récepteurs de flux résidentiels », les analyses développées dans les pages précédentes ont montré les disparités territoriales en termes de bases « résidentielles » et « productives », les disparités territoriales en matière d'émission et de réception des flux résidentiels. Il y a donc bien des territoires plus productifs et des territoires plus émetteurs que d'autres.

Définition, caractéristiques et évaluation des systèmes productivo- résidentiels

Définir les systèmes productivo-résidentiels

La mise en relation entre territoires « productifs » et territoires « résidentiels » repose sur trois types de flux, déjà présentés, et pour lesquels nous disposons des données « origine-destination » : les navettes domicile-travail, la mobilité résidentielle des retraités, et le fichier des propriétaires des résidences secondaires. Ces trois flux couvrent une large part des revenus (ou bases) résidentiel(le)s qui circulent et relient les territoires entre eux et sont, pour les résidences secondaires, représentatives de la géographie des autres flux de tourisme⁵⁰.

Quel que soit le flux (navetteurs, retraités ou résidents secondaires), on observe que les grandes et moyennes agglomérations françaises en sont les principales émettrices (de par un effet taille mais pas uniquement). Plus précisément, ce sont les grandes et moyennes unités urbaines françaises (au

sens de l'Insee⁵¹) qui émettent la quasi-totalité des flux résidentiels : les 3/4 des émissions de flux résidentiels étudiés ici sont émis par 7% des communes françaises qui, toutes, appartiennent à des unités urbaines (et non à d'autres communes des aires urbaines).

De façon conventionnelle, on considérera comme principaux territoires émetteurs de flux résidentiels les 100 premières unités urbaines (UU) en termes d'emploi salarié de la sphère productive⁵² et/ou de population, auxquelles sont ajoutés les chefs-lieux de départements ne faisant pas partie de cette liste des 100 premières UU⁵³, soit 131 UU au total regroupant 2 204 communes (figure 22).

L'analyse porte donc sur 131 SPR définis par un noyau « productif »⁵⁴ émetteur de flux résidentiels, ce sont les 131 unités urbaines, ainsi que par un ensemble de communes réceptrices. Chaque SPR porte le nom de l'UU qui le définit. Les revenus émis par l'UU alimentent l'économie des territoires récepteurs, à savoir, potentiellement, l'ensemble des autres communes du territoire national (y compris des communes appartenant à d'autres UU).

51. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

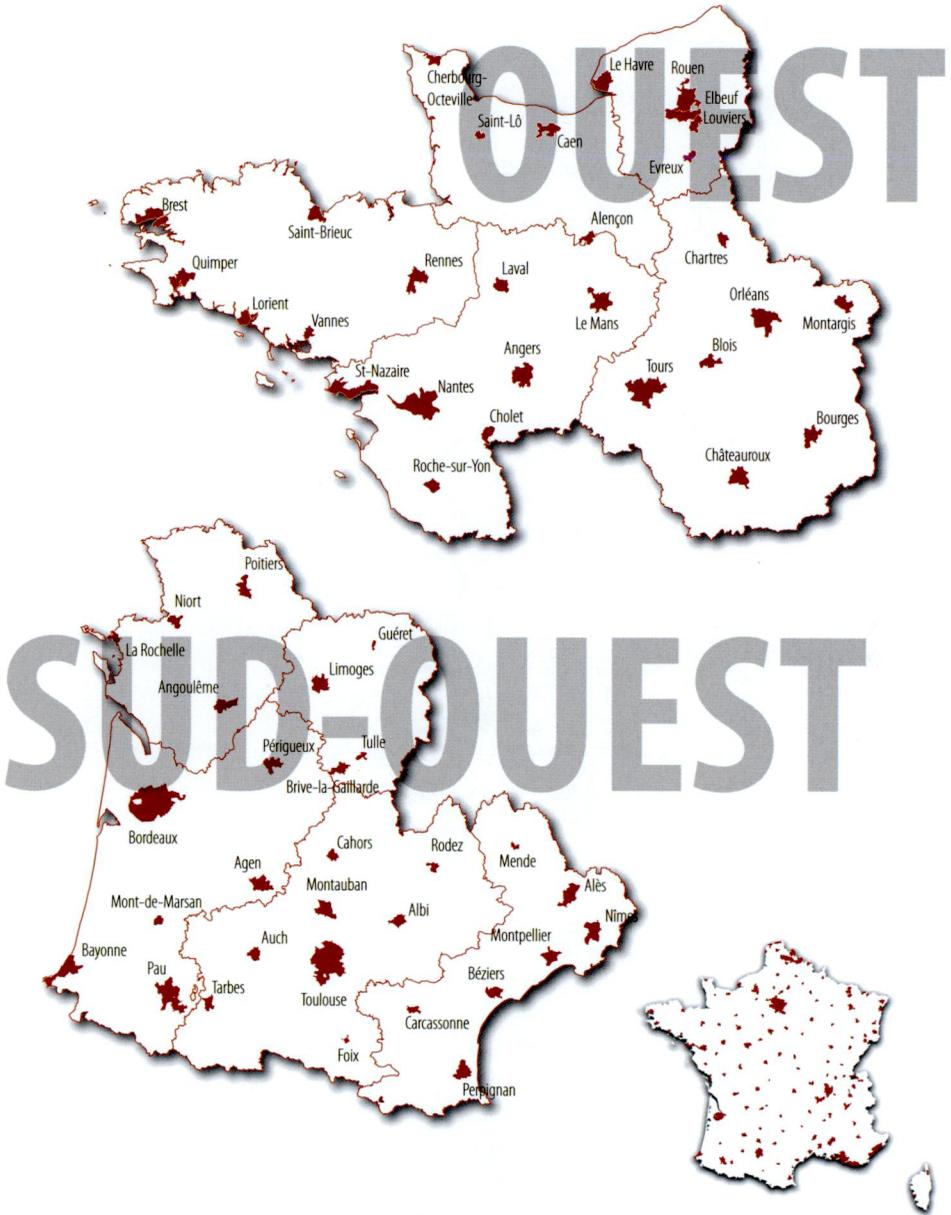
52. Définition et source Insee.

53. Définition 1999 des unités urbaines.

54. On a vu dans la partie introductive la complexité de ces concepts et les difficultés et ambiguïtés autour du vocabulaire. Nous emploierons par la suite le terme de « productif » pour désigner un processus de développement économique basé sur la production de valeur ajoutée issue de la vente, de l'exportation en dehors du territoire. Comme le montrent nos analyses de la première partie, l'économie présenteielle, la consommation de biens produits pour être vendus localement, génère également de la croissance, du PIB... d'où les ambiguïtés du terme « productif » qui ne désigne dans la littérature, mais aussi dans les discours politiques, qu'une partie de la production locale, à savoir la part « exportatrice ».

50. On obtient un coefficient de corrélation de 0,7 entre le nombre de chambres d'hôtels par commune et le nombre de résidences secondaires, un coefficient de corrélation de 0,5 entre le nombre d'emplacements de camping et le nombre de résidences secondaires (calculs d'après l'Insee).

Figure 22. Les 131 unités urbaines retenues comme territoires émetteurs de flux résidentiels



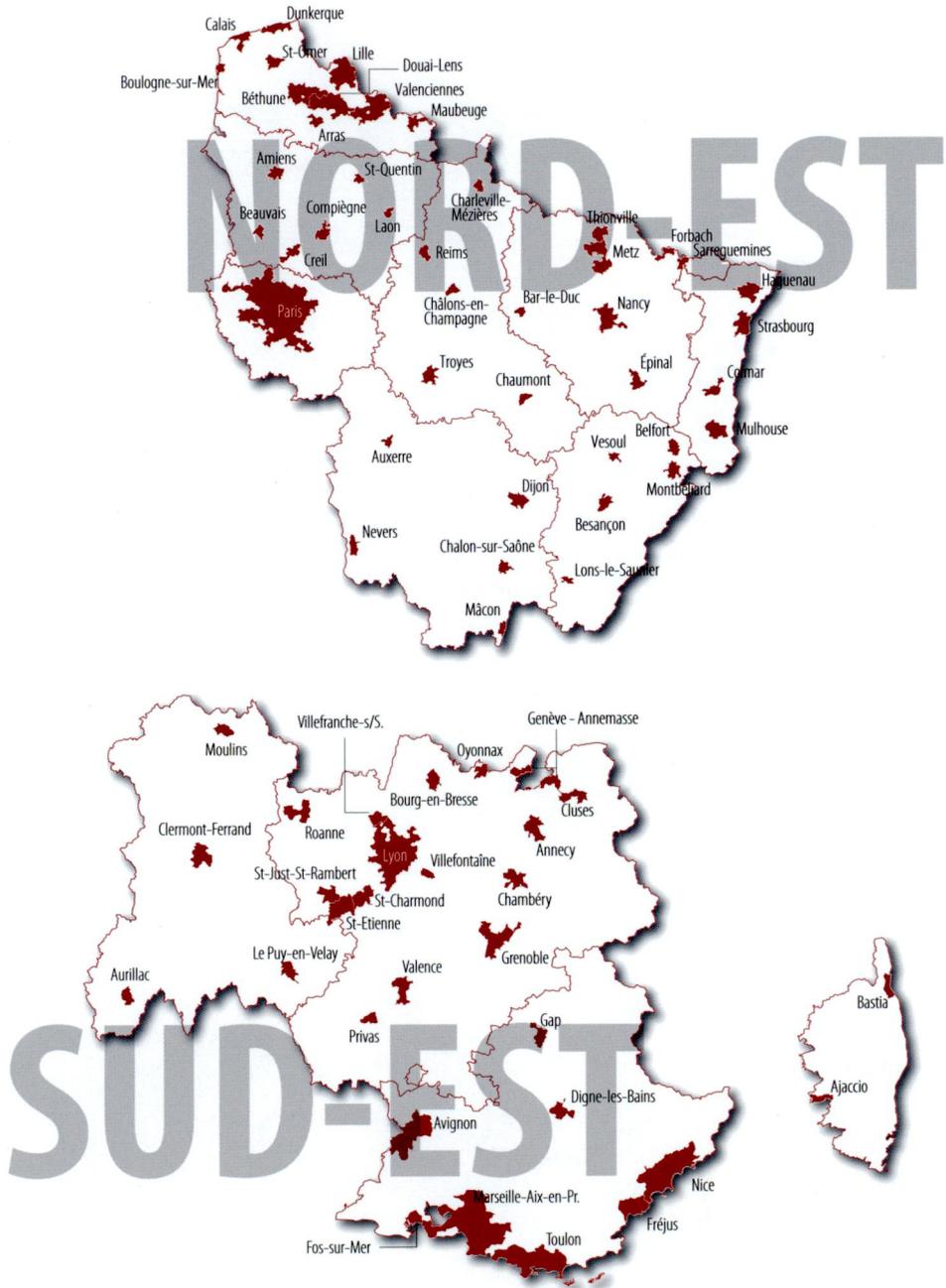


Tableau 5. Caractéristiques des 131 unités urbaines (UU) retenues en 2006

	Total 131 UU	% des 131 UU dans la France métro.	UU de Paris	% de l'UU de Paris dans la France métro.	Total 130 UU	% des UU hors celles de Paris (soit 130) dans la France métro.	France métro. hors UU	% de la France hors UU dans la France métro.	France
Population	31 371 786	51%	10 142 983	17%	21 228 803	35%	30 018 676	49%	61 390 462
Superficie	27 239	5%	2 723	1%	24 516	5%	516 726	95%	543 965
Emplois de cadres	3 092 245	79%	1 409 558	36%	1 682 687	43%	824 547	21%	3 916 792
Emplois de cadres des fonctions métropolitaines	1 866 997	82%	982 917	43%	884 080	39%	422 056	18%	2 289 053
Emplois salariés de la sphère productive	4 856 606	64%	1 860 302	25%	2 996 304	39%	2 733 205	36%	7 589 811
Actifs occupés de 15 ans ou plus	13 110 596	51%	4 627 950	18%	8 482 646	33%	12 455 469	9%	25 566 064
Emplois	15 515 755	61%	5 090 460	20%	10 425 295	41%	9 736 225	39%	25 251 979
Résidences secondaires	490 954	20%	148 171	6%	342 783	14%	1 978 960	80%	2 469 914
Propriétaires de résidences secondaires	1 479 549	60%	629 000	25%	850 549	34%	991 160	40%	2 470 709
Retraités	5 725 323	45%	1 506 057	12%	4 219 265	33%	6 926 243	55%	12 651 566
Retraités arrivés au cours des 5 dernières années	436 095	36%	95 443	8%	340 652	28%	762 529	64%	1 198 624

Source : d'après Insee 2006

Les 131 unités urbaines représentent, en 2006, la moitié de la population française (52%) regroupée sur 5% de la superficie nationale (tableau 5). Si un Français sur deux y habite, ce sont deux tiers des emplois salariés de la sphère productive de l'Insee qui y sont localisés et 8 cadres sur 10 qui y travaillent ! Ces cœurs « productifs » sont aussi structurellement moins « résidentiels » que le reste du pays puisqu'ils n'abritent que 52% des actifs pour 62% de l'emploi, accueillent seulement 36% des flux de retraités, regroupent à peine 17% des résidences secondaires et 9% des campings. On note une légère surreprésentation des hôtels liée au tourisme d'affaire, ou encore à la place de Paris dans le tourisme mondial.

À elle seule, l'UU de Paris, qui ne représente « que 17% » de la population française, regroupe 36% des emplois de cadres et 43% des emplois de cadres des fonctions métropolitaines selon l'Insee. La figure 23 représente trois exemples de SPR : Paris, Toulouse et Rennes, construits à partir des flux de navetteurs, de retraités et de résidents secondaires.

En 2006, ce sont près de 4 millions d'actifs qui travaillent dans les 131 UU sans y résider, ce qui représente 25% des emplois des UU. Dans le cas de Paris, ce sont plus de 600 000 actifs représentant 12% des emplois (tableau 6).

Tableau 6. Estimation des transferts monétaires au sein des SPR en 2006

	TOTAL 131 UU	dont UU de Paris
Nombre de navetteurs travaillant dans l'UU et résidant hors de l'UU	3 960 957	605 138
Part de ces navetteurs dans l'emploi de l'UU (%)	25%	12%
Estimation des flux de revenus « navettes » émis par l'UU en Mds €	72,3	12,7
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	17,3%	7,7%
Nombre de retraités partis hors de l'UU	400 066	146 050
Part des retraités partis hors de l'UU dans le total des retraités (%)	7%	10%
Estimation des flux de revenus « retraites » émis en Mds €	5,8	2,1
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	1,4%	1,3%
Nombre de propriétaires de résidences secondaires possédées hors de l'UU	1 279 913	532 430
Part des propriétaires de résidences secondaires hors UU dans résidences principales (%)	9%	12%
Estimation des flux de revenus « résidences secondaires » émis en Mds €	25,6	10,6
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	6,1%	6,5%

Note : les estimations monétaires sont réalisées sur la base des conventions suivantes :

- on estime que le salaire moyen des navetteurs travaillant dans l'UU est équivalent au salaire moyen des actifs dans la commune de résidence en 2006 ;
- on estime que le niveau de retraite est équivalent à celui de la commune de destination (ou de réception) en 2006 ;
- on estime que le coût d'une résidence secondaire est environ de 20 000 € / an*.

Le revenu DGI pris en compte est le revenu déclaré par les ménages aux impôts en 2006.

Source : d'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007, DGI, 2006

* Les estimations de professionnels de l'immobilier convergent vers un coût annuel de la résidence secondaire oscillant entre 2% et 4% du prix du logement (voir par exemple *Le Monde* du 8 avril 2013, *L'Expansion* du 19/01/2013, *Les Échos* du 10/06/2011). Ce coût comprend l'entretien et les charges auxquels il faut ajouter l'ensemble des dépenses réalisées sur place durant les séjours.

Les estimations monétaires sont à manier avec prudence. On estime que le salaire moyen des navetteurs venant travailler dans l'UU est équivalent au salaire moyen de la commune de résidence (hors UU donc), ce qui en sous-estime probablement le montant. Calculées ainsi, les navettes seraient à l'origine d'une circulation monétaire au sein des SPR de l'ordre de 70 milliards d'euros par an pour l'ensemble des 131 UU, 13 milliards pour la seule UU de Paris. Ces flux monétaires représentent une évasion équivalente à 17% du revenu des ménages des UU (7,7% dans le cas parisien).

En moins de cinq ans, ce sont plus de 400 000 retraités qui ont quitté une des 131 unités urbaines (soit 7% des retraités), dont près de 150 000 pour la seule UU de Paris qui a perdu – même si cette tendance n'est pas nouvelle – plus de 10% de ses retraités. Les flux de revenus associés à ces départs représenteraient de l'ordre de 6 milliards d'euros pour les 131 SPR, soit une perte de 1,4% du revenu des UU émettrices (une perte de 2 milliards pour Paris, 1,3% du revenu des ménages). Là encore, le mode de calcul sous-estime le montant de ces flux, étant donné l'hypothèse selon laquelle le niveau de retraite des migrants serait équivalent au niveau de retraite observé dans la commune d'accueil. Mais la sous-estimation tient aussi au fait que nous travaillons sur les migrations de retraités au cours des seules cinq dernières années et non sur un stock de retraités réellement « perdus » ou « gagnés » sur une longue période.

Enfin, ce sont près de 1,3 million de ménages des UU qui possèdent une résidence secondaire en dehors de l'UU, soit 9% des ménages. Pour Paris, ce taux atteint 12% des ménages (plus de 500 000 propriétaires). Ces résidences occasionnelles généreraient chaque

année des flux monétaires de l'ordre de 25 milliards d'euros qui bénéficient aux communes réceptrices du SPR. Ces 25 milliards représentent une perte équivalente à 6% des revenus des ménages des UU. Dans le cas de Paris, ce sont 11 milliards d'euros dépensés hors du territoire chaque année, soit 6,5% du revenu des ménages.

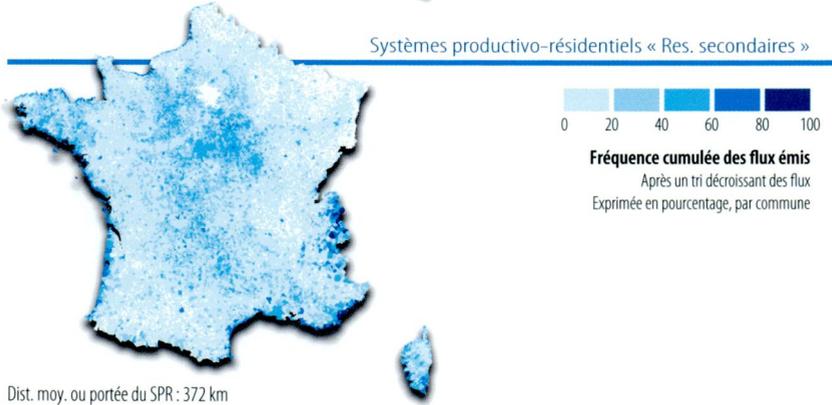
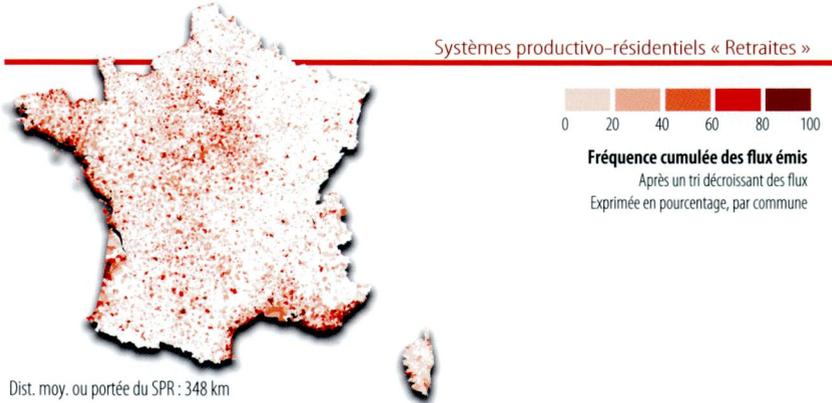
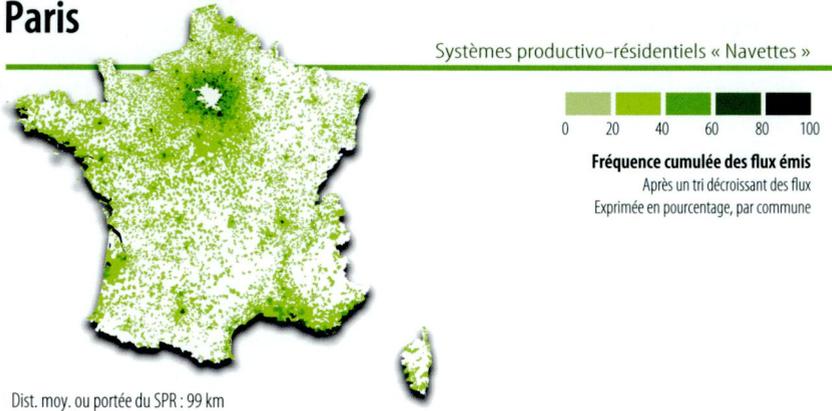
Sur l'ensemble de ces trois flux et pour les 131 SPR étudiés, ce serait donc plus de 100 milliards d'euros que percevraient chaque année les communes réceptrices des SPR, une somme équivalente à plus d'un quart des revenus des ménages des 131 UU émettrices. On note une forte concentration des émissions de flux au départ des plus grandes agglomérations. Les 20 premières unités urbaines en termes de population représentent près de 70% des flux de résidences secondaires, 65% des flux de retraités et 50% des flux de navettes. Au seuil de 65 UU, soit 50% de notre effectif, on atteint 80% des flux de navettes et 90% des flux de retraités et de résidents secondaires. La seule UU de Paris représente près de 20% des flux de navettes et 40% environ des flux de retraités et de résidents secondaires.

Caractériser les systèmes productivo-résidentiels

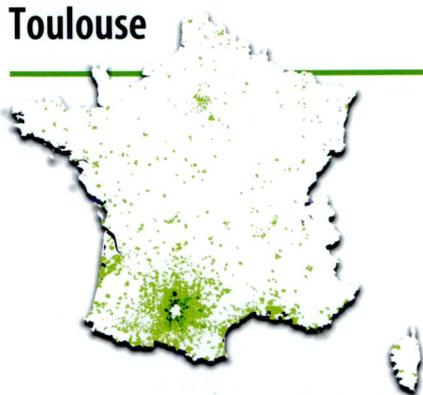
Les grandes masses monétaires associées à ces flux de personnes peuvent être cartographiées et caractérisées. À quoi ressemblent ces systèmes territoriaux constitués de territoires productifs et résidentiels ? Quelles en sont les principales propriétés et caractéristiques ?

Figure 23. Systèmes productivo-résidentiel de Paris, Toulouse et Rennes

Paris

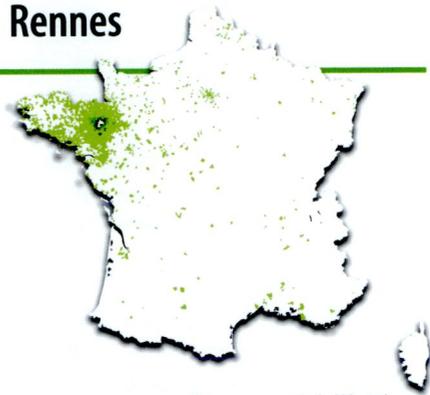


Toulouse

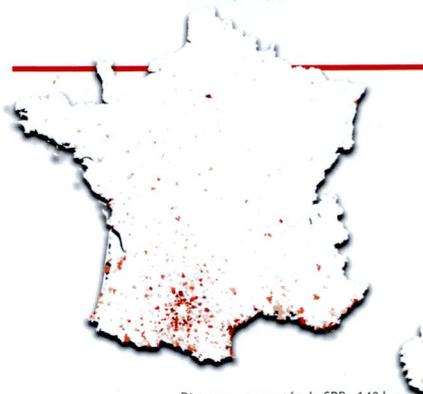


Dist. moy. ou portée du SPR : 46 km

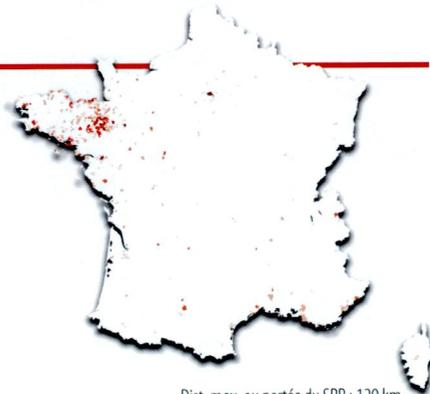
Rennes



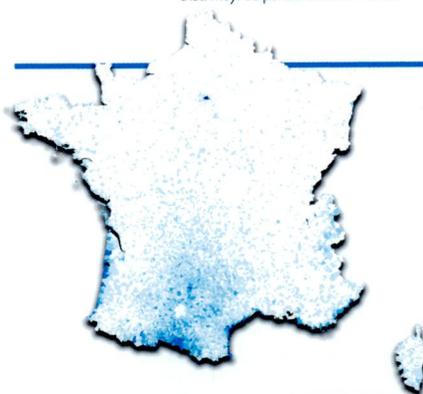
Dist. moy. ou portée du SPR : 32 km



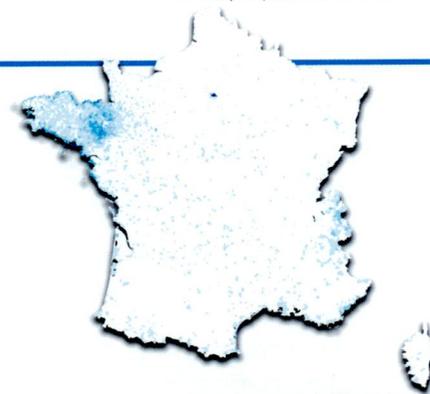
Dist. moy. ou portée du SPR : 140 km



Dist. moy. ou portée du SPR : 120 km



Dist. moy. ou portée du SPR : 157 km



Dist. moy. ou portée du SPR : 134 km

Nous caractérisons les SPR en termes d'intensité et de portée, à savoir :

- l'intensité mesure le poids de ces flux dans les économies locales émettrices (et réceptrices) ;
- la portée mesure la distance moyenne (pondérée par les flux) d'émission (et de réception). À quelle distance moyenne émet chaque unité urbaine ? Quelle est la portée, le rayonnement de chaque SPR ? Ces SPR s'inscrivent-ils dans des systèmes nationaux, régionaux, locaux ?

Les cartes présentées et commentées dans les pages suivantes sont construites à partir de ces deux indicateurs pour les flux de navetteurs, de retraités et de résidents secondaires.

L'intensité du SPR navettes est extrêmement variable d'une UU à l'autre. Cette variance est particulièrement sensible à la superficie de l'agglomération. Plus l'aire de l'UU est grande et plus le poids des navetteurs dans l'emploi local est faible. On observe donc un effet de maillage somme toute assez logique (figure 24/a).

La portée du SPR semble également dépendre de la taille de l'UU en termes de population (ou d'emplois) (figure 24/b). Les grandes agglomérations (Paris, Marseille, Nice, Lyon, Toulouse, Bordeaux...) attireraient des navetteurs sur de plus longues distances. On serait alors tenté de relier ce résultat aux conséquences d'une pression foncière plus importante, d'une périurbanisation plus intense dans les grandes villes, voire d'un « rayonnement » plus important.

Pourtant, lorsque l'on observe les territoires périphériques, on ne remarque pas d'écarts aussi marqués (figure 24/c). La part des navetteurs dans les actifs diminue très vite autour des UU dessinant des couronnes périurbaines de largeur finalement assez comparable. On retrouve la déclinaison territoriale de la loi de Zahavi déjà évoquée (homogénéité des budgets-temps moyens de transport des

ménages qui se traduit par des distances parcourues finalement peu variables d'une agglomération à une autre (à l'exception notable de Paris / effet RER)⁵⁵.

Les différences de portée des SPR entre les UU ne s'expliquent pas par une extension périurbaine plus étalée, mais par la mise en relation des grandes agglomérations entre elles (figure 24/d). Ainsi, Paris a une portée de 99 km en raison du nombre de navetteurs qui déclarent travailler à Paris et résider à Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes, Lille, Reims, Amiens, Le Mans (plus de 1 000 navetteurs déclarés pour chacune de ces agglomérations)...

De même, les SPR de Nice, Marseille, Bordeaux, Toulon, Toulouse, Lille... ont une portée plus importante que des agglomérations de plus petite taille en raison de leur connexion à Paris (par TGV ou par avion pour Toulouse et Nice), mais également du tandem (voire trio) qu'elles forment avec d'autres grandes villes « régionales » (Strasbourg et Mulhouse, Nice et Marseille, Bordeaux et Toulouse, Rennes et Nantes...). Le cas de Toulon est quelque peu différent dans la mesure où la portée de son SPR navettes (89 km) s'explique par sa connexion à Paris (comme les autres agglomérations citées) mais également à Brest, Lorient, Lanester qui sont des points (et ports) d'attache des militaires de la marine.

Ainsi, plusieurs centaines d'actifs déclarent travailler à Bordeaux, Lyon, Lille, Nantes, etc., et résider à Paris ou dans une autre grande agglomération de la région, et inversement des milliers d'actifs déclarent travailler à Paris mais résider dans les grandes villes de province.

55. Orfeuil J.-P., Soleyret D., « Quelle interaction entre les marchés de la mobilité à courte et à longue distance ? », *Recherche transport sécurité* n°76, p. 208-221, 2002.

Figure 24/a. Intensité des systèmes productivo-résidentiels « navettes » en 2006

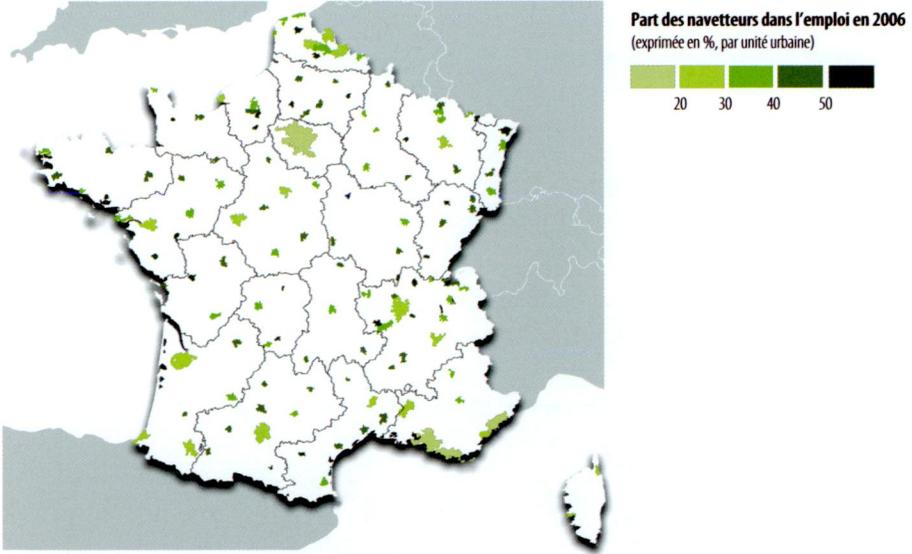
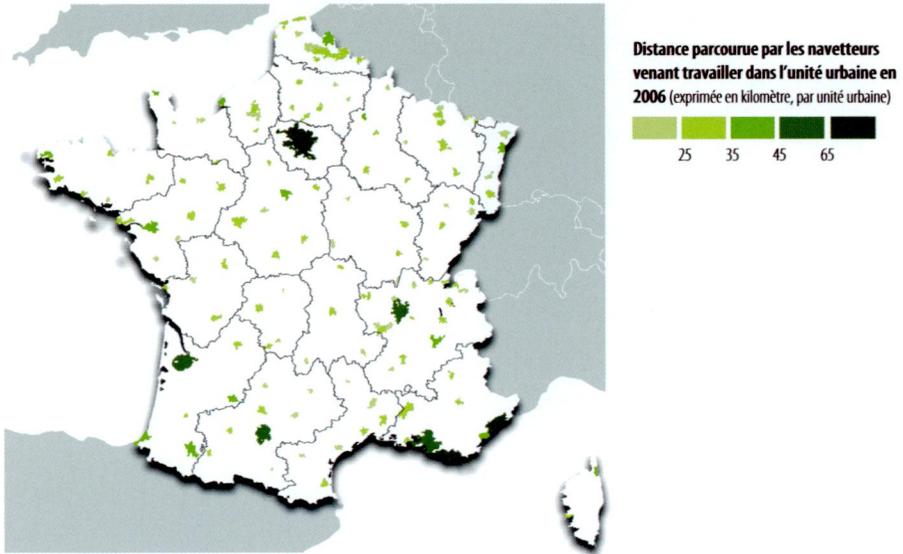


Figure 24/b. Portée des systèmes productivo-résidentiels « navettes » en 2006



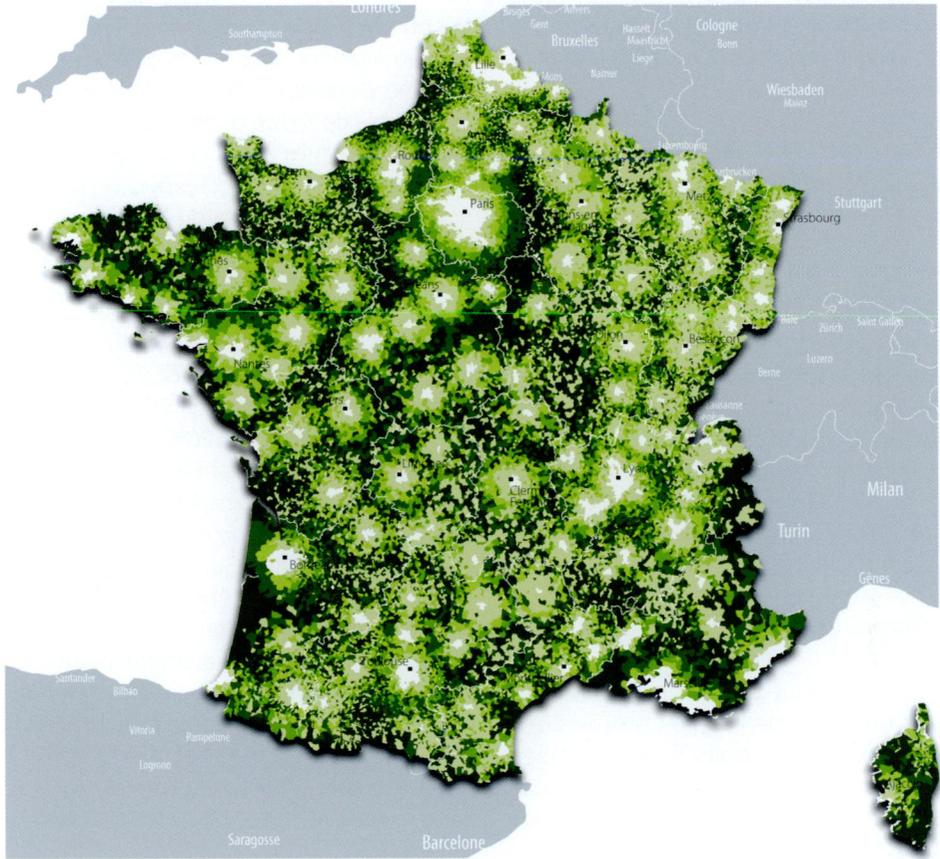
Sources des données : D'après Insee 2006 - Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 24/c. Portée des flux des systèmes productivo-résidentiels à la réception en 2006

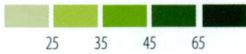


Sources des données : D'après Insee 2006 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 24/d. Distance parcourue par les navetteurs des systèmes productivo-résidentiels à la réception en 2006



Distance moyenne parcourue par les navetteurs travaillant dans une unité urbaine en 2006
(exprimée en kilomètre, par unité urbaine)



On peut s'interroger eu égard à la fréquence de leurs allers-retours, sur le concept même de navetteurs pour ces actifs... Il n'empêche que cette forme d'« ubiquité » à la semaine crée du lien et de l'interdépendance entre ces agglomérations.

L'intensité des SPR retraités varie de 3,3% à 12% (figure 25/a). Les plus faibles taux de départ sont enregistrés dans les régions à tradition industrielle du Nord, ou de l'Est (Douai-Lens, Valenciennes, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Forbach, Thionville ou encore Saint-Chamond...), dans les villes alsaciennes (Colmar, Strasbourg...), ou bien aussi dans des agglomérations de retraités (Nice, Toulon...). Parmi les grandes agglomérations, les taux de départ les plus marqués (> à 8%) sont constatés à Paris, Montpellier, Vannes, Rennes... avec néanmoins des portées beaucoup plus faibles pour ces trois dernières (à savoir des destinations beaucoup plus proches de l'UU).

Plusieurs facteurs semblent contribuer à réduire ou à augmenter ces propensions à garder (ou au contraire à faire fuir) ses retraités : une relation négative entre taille de l'UU et intensité semble exister, les grandes agglomérations ayant une propension à retenir leurs retraités plus faible que les petites ou moyennes agglomérations. On peut évoquer également l'effet climat (hauts revenus à Nice mais taux de départ très faibles), ou encore des comportements régionaux (les Alsaciens par exemple partent peu alors même que leur niveau de retraite est élevé et le climat moins attractif qu'ailleurs)...

La portée des SPR retraités varie de 50 km à plus de 350 km (figure 25/b). Les plus faibles distances sont enregistrées dans des villes moyennes de territoires ruraux (Mende, Guéret,

Foix, Aurillac, Carcassonne, Limoges...) ou parmi les plus grandes agglomérations dans des territoires appréciés pour la qualité de vie (Nantes, Rennes, Montpellier, Toulouse...). Les portées sont généralement plus faibles dans le cas des agglomérations de l'Ouest et du Sud, à l'exception notable de Toulon et de Nice en raison des départs de retraités vers la Corse. Par contre, les retraités s'installent beaucoup plus loin lorsqu'ils quittent les grandes villes du Nord ou de l'Est de la France (à l'exception encore une fois de l'Alsace), également lorsqu'ils quittent Paris.

Parmi les 16 plus grandes agglomérations françaises, on constate des écarts importants en termes d'étendue de ces SPR. Ainsi, Paris envoie des retraités dans 26% des communes françaises qui représentent 57% de la population et 37% du territoire national (en superficie). La première destination des Parisiens étant Nice, puis Marseille, Saint-Raphaël, Tours, Cannes, Montpellier, Antibes, Nantes... À l'opposé, le SPR de Rennes est beaucoup moins étendu mais également beaucoup plus local ou régional. Il comprend 1,3% des communes françaises et celles-ci couvrent 2,3% du territoire national. Les premières destinations de migration des Rennais sont cette fois : Vitré, Saint-Malo, Noyal-Châtillon, Dinard, Vern, Pacé... soit des communes de l'Ille-et-Vilaine. Une analyse détaillée par agglomération montrerait des comportements propres à chaque agglomération... Ainsi les Strasbourgeois, peu enclins à la migration, privilégient les Vosges ou Paris. Les Toulousains privilégieront la côte languedocienne plutôt que la côte atlantique ; les Marseillais remontent dans les Hautes-Alpes quand les Niçois s'arrêtent aux Alpes-de-Haute-Provence alors que les Toulonnais privilégient le littoral ou changent totalement de région.

La figure 25/d est un miroir de celle sur les portées au départ des UU, à savoir que les retraités migrants sont plus nombreux à venir de loin dans les communes de l'Ouest et du Sud, alors que les migrations de retraités dans le Nord, l'Est, autour de Paris ou de Lyon sont des migrations de courte ou moyenne distance.

Enfin, l'impact sur les communes réceptrices est plus prononcé dans les communes rurales résidentielles et touristiques au Sud de l'Île-de-France (Bourgogne et une partie du Centre), dans les communes de l'arrière-pays du Languedoc-Roussillon, de l'extrême Sud-Est, ou encore dans les communes littorales (figure 25/c).

L'intensité des SPR résidences secondaires (RS) décline quand la portée progresse, à l'exception du cas parisien, qui se définit par un taux de propriétaires de RS et une portée bien au-dessus de la moyenne nationale (12,4% des ménages possèdent une RS en dehors de l'UU de Paris). La figure 26/b montre que plus l'agglomération se rapproche du Nord et de l'Est de la France, plus la distance séparant le lieu de résidence principale du lieu de résidence secondaire est importante.

La part de propriétaires de RS est plus importante dans les agglomérations du Sud et de l'Ouest du pays, dans lesquelles les ménages propriétaires de résidences secondaires sont en moyenne à moins de 200 km de leur lieu régulier de villégiature (figure 26/a).

L'intensité de ces SPR est corrélée au revenu des habitants⁵⁶. Ainsi, une agglomération dont le revenu des habitants est élevé, située dans une région touristique, a une probabilité plus forte de voir ses ménages dépenser une partie

de leur revenu sur le lieu de leur résidence secondaire, située dans un environnement proche. Ces revenus représentent alors pour les communes rurales de ces arrière-pays une manne financière non négligeable. On est bien en présence d'un système productivo-résidentiel régional dense, compact, aux puissants effets redistributifs sur l'environnement rural.

La figure 26/c souligne le poids des résidences secondaires possédés par des urbains dans les territoires ruraux et montagneux touristiques (Pyrénées, Alpes, Massif central et contrefort des Cévennes), en Bourgogne, ainsi que dans les stations balnéaires.

La figure 26/d permet de repérer les territoires très attractifs, ceux pour lesquels les Français sont prêts à parcourir de longues distances pour venir y séjourner (Bretagne, littoral atlantique, méditerranéen, les Alpes, mais aussi des territoires ruraux très attractifs comme la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, la Lozère). Inversement, les communes du Nord, de l'Est ou encore les couronnes périphériques des grandes agglomérations sont surtout fréquentées par des locaux. C'est aussi le cas de l'arrière-pays de Nice, haut lieu de résidences secondaires des Niçois.

Les SPR des grandes villes françaises sont donc extrêmement variables, à la fois en termes d'intensité et de portée. Pour tenter de synthétiser ces résultats, une typologie a été construite. Elle permet de croiser et de visualiser les SPR dans leur environnement local afin par exemple de définir si une agglomération au cœur d'un SPR d'ampleur nationale, régionale ou locale se situe dans un environnement plutôt attractif ou pas.

La typologie est construite par segmentation sur la base des critères d'intensité et portée

56. Avec un coefficient de corrélation de 0,4.

Figure 25/a. Intensité des systèmes productivo-résidentiels « retraites »

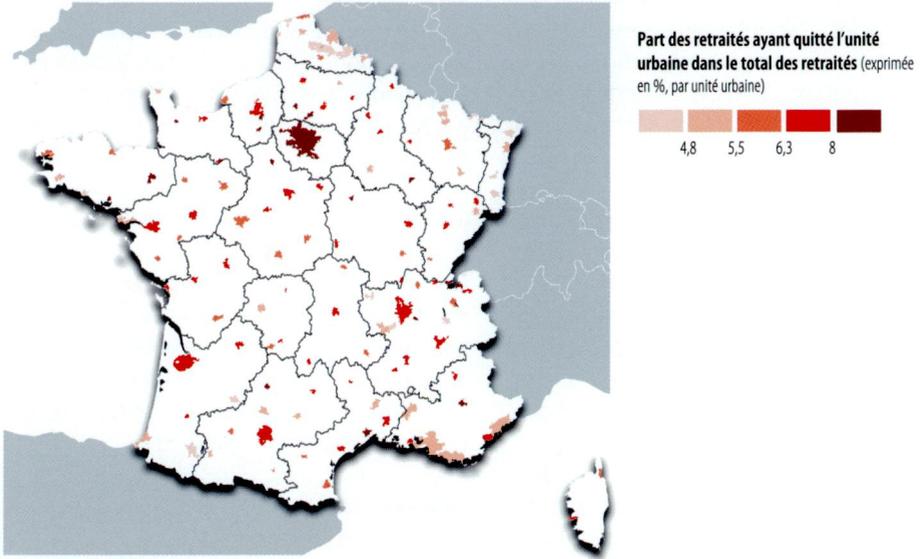
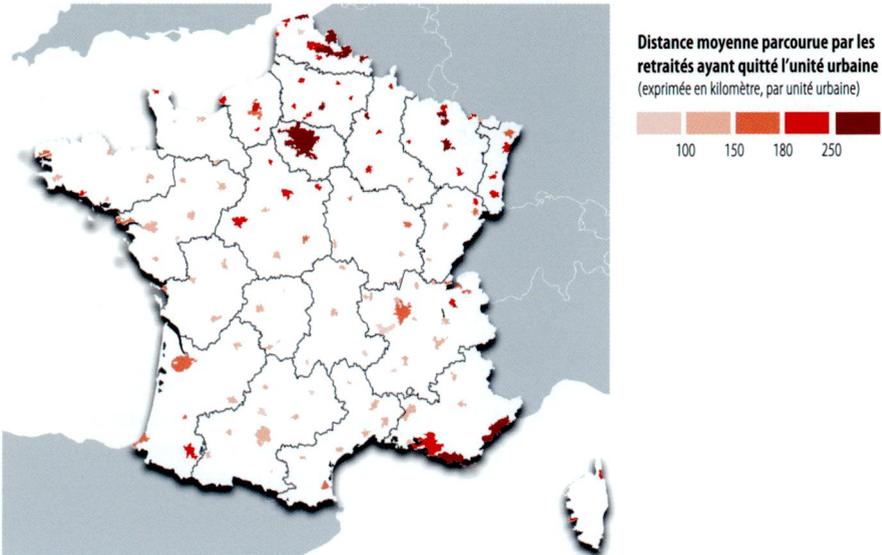
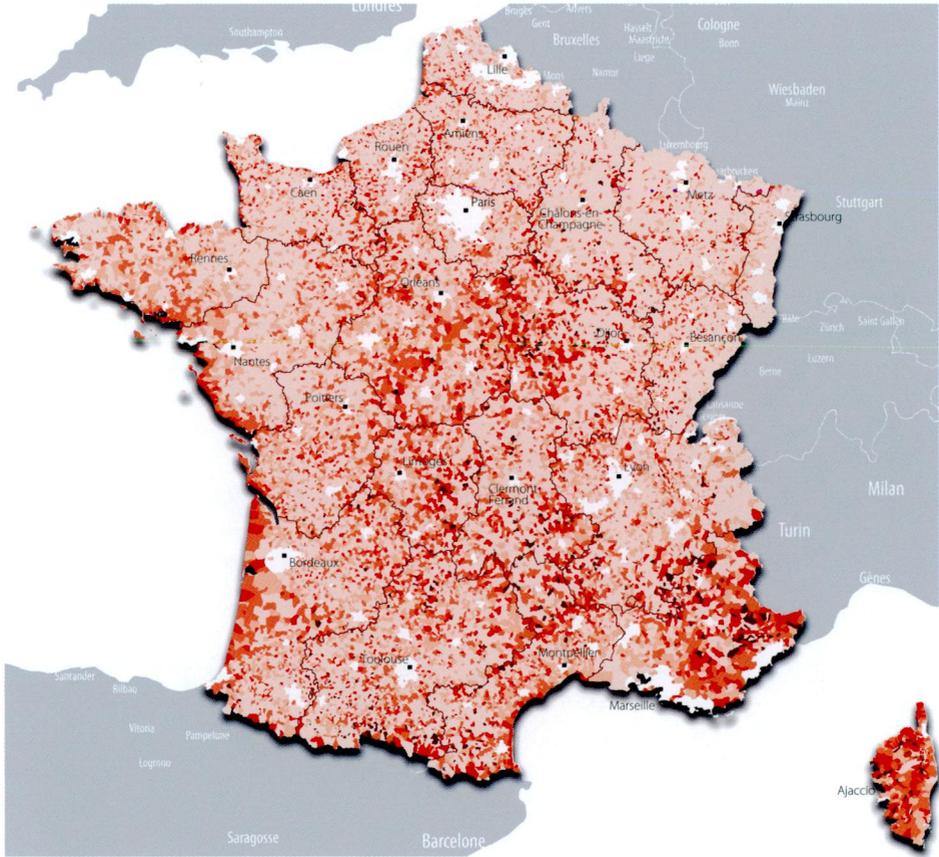


Figure 25/b. Portée des systèmes productivo-résidentiels « retraites »

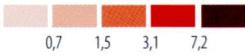


Sources des données : D'après Insee • Traitement des données : l'CEIL • Fonds cartographiques : IGN, Geofila

Figure 25/c. Poids des flux productivo-résidentiels à la réception en 2006

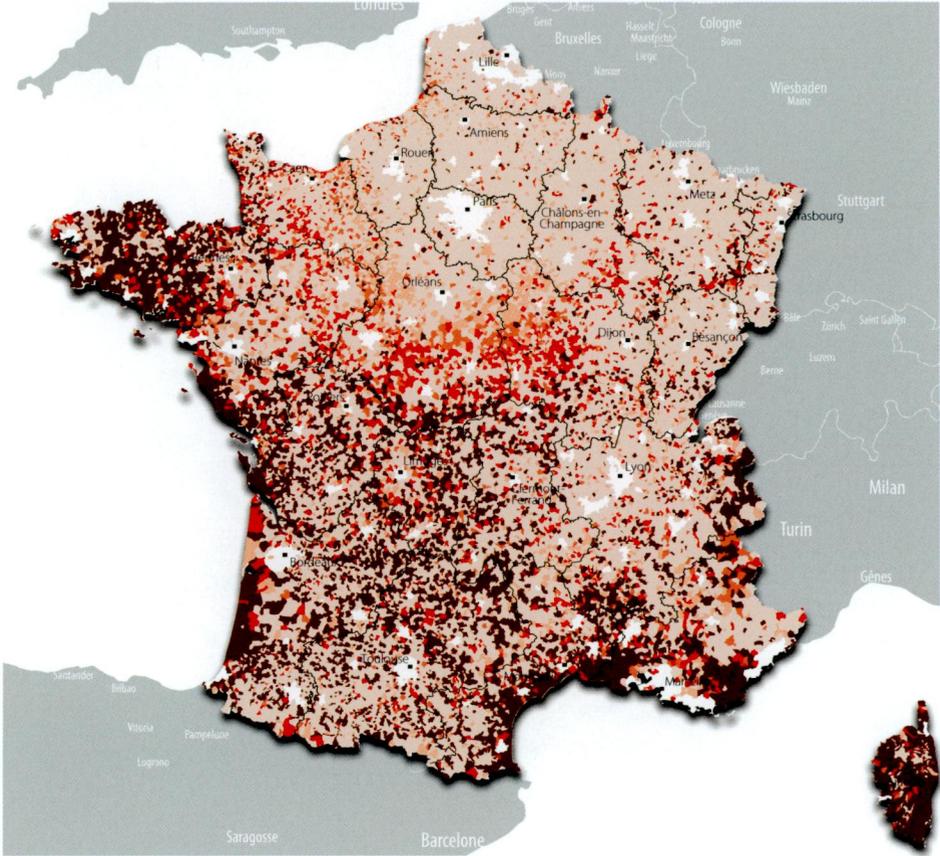


Part des retraités nouvellement installés dans la population en 2006
(exprimée en %, par commune)



Sources des données : D'après Insee 2006 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 25/d. Distance parcourue par les retraités ayant quitté une unité urbaine pour venir s'installer dans les communes en 2006



Distance parcourue par les retraités depuis l'unité urbaine de départ et arrivés depuis moins de 5 ans, en 2006 (exprimée en kilomètre, par commune)



Figure 26/a. Intensité des systèmes productivo-résidentiels « résidences secondaires »

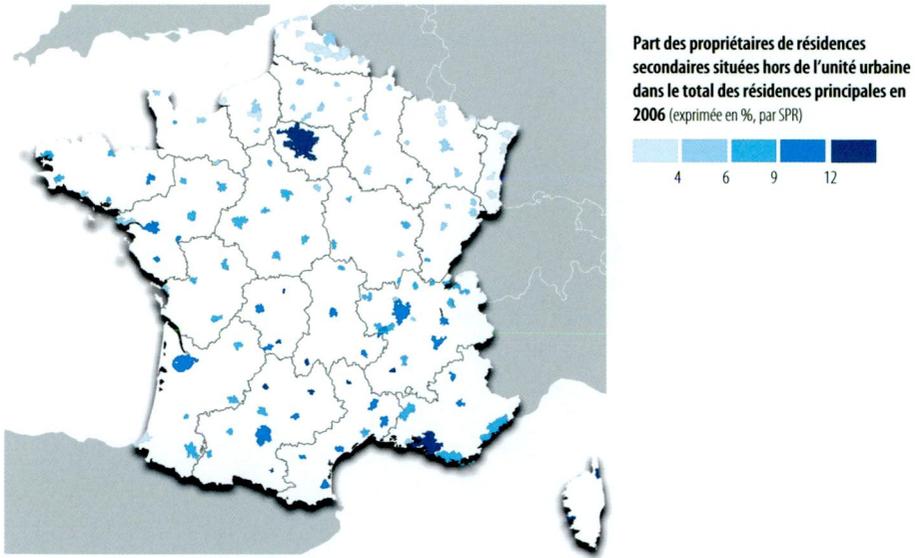
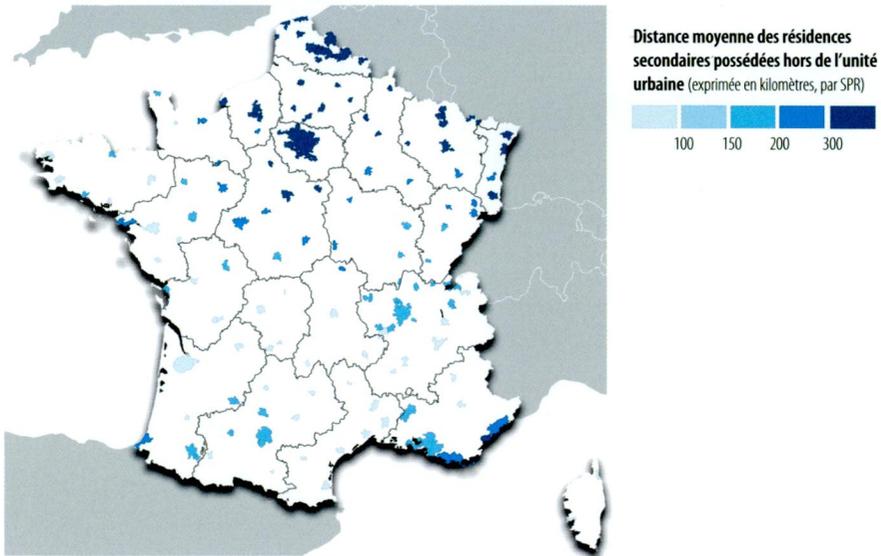
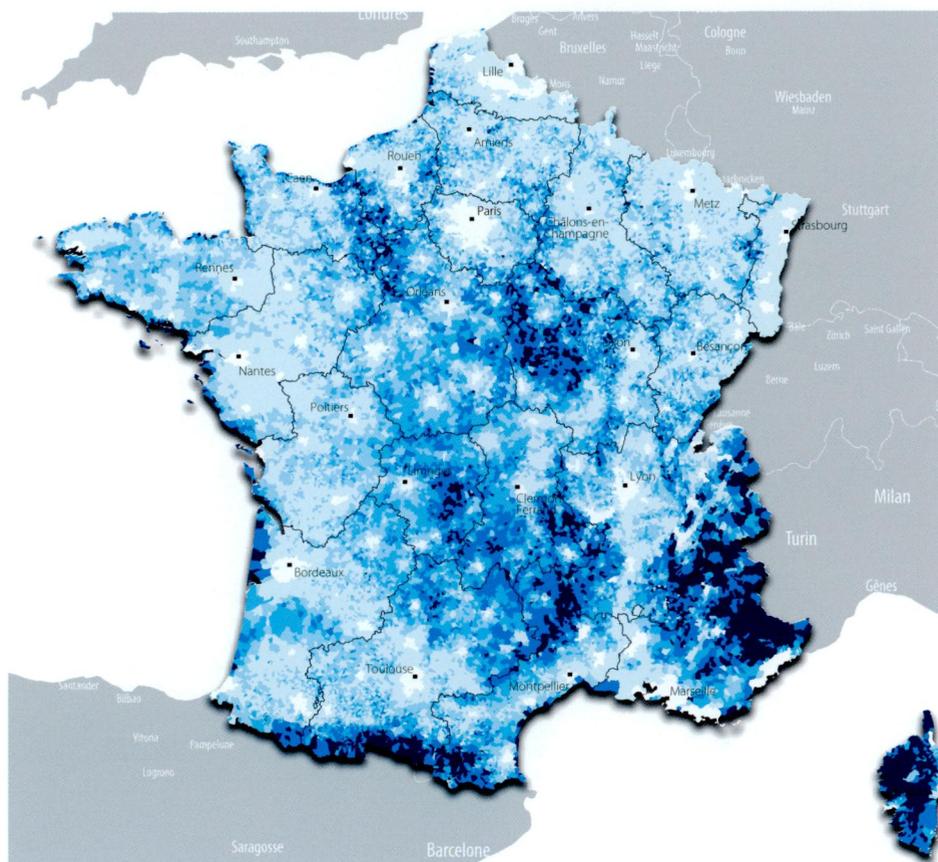


Figure 26/b. Portée des systèmes productivo-résidentiels « résidences secondaires »



Sources des données : D'après Insee, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

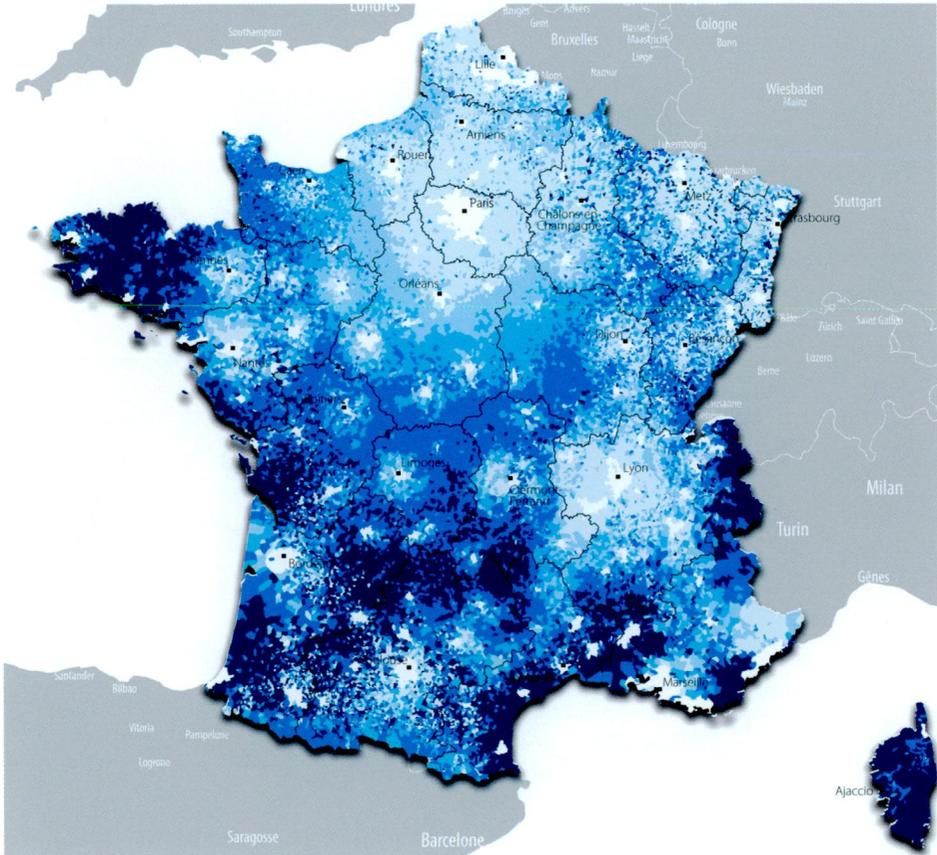
Figure 26/c. Poids des flux des systèmes productivo-résidentiels à la réception en 2006



Part des résidences secondaires possédées par des propriétaires résidant dans une unité urbaine dans le total des logements en 2006
(exprimée en %, par commune)



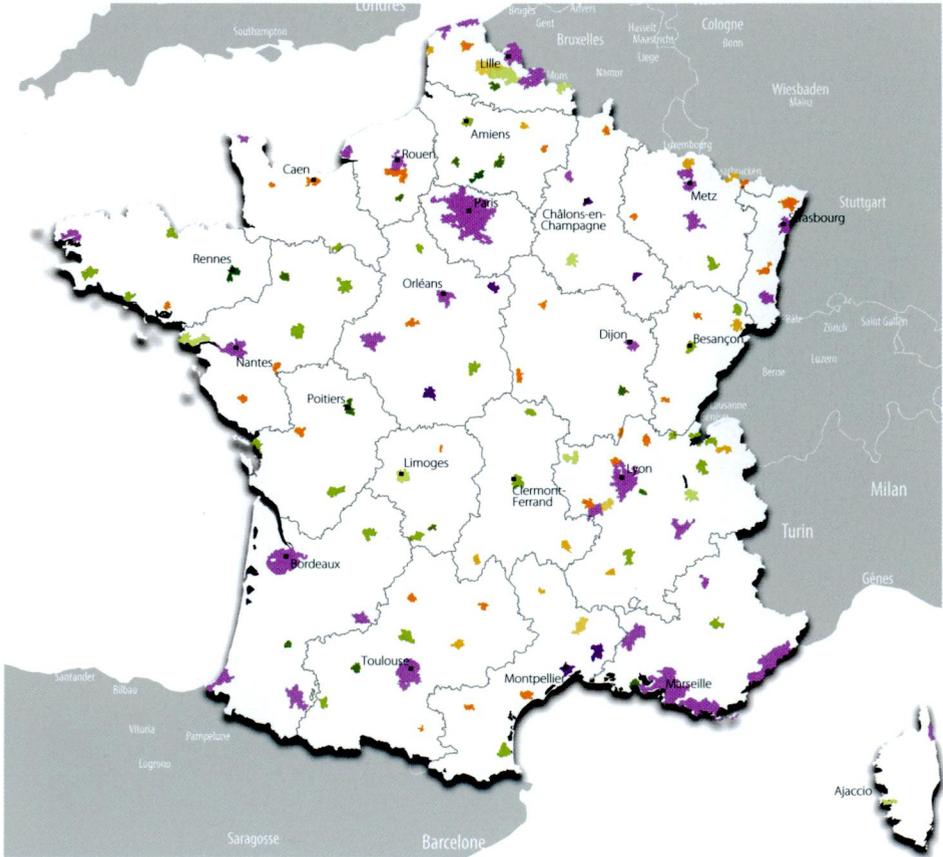
Figure 26/d. Distance du lieu de résidence des propriétaires de résidences secondaires en 2007



Distance moyenne du lieu de résidence des propriétaires de résidences secondaires habitant dans une unité urbaine en 2007 (exprimée en kilomètre, par commune)



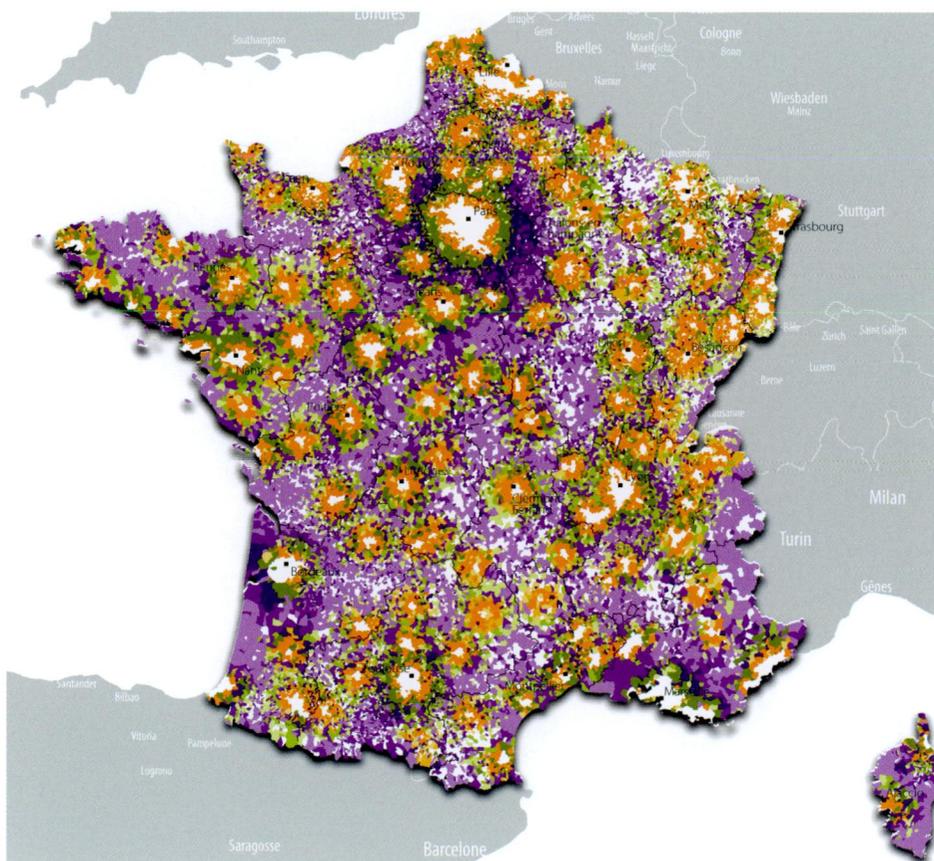
Figure 27 a. Typologie des unités urbaines des SPR « navettes » à partir des calculs d'intensité et de portée des SPR



Portée	Intensité
Courte	Faible
Courte	Modérée
Courte	Forte
Moyenne	Faible
Moyenne	Modérée
Moyenne	Forte
Longue	Faible
Longue	Modérée
Longue	Forte

Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOEs 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

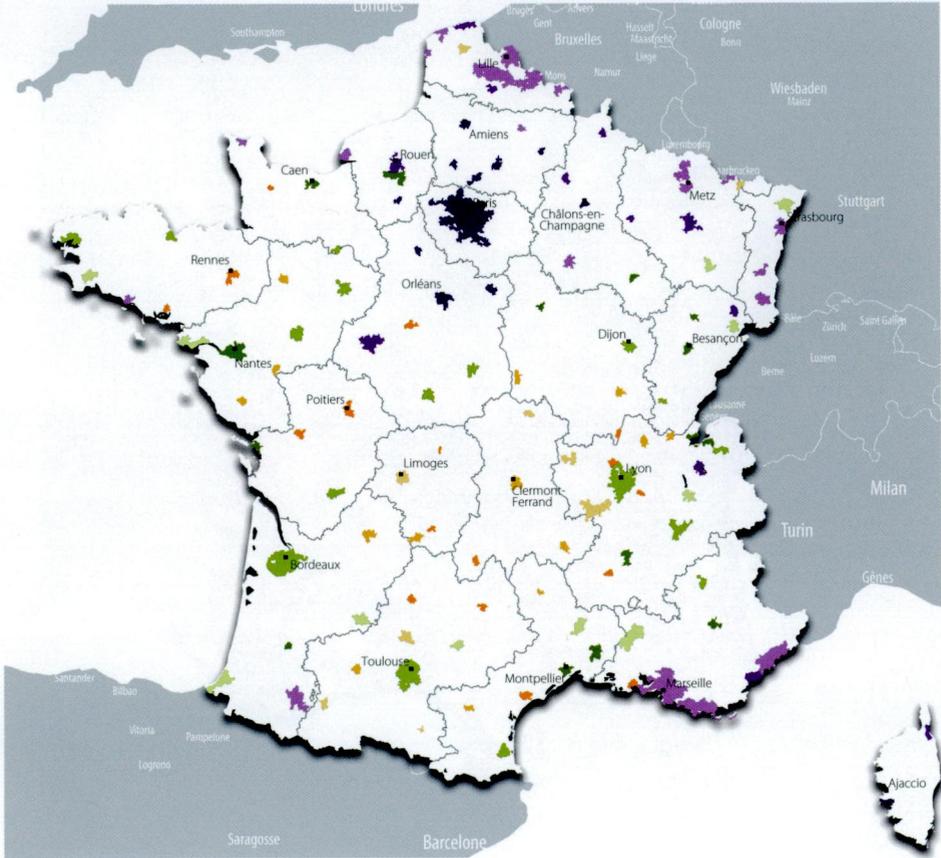
Figure 27 b. Typologie des communes réceptrices des SPR « navettes » à partir des calculs d'intensité et de portée des SPR



Portée	Intensité
Courte	Faible
Courte	Modérée
Courte	Forte
Moyenne	Faible
Moyenne	Modérée
Moyenne	Forte
Longue	Faible
Longue	Modérée
Longue	Forte

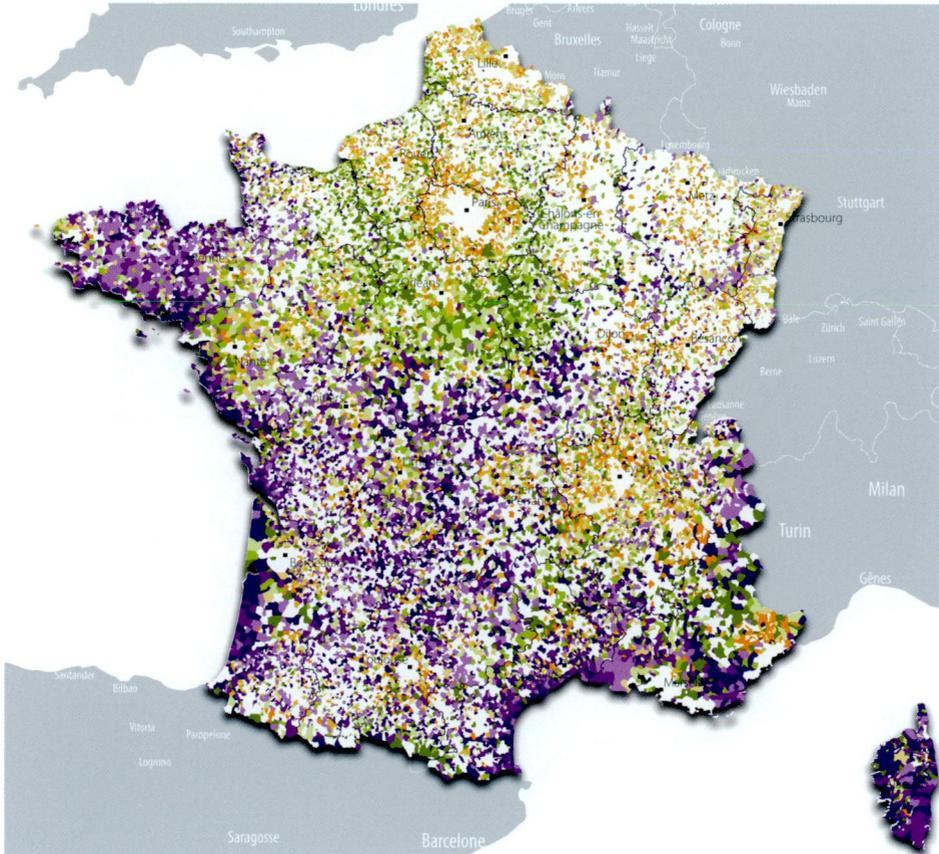
Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 27 c. Typologie des unités urbaines des SPR « retraites » à partir des calculs d'intensité et de portée des SPR



Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofia

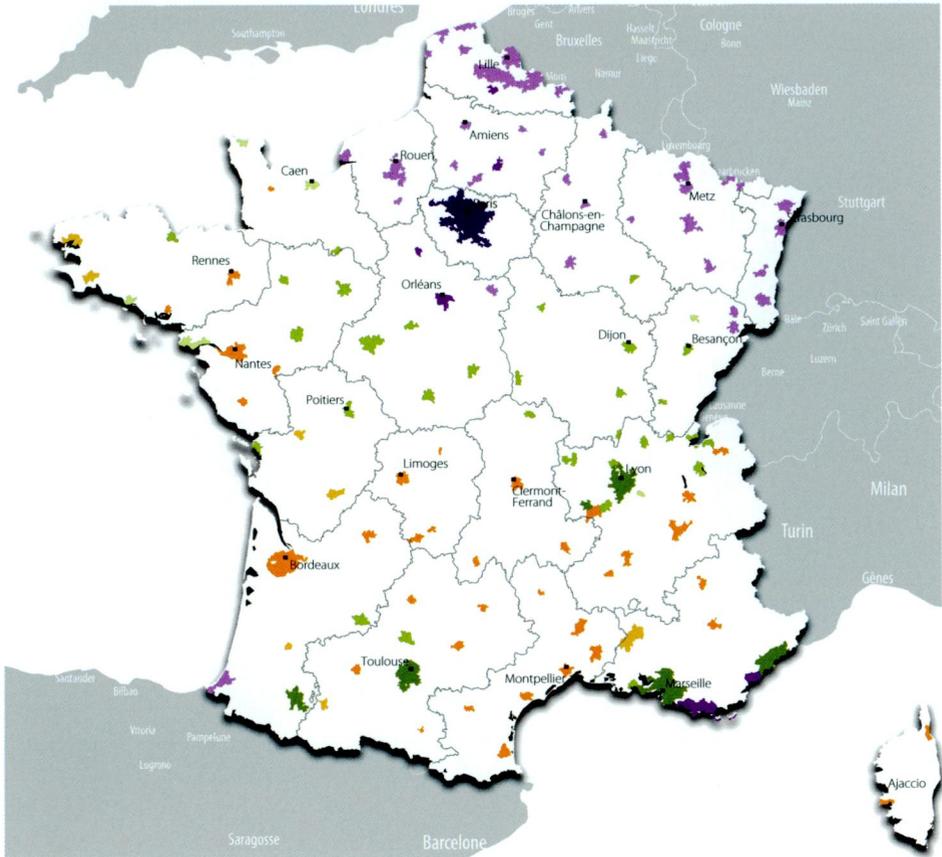
Figure 27 d. Typologie des communes réceptrices des SPR « retraites » à partir des calculs d'intensité et de portée des SPR



Portée		Intensité	
Light Yellow	Courte	Light Green	Faible
Yellow	Courte	Green	Modérée
Orange	Courte	Dark Green	Forte
Light Green	Moyenne	Light Purple	Faible
Green	Moyenne	Dark Purple	Modérée
Dark Green	Moyenne	Dark Purple	Forte
Light Purple	Longue	Dark Purple	Faible
Dark Purple	Longue	Dark Purple	Modérée
Dark Blue	Longue	Dark Purple	Forte

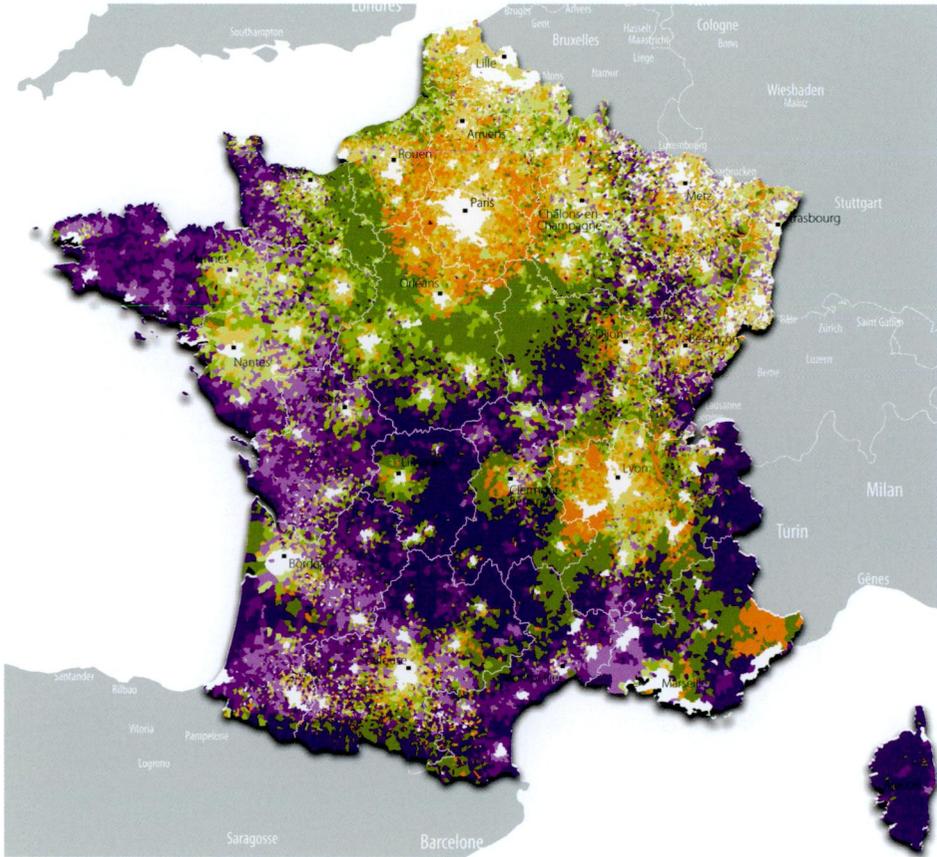
Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofa

Figure 27 e. Typologie des unités urbaines des SPR « résidences secondaires » à partir des calculs d'intensité et de portée des SPR



Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofa

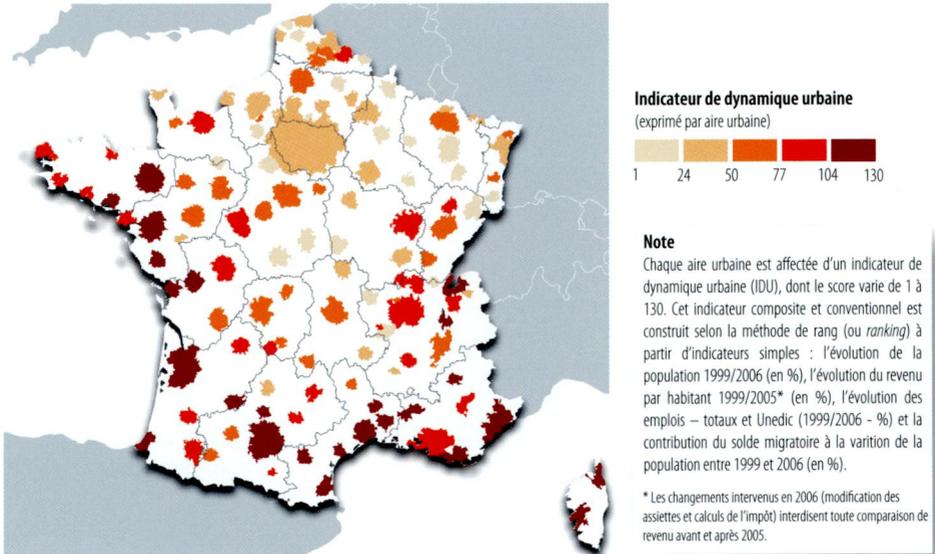
Figure 27 f. Typologie des communes réceptrices des SPR « résidences secondaires » à partir des calculs d'intensité et de portée des SPR



Portée		Intensité	
Light yellow	Courte	Light green	Faible
Yellow	Courte	Green	Modérée
Orange	Courte	Dark green	Forte
Light green	Moyenne	Light purple	Faible
Green	Moyenne	Medium purple	Modérée
Dark green	Moyenne	Dark purple	Forte
Light purple	Longue	Very dark purple	Faible
Medium purple	Longue	Black	Modérée
Dark purple	Longue	Black	Forte

Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofa

Figure 28. Indicateur de dynamique urbaine pour 130 aires urbaines entre 1999 et 2006



Sources des données : D'après Insee 2006 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

pour les trois types de flux. Chacune de ces variables est segmentée selon des seuils qui répartissent la distribution en trois parts égales indiquant si l'intensité est faible, modérée ou forte et la portée courte, moyenne ou longue.

Concernant les SPR navettes, la figure 27/a confirme le fait que les grandes agglomérations « recrutent » des actifs sur un large périmètre, du fait notamment de leur interconnexion.

La figure 27/b permet de repérer les espaces résidentiels dans lesquels se situent les principaux risques de « rupture » si l'on atteint des prix insoutenables en matière de carburants. Il ne s'agit ni des premières couronnes des grandes villes, ni des espaces ruraux plus éloignés, mais de territoires intermédiaires (en vert

foncé sur la figure) situés autour de grandes agglomérations comme Paris (particulièrement à l'Est) ; Bordeaux (communes littorales) ; Marseille et Nice (communes de l'arrière-pays), Toulouse...

Les agglomérations qui « perdent » à la fois beaucoup de retraités et dont les retraités s'installent loin se concentrent au cœur du Bassin parisien (Paris et agglomérations périphériques du bassin) (figure 27/c). Les autres grandes agglomérations du Nord et de l'Est perdent relativement moins de retraités mais quand ils partent, ils changent radicalement de cadre de vie et s'installent à plus de 200 km. C'est également le cas de Marseille, Toulon et Nice. Les autres grandes agglomérations situées au sud de la Loire ou dans les régions de l'Ouest

ont une portée beaucoup plus modérée et une intensité plus forte. Les retraités qui quittent les villes comme Nantes, Montpellier, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Lyon, Grenoble... sont relativement plus nombreux que dans les autres grandes villes de France (hors Paris) mais s'installent en moyenne dans un rayon inférieur à 180 km.

Les émissions de résidents secondaires (figure 27/e) ressemblent à celles des retraités, à savoir une mobilité de faible intensité de forte portée pour les grandes villes du Nord et de l'Est, à l'exception de Paris qui cumule forte intensité et forte portée. La plupart des agglomérations situées au sud de l'axe Saint-Malo/Annecy enregistrent un taux important de propriétaires de résidences secondaires situées dans un environnement proche (soit moins de 150 km). Toulouse, Lyon, Marseille, Toulon et Nice sont à l'origine d'une portée plus importante, expliquée par la distance au littoral dans le cas de Toulouse et Lyon, par la distance aux Hautes-Alpes pour Marseille. Les cas de Toulon et de Nice sont plus complexes et plusieurs facteurs interviennent : liens avec la Corse, liens avec les bases militaires de Bretagne pour Toulon...

Enfin, la typologie des communes réceptrices de retraités est tout à fait comparable à celle des résidents secondaires (figures 27/d et 27/f)⁵⁷. Les espaces de migration de longue distance sont situés dans l'Ouest, le Sud et une partie du Centre de la France. Les migrations

de moyenne portée (retraités ou résidents secondaires) sont dans les parties ouest et sud du Bassin parisien, mais également dans les zones rurales entourant la vallée du Rhône entre Valence et Alès (Est de la Lozère, Sud Ardèche, Drôme). Les espaces récepteurs de migrations de retraités ou de résidents secondaires de courte distance sont situés autour de Paris, Lyon/Saint-Étienne, ou encore dans l'arrière-pays niçois pour ce qui est des fortes intensités, dans les périphéries des agglomérations de Lille, Metz-Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Est Lyonnais, Rennes et Nantes pour ce qui est des migrations de résidents secondaires de plus faible intensité.

À l'issue de ce premier tour d'horizon, on voit apparaître un lien négatif entre intensité et portée des SPR qui montre que les SPR de résidences secondaires (et un peu moins nettement de retraités)⁵⁸ sont d'autant plus intenses que leur portée est courte. On peut ainsi distinguer quatre grands types d'interactions relations productivo-résidentielles :

- celles générées par les SPR étendus (longue portée) et intenses : le SPR de Paris génère d'importants flux résidentiels à destination du reste de la France ;

- celles des SPR étendus (longue portée) mais peu intenses : Lille, Strasbourg... avec des émissions de flux résidentiels qui profitent à tout le territoire national mais qui restent faibles ;

- celles des SPR compacts (forte intensité et faible distance) : Rennes, Nantes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux... Les émissions de flux résidentiels sont importantes et profitent aux territoires environnants ;

- celles des SPR de courte portée et peu intenses : petites agglomérations de

57. Ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'une part importante des migrations à l'âge de la retraite est conditionnée par le lieu de résidence secondaire et plus largement par le lieu où l'on passe ses vacances comme ont pu le montrer Cribier et Kych : Cribier F., Kych A., « Les parcours résidentiels de fin de vie d'une cohorte de retraités de la région parisienne », Lasmas-Institut du longitudinal, Iresco, CNRS, Paris, Note de synthèse du rapport (janvier 1999, 40 pages), *Cahiers de recherches de la MIFe* n°5, mai 1999.

58. Ces deux types de SPR étant fortement corrélés en termes de portée ($R^2 = 0,7$).

départements ruraux : Mende, Albi... Les émissions de flux résidentiels profitent aux espaces proches mais restent relativement peu intenses.

Ces systèmes ayant été définis, caractérisés, quelles sont à présent les implications de ces différentes configurations territoriales sur les dynamiques de développement ?

Évaluer la dynamique urbaine des systèmes productivo-résidentiels

L'analyse des émissions de flux résidentiels portait sur les seules unités urbaines, dont on a vu qu'elles constituaient la principale source de ces flux. Pour étudier les conséquences de ces interactions sur le développement des territoires, nous devons réinsérer ces unités urbaines dans la totalité de leurs aires urbaines⁵⁹. La question posée est de savoir s'il existe ou pas une relation entre les caractéristiques des SPR et la dynamique de développement des aires urbaines de leurs villes-centres ?

Chaque aire urbaine est affectée d'un indicateur de dynamique urbaine (IDU), dont le score varie de 1 à 130. Cet indicateur composite et conventionnel est construit selon la méthode de rang à partir d'indicateurs simples, mais fondamentaux qui sont l'évolution de la population 1999/2006 (%), l'évolution du revenu par habitant 1999/2005⁶⁰ (%), l'évolution des emplois – totaux et Unedic (1999/2006 – %) et la contribution du solde migratoire à la variation de la population entre 1999 et 2006 (en %).

59. Étude sur 130 AU au total car l'AU de Lyon comprend l'UU de Lyon et l'UU de Villefranche-sur-Saône.

60. Les changements intervenus en 2006 (modification des assiettes et calculs de l'impôt) interdisent toute comparaison de revenu avant et après 2005.

L'indicateur de dynamique urbaine (IDU) permet de souligner la vitalité des aires urbaines de l'Ouest et du Sud de la France (figure 28). Marseille-Aix-en-Provence affiche une performance un peu en deçà de ses voisines méditerranéennes, ce qui est le fait non pas d'Aix-en-Provence qui figure parmi les villes les plus dynamiques en France, mais de Marseille. Parmi les autres grandes agglomérations, on note une vitalité urbaine plutôt soutenue pour Lyon, Dijon, Brest, Caen... (dans les 50 premières), le dynamisme se tasse ensuite pour Grenoble, Clermont-Ferrand, Orléans, Le Mans. Enfin, parmi les 50 dernières aires urbaines françaises selon cet indicateur, figurent Paris, Strasbourg, Reims, Lille, Nancy, Le Havre...

Le tableau 7 montre que l'intensité et la portée des SPR navettes n'ont aucune incidence significative sur les dynamiques urbaines, ou inversement, ce qui explique que la suite des analyses, présentées plus bas, ne portent que sur les résidences secondaires et les flux de retraités. Les interactions productivo-résidentielles générées par les navetteurs n'ont que peu à voir avec la vitalité du tissu économique local, ou encore avec la pression démographique. Comme on l'a déjà précisé, la part des navetteurs est sensible à la superficie de l'agglomération (effet de maillage) et la portée varie peu d'une agglomération à l'autre, hormis dans le cas des grandes agglomérations en raison de leur interconnexion et de leur connexion à Paris.

En revanche, nous voyons que la portée des SPR retraités et surtout l'intensité et la portée des SPR résidences secondaires sont corrélées significativement aux dynamiques urbaines.

Ainsi, plus les destinations des retraités mobiles ou des propriétaires de résidences

Tableau 7. Coefficients de corrélation entre l'IDU et les caractéristiques des 130 SPR

Coefficient de corrélation (Pearson) :

Variabes	Indicateur de dynamique urbaine
Intensité SPR navettes	-0,12
Portée SPR navettes	0,17
Intensité SPR retraites	0,06
Portée SPR retraites	-0,22
Intensité SPR résidents secondaires	0,49
Portée SPR résidents secondaires	-0,57

Note : les valeurs en gras sont différentes de 0 à un niveau de signification $\alpha = 0,05$

Source : d'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

secondaires sont éloignées, moins les villes sont dynamiques⁶¹. Il existe un lien négatif significatif entre portée du SPR et dynamisme de l'agglomération. Dit autrement, les agglomérations qui offrent un environnement proche et attractif pour leurs retraités et leurs propriétaires de résidences secondaires affichent une vitalité plus soutenue à l'égard des indicateurs de dynamisme urbain retenus.

Ces résultats suggèrent qu'un environnement résidentiel et récréatif attractif conditionnerait ou influencerait positivement la vitalité du cœur productif du système. Généralement, l'accent est mis sur la dépendance des territoires résidentiels aux flux de revenus émis par les territoires productifs. Nous mettons ici en lumière l'idée selon laquelle le dynamisme des centres productifs est favorisé par la proximité et la qualité des territoires résidentiels.

Pour la suite de l'analyse, nous conservons uniquement les caractéristiques des SPR

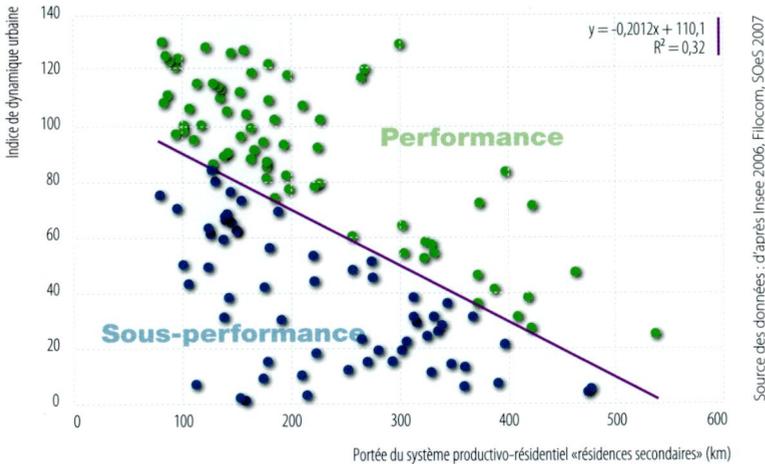
61. La causalité inverse selon laquelle parce que la ville n'est pas dynamique (au sens progression de la population, des emplois et des revenus) les retraités la quittent et les résidents s'en éloignent pour leurs résidences secondaires n'a pas de rationalité.

résidences secondaires, dans la mesure où une forte corrélation existe entre la portée des SPR retraites et des SPR résidences secondaires ($R^2 = 0,7$), ainsi qu'entre leur intensité ($R^2 = 0,8$).

La figure 29 montre la relation négative et significative qui relie la dynamique urbaine et la portée des SPR. La portée du SPR explique à elle seule 32% de la variabilité des dynamiques urbaines, résultat satisfaisant quand on travaille sur des données territoriales. Ainsi, plus les systèmes productivo-résidentiels ont une portée réduite, plus la dynamique territoriale de leur centre est renforcée. Cette analyse systémique du territoire peut contribuer à dépasser la controverse entre économie résidentielle et économie productive pour passer à l'exploration et à l'analyse des interactions « productivo-résidentielles ». Ces interactions permettent de comprendre que cette relation n'est pas uniquement une relation de dépendance entre le résidentiel et le productif, mais une relation complémentaire, à double sens...

L'analyse des résidus de la régression (ou des écarts au modèle) permet de calculer la « performance » des aires urbaines en matière de

Figure 29. Régression entre indicateur de dynamique urbaine (IDU) et portée du SPR de résidences secondaires



dynamique urbaine compte tenu de la portée de leur SPR. Par exemple, alors que Rennes et Saint-Étienne ont des portées de SPR assez proches, Rennes présente un indice de dynamique égal à 114, alors que celui de Saint-Étienne n'est que de sept. Rennes apparaît sur-performante, Saint-Étienne sous-performante compte tenu de leur environnement résidentiel et récréatif respectif.

Les grandes agglomérations de l'Ouest et du Sud – déjà identifiées comme très dynamiques – sont très performantes (figure 30). Elles savent tirer profit ou maximisent leurs atouts résidentiels et touristiques en matière de localisation, indépendamment des effets de densité ou d'agglomération que la littérature académique nous présente.

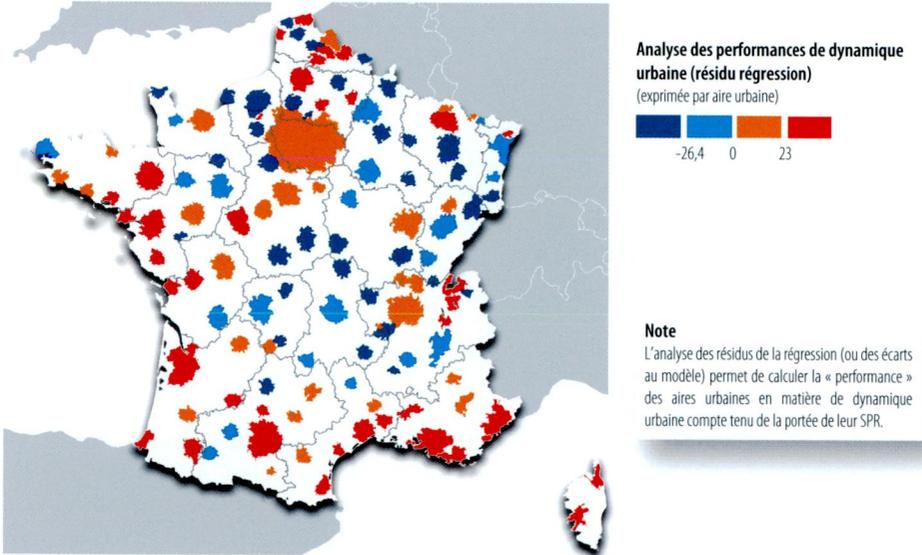
D'autres agglomérations apparaissent particulièrement performantes sans pour autant bénéficier de cet avantage comparatif résidentiel. Metz, Dunkerque, Haguenau... font

partie de ce groupe. Paris, Lyon ou encore Dijon font certes mieux que ce que suggère leur propension à (ne pas) retenir leurs résidents, mais néanmoins moins bien que les premières. Enfin, certaines villes apparaissent comme sous-performantes. Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas dynamiques, mais qu'elles ne maximisent pas leurs potentiels. Il s'agit pour les grandes agglomérations de Grenoble, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Rouen, Nancy...

Évaluer la dynamique métropolitaine des systèmes productivo-résidentiels

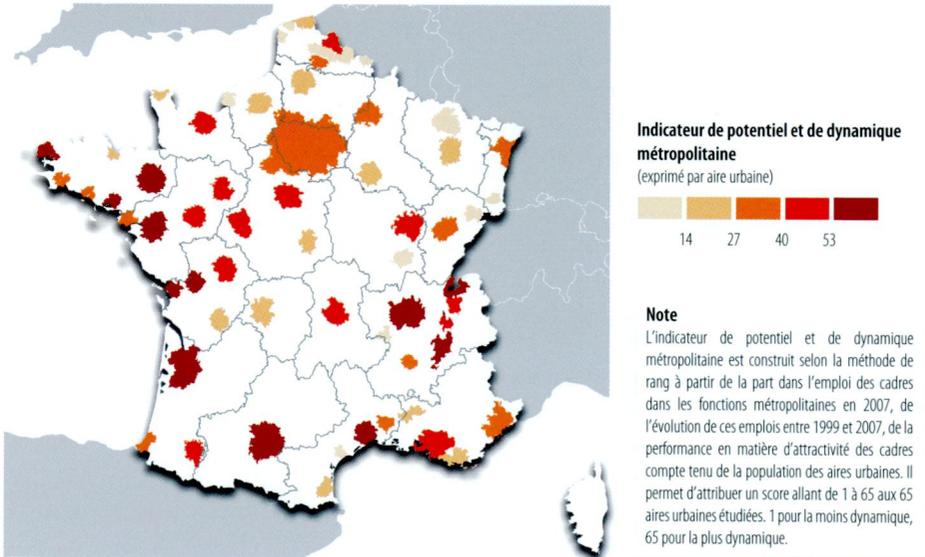
L'IDU, qui repose sur des indicateurs fondamentaux de l'analyse territoriale, peut néanmoins sembler trop éloigné des indicateurs (mais aussi des discours, travaux, recherches...) habituellement pris en compte pour mesurer la vitalité et le potentiel des

Figure 30. Performance des aires urbaines en matière de dynamique urbaine compte tenu de la portée de leur SPR « résidences secondaires »



Sources des données : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 31. Indicateur de potentiel de dynamique métropolitaine - les 65 premières aires urbaines



Sources des données : D'après Insee 2006 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

« métropoles » françaises. On peut en effet se poser la question non pas du développement local propre à chacune de ces agglomérations, mais de leur propension à générer de la croissance nationale dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

Une large partie des travaux et expertises menés en économie régionale porte sur un triptyque mondialisation-compétition-métropolisation. Les indicateurs mobilisés ne sont plus nécessairement l'emploi, la population, le revenu... mais les « emplois métropolitains supérieurs » proposés par l'Insee, les indices de capital humain, le nombre de brevets déposés, la part des cadres dans l'emploi local, et autres indicateurs susceptibles de mesurer le potentiel de développement métropolitain (ou technopolitain) des plus grandes agglomérations françaises. Ces facteurs de ce qui fait une « métropole » en termes de densité, fluidité, concentration, équipements... sont très étudiés aujourd'hui.

L'objectif n'est pas de proposer un nouvel indicateur de « métropolisation », mais d'étudier les éventuelles corrélations entre la nature des SPR de nos grandes villes et leur degré de « métropolisation ».

Les variables retenues pour construire l'indicateur de dynamique métropolitaine (IDM) sont :

- > la part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi en 2007 (en %) ;
- > l'évolution de l'emploi des cadres dans les fonctions métropolitaines 1999/2007 (en %) ;
- > l'indicateur de performance en matière d'attractivité des cadres : écart entre le nombre théorique et le nombre réel de cadres arrivés

dans l'AU99 entre 1999 et 2007⁶² – le nombre théorique de cadres arrivés est obtenu grâce à un modèle mettant en relation : le nombre de cadres arrivés entre 1999 et 2007 et la taille de la population (hors AU de Paris, pour ne pas biaiser le modèle).

L'indicateur est construit comme précédemment (calcul de score obtenu sur la moyenne des rangs de chaque AU pour ces trois variables⁶³). La figure 31 présente les résultats pour les 65 premières aires urbaines⁶⁴.

On retrouve parmi les aires urbaines classées en tête de ce « palmarès métropolitain » : Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier. Lyon, Grenoble ou encore Lille et Paris apparaissent plus performantes selon ces critères de « potentiel et dynamisme métropolitain » que selon les critères plus vastes de dynamique urbaine. Il est du reste intéressant de comparer les deux types de dynamique.

Le figure 32 rend compte des différences entre dynamique urbaine et dynamique métropolitaine dans les principales aires urbaines. Certains de ces territoires affichent de belles performances en matière de dynamique urbaine tout en étant très mal classés en matière de potentiel ou dynamique « métropolitaine ». C'est le cas de Béziers, Perpignan, Toulon, Bayonne, Valenciennes, Avignon, Nîmes...

62. Mobilité interne à la France, car on ignore les départs de cadres vers l'étranger. Nous préférons également ne pas prendre en compte le solde migratoire des cadres pour cette raison, mais aussi parce que ce solde est souvent déficitaire dans le cas des villes universitaires (on y arrive en étant étudiant et on repart en étant cadre).

63. On calcule le rang de chaque AU pour chacune des variables. On calcule la moyenne de ces rangs. Puis on calcule le rang de la moyenne des rangs.

64. Les calculs et analyses ont été menés pour information sur l'ensemble des 130 aires urbaines, mais l'indicateur de potentiel et de dynamisme métropolitain n'a de sens que pour les grandes agglomérations.

Inversement, Lille, Grenoble, Lyon, Paris, Strasbourg affichent de meilleures performances en matière de potentiel et dynamique métropolitaine que de dynamique urbaine.

Enfin, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Bordeaux et dans une moindre mesure Nice, Nantes et Rennes apparaissent relativement équilibrées et bénéficient d'une dynamique à la fois urbaine (ou territoriale) et métropolitaine ou technopolitaine.

Quoi qu'il en soit, on observe, comme pour l'indicateur de dynamique urbaine, une corrélation négative significative entre dynamique « métropolitaine » et portée du SPR résidences secondaires (figure 33), même si certaines agglomérations, comme celle de Paris, s'écartent du modèle.

Les grandes agglomérations de l'Ouest (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse), ou encore Montpellier, voire Grenoble sont extrêmement performantes en termes de dynamique et d'attractivité métropolitaine (figure 34). Elles transforment leurs atouts résidentiels en avantage comparatif productif, en quelque sorte.

D'autres agglomérations apparaissent particulièrement performantes sans pour autant bénéficier du même cadre de vie ou environnement favorable (portée de SPR plus élevée)

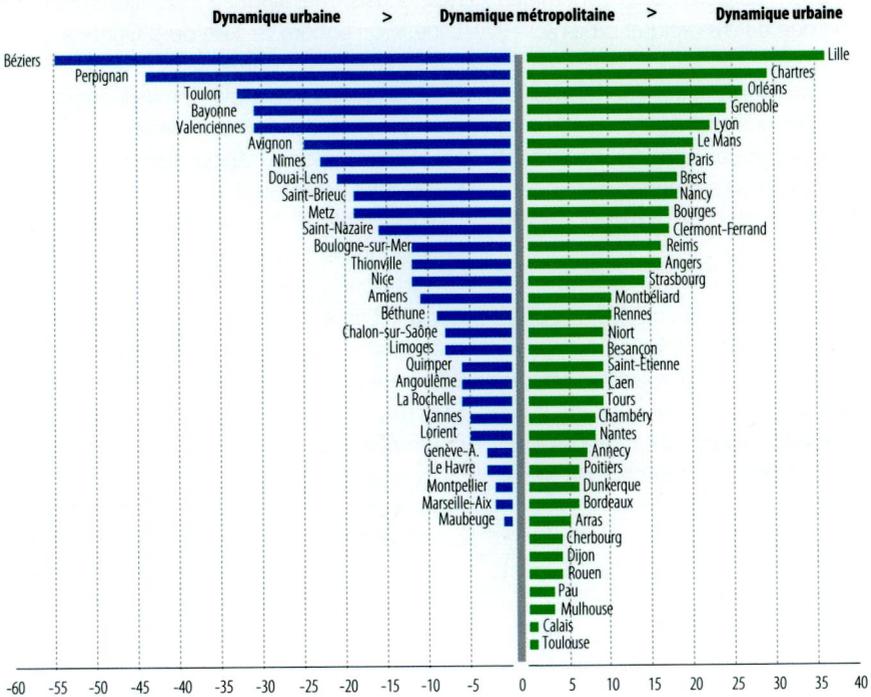
et d'une dynamique urbaine forte, c'est le cas de Paris, qui malgré toutes ces fuites de flux résidentiels, maintient sa « position métropolitaine », ou encore de Lille ou d'Orléans.

Enfin, certaines des plus petites agglomérations proches des littoraux (Béziers, Perpignan, Quimper, Toulon...) apparaissent sous-performantes, semblant très peu concernées par ces enjeux de capital humain, ou de développement technopolitain. Leur potentiel « résidentiel » ne leur suffit pas à contrebalancer la faiblesse ou l'absence des mécanismes d'économie d'agglomération. Leur dynamique urbaine est portée par leur situation dans leur SPR mais leur dynamique métropolitaine reste contrariée.

Ces résultats ne remettent évidemment pas en cause toutes les théories sur la densité, l'agglomération, l'ouverture à l'international... comme facteurs essentiels de développement métropolitain, mais ils les complètent et les tempèrent. Ainsi, à ces enjeux productifs « classiques » s'additionnent des enjeux récréatifs et résidentiels... non pas seulement dans la ville (à la façon de Florida⁶⁵) mais également hors de la ville... dans un environnement local ou « régional » intégré, agréable et attractif des points de vue résidentiel et touristique.

65. Florida R., *The Rise of the creative Class, and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*. New York, Basic Books, 2002.

Figure 32. Ecart entre indicateur de dynamique métropolitaine et indicateur de dynamique urbaine (IDM - IDU)



Source des données : d'après Insee 2006

Figure 33. Corrélation entre l'indicateur de dynamique métropolitaine et la portée du SPR résidences secondaires – 65 premières aires urbaines

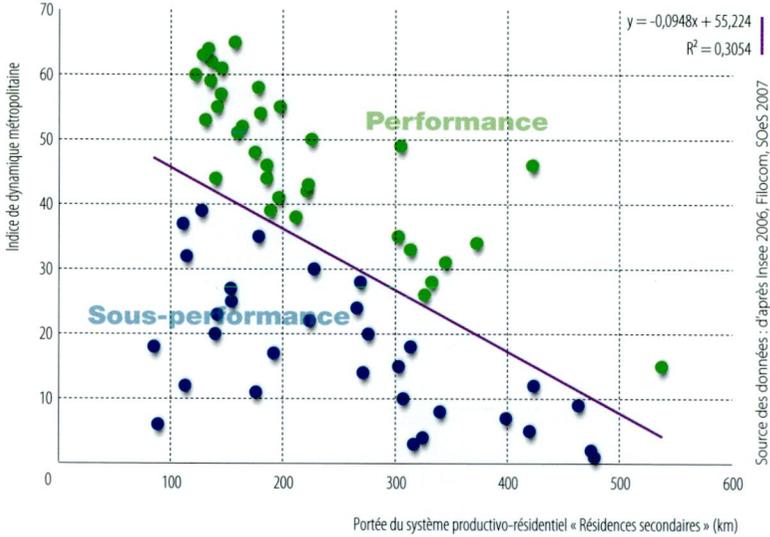
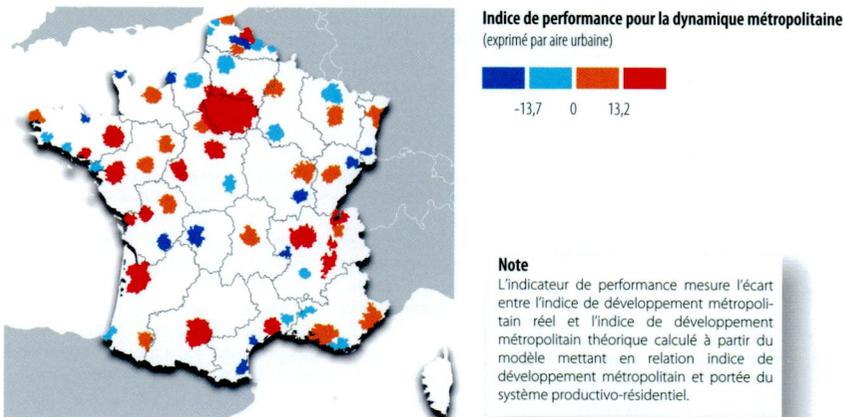


Figure 34. Performance des aires urbaines en matière de dynamique « métropolitaine » compte tenu de la portée de leur SPR résidences secondaires



Les villes et leur hinterland : une synergie productivo-résidentielle ?

On a vu émerger dans les pages précédentes deux notions spatiales distinctes : celle de SPR, largement développée précédemment, et celle d'environnement proche ou d'hinterland, qu'il convient à présent de définir.

Alors que les SPR se définissent par les liens entre villes émettrices et communes réceptrices de flux résidentiels sans périmètre prédéfini a priori, où qu'elles soient en France, la notion d'*hinterland* introduit une idée de proximité et contiguïté.

Nous proposons de définir l'hinterland des aires urbaines sur la base des territoires « environnants » situés entre 1h et 2h de route. Ces hinterlands constituent pour les agglomérations un cadre de vie récréatif facilement accessible pour une journée ou un week-end.

Nous considérons que l'hinterland d'une aire urbaine est constitué de l'ensemble des communes situées à moins de 100 km à vol d'oiseau⁶⁶ de la commune-centre de l'aire urbaine. Chaque hinterland comprend des communes appartenant à d'autres aires

66. Il serait évidemment plus pertinent de travailler sur des temps de parcours, soit 1h ou 2h de route, mais ne disposant pas des outils et données nécessaires, nous prenons comme seuil celui de 100 km à vol d'oiseau.

urbaines et à des communes hors aire urbaine que l'on qualifiera de « rurales » pour simplifier la lecture (figure 35).

La relation entre la qualité résidentielle des hinterlands et leur ville-centre

Nous avons mis en évidence l'existence d'un lien significatif entre la portée des SPR et le dynamisme des aires urbaines, indiquant que les territoires productifs qui envoient leurs retraités et résidents secondaires dans un environnement relativement proche connaissent un développement démographique et économique plus soutenu que les autres. Ce lien suggère l'existence d'une relation positive entre l'essor des territoires productifs et la qualité résidentielle (au sens paysager et récréatif) de leur hinterland. Les pages qui suivent tentent d'explicitier cette relation entre qualité résidentielle des hinterlands et dynamique des aires urbaines-espaces de production.

L'indicateur de qualité résidentielle retenu correspond à la capacité d'accueil touristique par km² dans les hôtels, les campings, les résidences secondaires⁶⁷. Il s'agit d'une qualité

67. Un travail préalable réalisé pour l'Unesco nous a amené à construire un certain nombre d'indicateurs d'aménités territoriales (indice climatique, écarts d'altitude, présence de massifs montagneux, présence de rivières et de lacs, patrimoine, etc.). Nous avons constaté qu'à l'échelle des cantons français, la présence de ces aménités naturelles et culturelles favorise le développement démographique, économique et social d'un territoire. En outre, nous avons également vérifié l'existence d'une corrélation positive significative entre l'attractivité touristique d'un territoire, représentée par sa capacité d'accueil touristique, et la présence d'aménités.

Pour plus de détail voir Talandier M., *L'impact du classement Unesco sur le développement économique local. Une analyse économétrique des facteurs d'attractivité territoriale sur le cas de la France métropolitaine*, rapport pour l'Unesco, juin 2008, polyg. 49 p. + annexes.

Figure 35. Représentation schématique des notions d'hinterland d'une aire urbaine (AU)

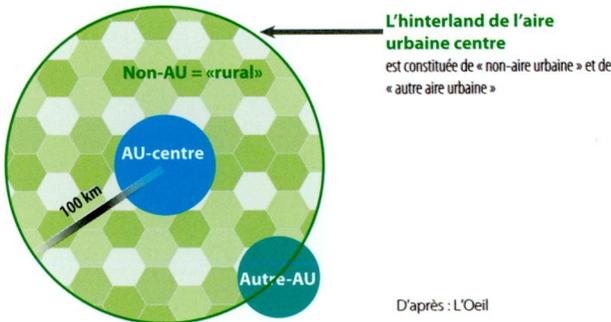
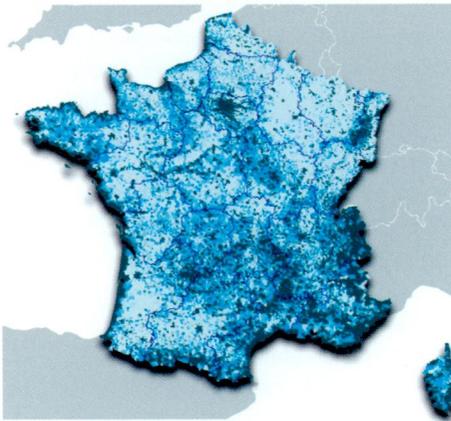


Figure 36. Indicateur de qualité résidentielle des communes françaises en 2006



Potentiel d'accueil touristique par km² en 2006
(exprimé par commune)

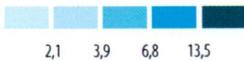
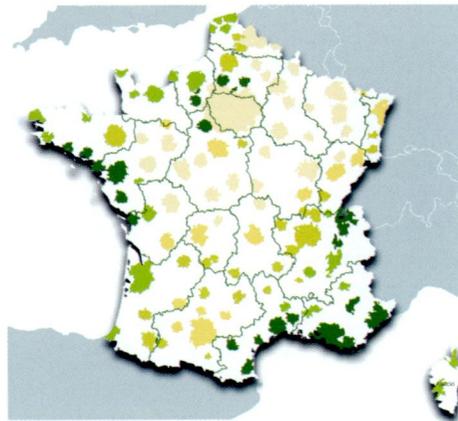


Figure 37. Indicateur de qualité résidentielle des hinterlands des 130 aires urbaines en 2006



Potentiel d'accueil touristique par km² des hinterlands des aires urbaines en 2006
(exprimé en kilomètre, par unité urbaine)



Note

L'indicateur de qualité résidentielle retenu correspond donc à la capacité d'accueil touristique par km² dans les hôtels, les campings, les résidences secondaires. Il s'agit donc d'une qualité résidentielle reconnue et « consommée » et non d'une qualité supposée, ou inaccessible. Les conventions adoptées sont celles utilisées par le ministère du tourisme, à savoir un potentiel de 2 personnes par chambre d'hôtels, 3 personnes par emplacement de camping de passage, 5 personnes par résidence secondaire. Les taux de « remplissage » étant néanmoins plus faible dans les résidences secondaires, nous comptons 2,5 personnes par résidence.

Ce potentiel d'accueil touristique, indicateur de qualité résidentielle (ou récréative) des territoires, est rapporté au km² et non à la population pour ne pas surévaluer les espaces ruraux peu denses.

résidentielle révélée par la consommation des touristes. Les conventions adoptées sont celles utilisées par le ministère du Tourisme, à savoir un potentiel de deux personnes par chambre d'hôtels, trois personnes par emplacement de camping de passage, cinq personnes par résidence secondaire. Les taux de « remplissage » étant néanmoins plus faibles dans les résidences secondaires, nous comptons deux personnes et demi par résidence.

Ce potentiel d'accueil touristique, révélant la qualité paysagère, résidentielle ou encore récréative des territoires, est rapporté au km² et non à la population, pour ne pas surévaluer les espaces ruraux peu denses.

L'indicateur de qualité résidentielle (figures 36 et 37) est particulièrement élevé pour les hinterlands des aires urbaines de la côte atlantique, méditerranéenne ou encore dans les Alpes. C'est également le cas des espaces environnants des aires urbaines du Bassin parisien qui comptent Paris dans leur hinterland. Les aires urbaines aux hinterlands plus faiblement attractifs sont celles qui s'étendent le long de la diagonale « aride » du Nord-Est au Sud-Ouest, auxquelles nous pouvons rajouter l'Alsace. Enfin, Lille fait partie des territoires les plus pénalisés, avec ceux de Lorraine et du Bassin parisien (à l'exception de la Normandie).

Comme pour les SPR, nous analysons les interactions entre la qualité résidentielle des hinterlands et la dynamique urbaine des aires urbaines d'une part, la dynamique « métropolitaine » d'autre part. Les analyses portent sur les 65 premières aires urbaines françaises⁶⁸.

Si la qualité résidentielle n'explique évidemment pas à elle seule les dynamiques de développement des aires urbaines, elle y contribue à hauteur de 33% (figure 38/a). Il y aurait donc bien une relation positive et significative entre qualité résidentielle de l'hinterland et développement « socio-démo-économique » des espaces productifs que sont les grandes aires urbaines.

Par contre, la figure 38/b indique qu'aucune relation significative ne peut être établie entre la qualité résidentielle de l'hinterland et le dynamisme métropolitain des aires urbaines. Si l'on observe de plus près ces deux graphiques, on constate que ce qui altère le modèle « qualité résidentielle de l'hinterland /développement métropolitain » est le fait d'aires urbaines qui bénéficient d'une qualité résidentielle reconnue, qui connaissent un développement urbain soutenu, mais qui demeurent en dehors des logiques et enjeux métropolitains (Béziers, Perpignan, Toulon et Nice, dans une moindre mesure)⁶⁹.

Ces résultats nous permettent de distinguer quatre types de territoires :

- les aires urbaines doublement pénalisées par un hinterland peu attractif et des dynamiques urbaines et métropolitaines faibles (Mulhouse, Béthune, Maubeuge...);
- les aires urbaines dynamiques sur le plan « urbain et métropolitain » dans un environnement exceptionnel et très attractif (Nantes, Montpellier, Vannes, Genève-Annemasse...), ou plus modérément attractif (Toulouse, Rennes, Lyon...);
- les aires urbaines bénéficiant d'une forte qualité résidentielle, connaissant une dynamique urbaine soutenue, mais peu ou pas de

68. L'indicateur de dynamique métropolitaine n'ayant pas d'intérêt pour les agglomérations de petites tailles.

69. Sans ces villes (en leur attribuant un « indice théorique »), la corrélation s'améliore avec un R² cette fois de 0,23.

dynamique métropolitaine (Béziers, Perpignan, Toulon...);

► les aires urbaines bien plus dynamiques sur le plan « technopolitain ou métropolitain » qu'urbain, dans un environnement peu attractif (Paris, Lille), ou modérément attractif (Lyon, Grenoble...).

Il y aurait donc une interaction positive entre qualité résidentielle de l'hinterland et développement de l'aire urbaine. Les territoires résidentiels périphériques et les aménités qu'ils offrent constituent l'un des facteurs clés de l'attractivité et du dynamisme urbain des grandes villes françaises. Cette corrélation « résidentiel/productif » positive reste vraie pour l'attractivité et les dynamiques « métropolitaines » ou technopolitaines, à l'exception de quatre ou cinq aires urbaines méditerranéennes qui, malgré un cadre de vie convoité, affichent de faibles performances métropolitaines. On peut penser, à cet égard, qu'une partie de ces villes ne maximisent pas leurs atouts géographiques comme levier de leur développement « métropolitain ». Mais ce résultat exprime également l'importance des autres facteurs de développement métropolitain, comme un effet taille du marché et les économies d'agglomération que met en avant la Nouvelle économie géographique mais également un effet d'« ambiance » et de créativité locale qu'observent des auteurs comme Florida⁷⁰ ou encore Glaeser⁷¹.

Ce que les aires urbaines « rendent » à leur hinterland

Si les résultats présentés plus haut suggèrent qu'un facteur important du dynamisme des villes tient à la qualité résidentielle de leur environnement géographique, on peut aussi examiner, à l'inverse, la question du rôle des aires urbaines dans le dynamisme de leur hinterland.

On examinera successivement la redistribution locale de revenu des aires urbaines vers leurs hinterlands via les migrations de retraités et les résidences secondaires, pour ensuite tester la plus ou moins grande convergence ou divergence de développement des aires urbaines et de leur hinterland.

Les transferts de revenu des aires urbaines vers les hinterlands liés aux pensions de retraite

Au total, entre 1999 et 2006, 431 000 retraités ont quitté les AU-centres étudiées, dont un tiers d'entre eux se sont établis dans l'hinterland de l'AU-centre qu'ils quittaient. La plupart d'entre eux (80%) se sont installés dans des communes non-AU de l'hinterland (dites rurales), et 20% dans une autre AU de l'hinterland.

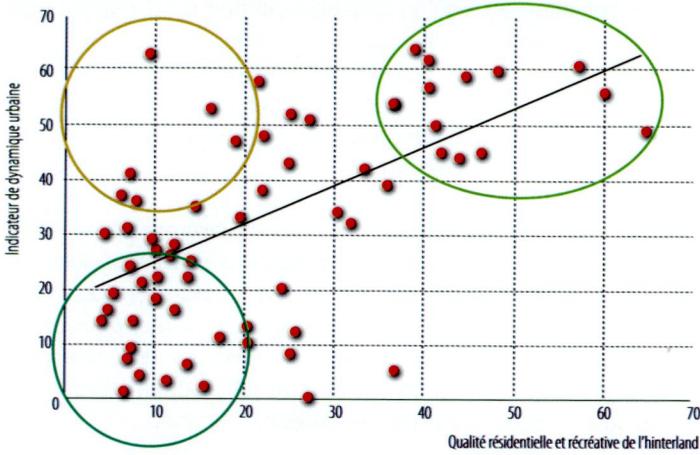
Ce déplacement (sur peu d'années) est à l'origine d'un transfert monétaire important en provenance des AU-centres : au total, c'est de l'ordre de 7,5 milliards d'euros qui ont ainsi été transférés. Sur ce montant, les hinterlands respectifs des AU-centres étudiés ont bénéficié d'un transfert de l'ordre de 2,3 milliards d'euros. Ce qui signifie que le plus gros des migrations de retraités hors des AU étudiées s'est, globalement, effectué vers des territoires éloignés, hors de l'hinterland (à plus de

70. Florida (2002), déjà cité.

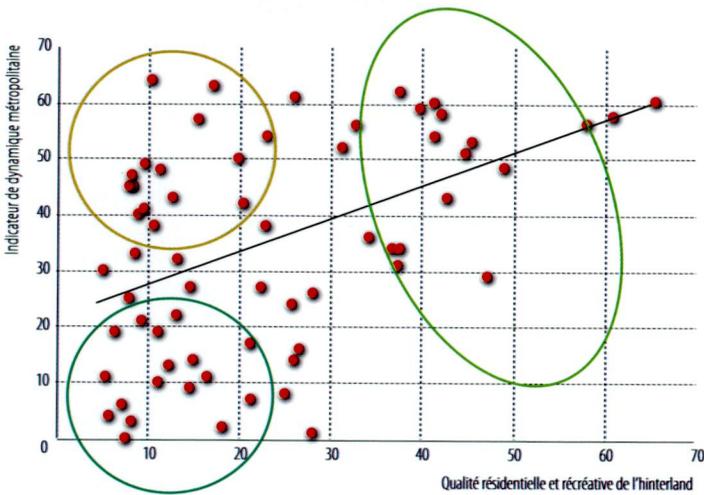
71. Glaeser E., Kolko J. et Saiz A., « Consumer City », *Journal of Economic Geography*, Oxford University Press, vol. 1(1), pp. 27-50, 2001.

Figure 38. Corrélation entre qualité résidentielle et récréative de l'hinterland et dynamique « métropolitaine » (a) et dynamique urbaine (b)

a. Corrélation indicateur de dynamique urbaine / indicateur de qualité résidentielle



b. Corrélation indicateur de dynamique métropolitaine / indicateur de qualité résidentielle



Source des données : d'après Insee 2006

100 km de la commune-centre de l'AU). On a donc globalement affaire à un grand mécanisme de circulation monétaire interterritoriale qui se joue peu dans la proximité.

En termes d'apport relatif de revenu, ce montant de 2,3 milliards dont bénéficient les hinterlands est globalement modeste : en moyenne 0,04% du revenu disponible brut des hinterlands, 0,01% de celui de leurs territoires faisant partie d'une autre aire urbaine et 0,11% de celui de leurs territoires hors aire urbaine. Mais on le verra, ces moyennes sont très différenciées selon les aires urbaines étudiées.

Par ailleurs, les hinterlands les plus attractifs, surtout autour de petites aires urbaines, dépendent peu des apports de pensions de retraite en provenance de leur AU-centre et beaucoup plus des retraités venant des autres régions. À l'inverse, autour de grandes aires urbaines, plus particulièrement d'aires urbaines riches, les hinterlands dépendent beaucoup plus des retraités qui en proviennent, pour des raisons et quantitatives et de qualité résidentielle de ces hinterlands.

De façon générale, ce que les hinterlands reçoivent, au total, comme montant de pensions liées aux retraités venant de l'AU-centre reste modeste⁷² : l'hinterland de l'AU de Paris bénéficie ainsi d'un apport équivalent à 0,9% de son revenu disponible brut, ceux des aires urbaines de Bordeaux et Nice, 0,6%, de Toulouse, 0,4%, Lyon, 0,3%, etc. Mais très vite, on frôle le 0%... pour une moyenne sur l'ensemble des hinterlands de 0,1% (figure 39).

72. Rappelons qu'il s'agit là du seul transfert de pensions lié aux mobilités sur cinq années avant 2006. Ces données renseignent donc sur ces tendances géographiques mais peu sur les montants totaux transférés en une ou deux décennies.

On note bien sûr un effet-taille qui fait que plus une aire urbaine est peuplée, plus ses retraités migrants pèsent dans les flux de retraités arrivant dans les hinterlands mais il apparaît des résidus. L'analyse des résidus montre notamment que ce type de lien entre les grandes villes et leur hinterland est plutôt moins puissant qu'attendu dans le cas de l'aire urbaine de Paris, et dans une moindre mesure de Lyon, Marseille ou Toulouse. En revanche, ce lien est plutôt plus fort dans les cas des hinterlands de Lille, Rennes, Nantes ou Bordeaux, mais aussi de Saint-Étienne, Douai-Lens, Toulon, Bayonne, Perpignan, Grenoble ou Nîmes...

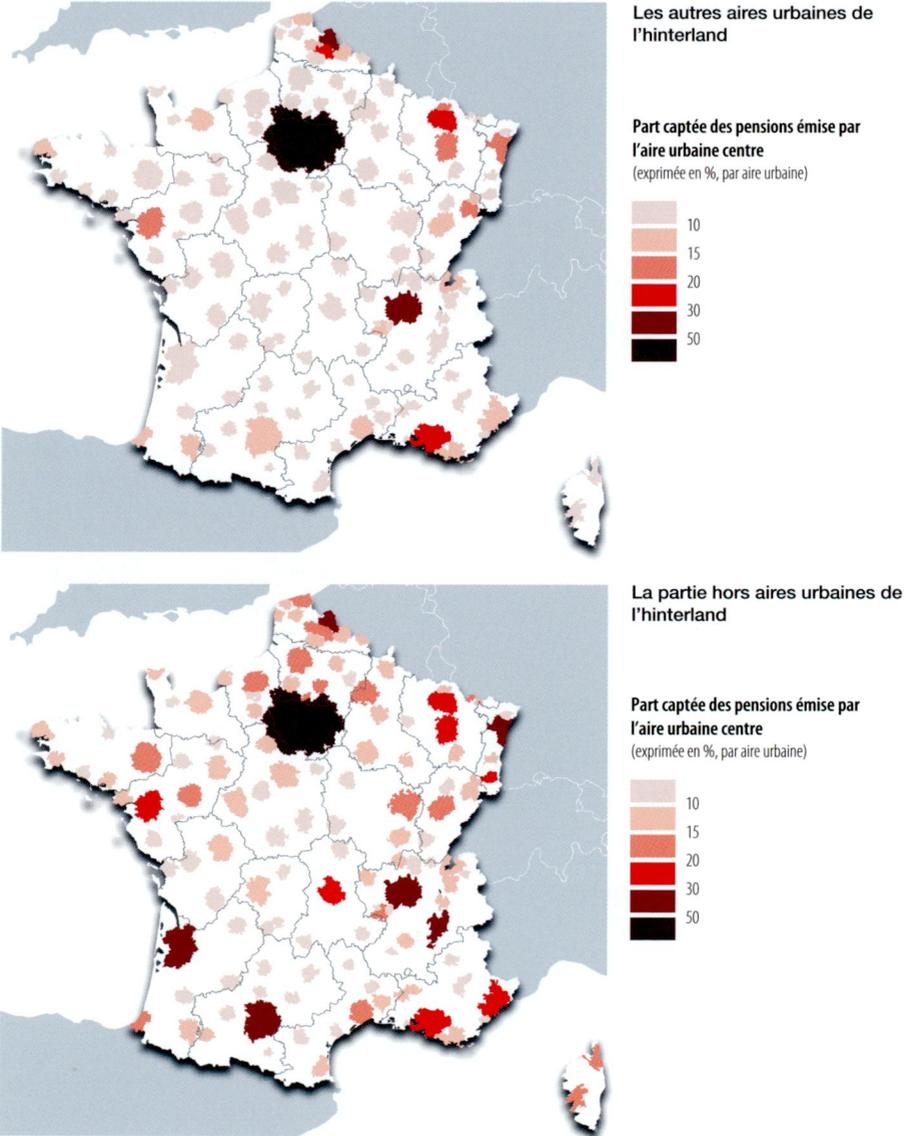
Les transferts de revenu des aires urbaines vers les hinterlands liés aux résidences secondaires

On compte 1,8 million de propriétaires de résidences secondaires dans les aires urbaines étudiées. 1,4 million d'entre elles se situent à l'extérieur des aires urbaines de leurs propriétaires.

Si l'on considère que chaque résidence secondaire est, en moyenne, à l'origine de 20 000 euros de dépenses annuelles, ces 1,4 million de résidences secondaires génèrent un flux de 28 milliards d'euros. Ce montant, qui est un transfert de consommation des AU considérées vers le reste du pays, représente 4,6% du revenu disponible brut de ces aires urbaines.

Le plus gros de ce flux monétaire est transféré à une distance importante : les 3/4 des résidences secondaires possédées par des propriétaires des AU étudiées se situent hors de leurs hinterlands respectifs. Les 28 milliards d'euros se décomposent donc en, d'une part 21 milliards à destination de territoires extérieurs à l'hinterland, d'autre part 7 milliards qui

Figure 39. Pensions émises par les aires urbaines centres (en lien avec les migrations résidentielles des retraités dans les cinq années antérieures à 2006)



Sources des données : D'après Insee 2006 et DGI • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

Figure 40. L'apport des dépenses en résidences secondaires possédées dans l'aire urbaine centre en 2006

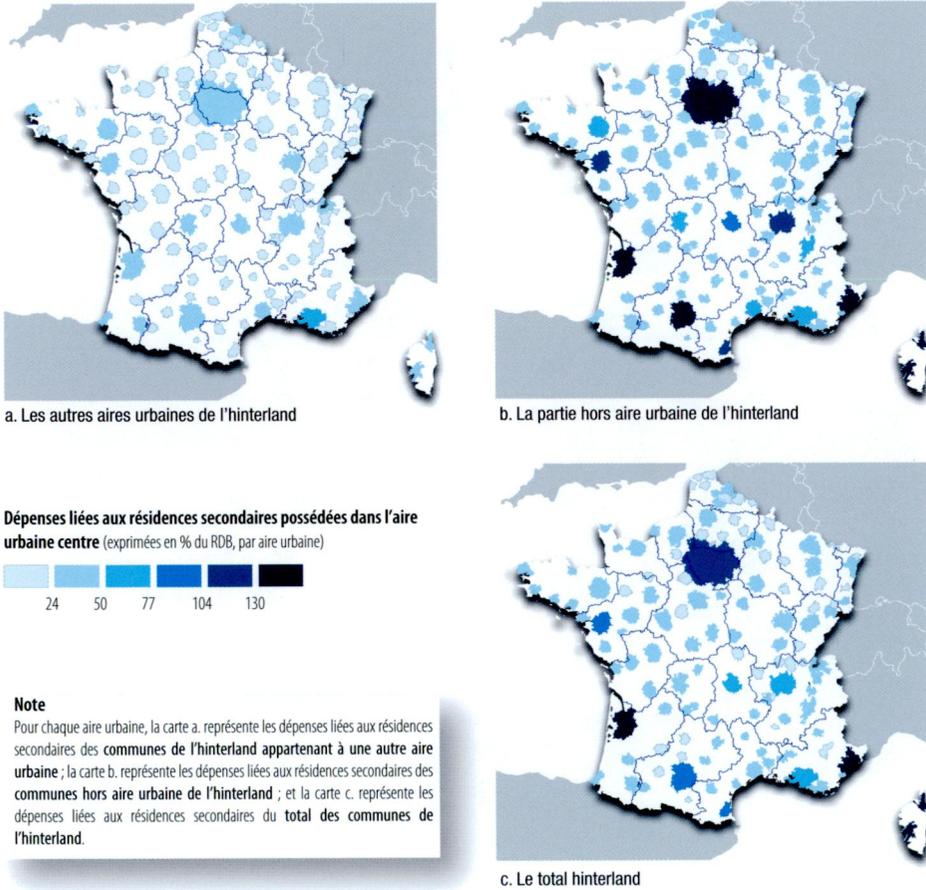
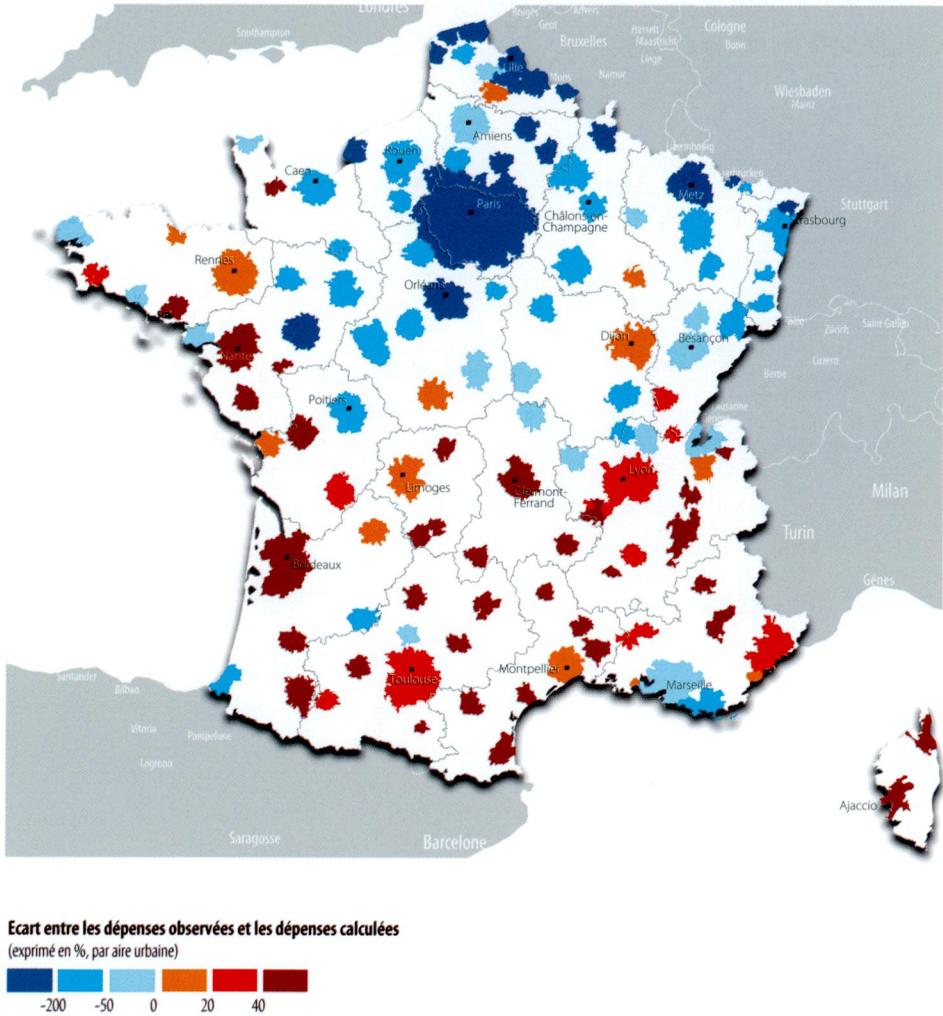


Figure 41. Ecart entre les dépenses calculées et les dépenses observées des propriétaires des aires urbaines possédant des résidences secondaires dans leur hinterland



Sources des données : D'après Filocom-SOeS 2007 • Fonds cartographiques : IGN, Geofla

alimentent leurs hinterlands. Si les résidences secondaires assurent une circulation des revenus des aires urbaines au reste du pays, c'est d'abord à une large échelle géographique que cela se joue.

Sur les 7 milliards distribués localement, correspondant aux 370 000 résidences secondaires possédées par les propriétaires des AU-centres dans leur hinterland respectif, 90% d'entre elles se situent dans des communes hors AU (330 000) et seulement 40 000 dans des territoires de l'hinterland appartenant à d'autres AU.

Ces dépenses liées aux résidences secondaires possédées dans l'hinterland par des propriétaires habitant dans l'AU-centre représentent en moyenne (arithmétique) 44 euros par habitant des hinterlands, soit en moyenne 0,3% du RDB des populations des hinterlands (0,5% hors AU et 0,1% dans les autres AU de l'hinterland) (figure 40).

Ces chiffres, faibles, sont à mettre en relation avec ce que représentent, pour ces mêmes hinterlands, les dépenses liées à toutes les résidences secondaires de leur territoire : en moyenne 1 000 euros par habitant (415 dans les autres AU et 1 500 dans les territoires hors AU). Ces chiffres ne sont que des moyennes arithmétiques et recouvrent, on le verra, de très fortes différences entre les territoires.

On observe le même genre de phénomènes pour les résidences secondaires que ceux que l'on a notés plus haut pour les flux de pensions de retraite entre les AU et leurs hinterlands. On voit, dans la figure 40, une certaine homogénéité du poids, dans les RDB des hinterlands, des dépenses des résidences secondaires possédées par des propriétaires vivant dans l'AU-Centre. On a quelques hinterlands

qui bénéficient de façon significative de ces dépenses : celui de l'aire urbaine de Nice doit ainsi 5% de son revenu disponible brut aux propriétaires de résidences secondaires vivant dans l'aire urbaine de Nice. Viennent ensuite ceux de Bastia (4,7%), Ajaccio (3,4%), Bordeaux (3,4%), Paris (2,2%), Toulouse (1,8%), Perpignan (1,7%), Nantes (1,6%), Clermont-Ferrand (1,4%), Marseille-Aix-en-Provence (1,2%) et Lyon (1%). Dans les 121 autres hinterlands, ce taux oscille entre 0,99% dans l'hinterland de Rennes et 0,002% dans celui de Creil.

On retrouve, comme pour les retraites, un effet-taille qui explique largement cet apport relatif dans les hinterlands. L'analyse des résidus rend compte de performances assez différentes du point de vue de la propension des aires urbaines à irriguer leurs hinterlands via les résidences secondaires. Les moins bonnes performances sont le fait des aires urbaines du Nord, et les meilleures, de celles du Sud. Cette propension à avoir une résidence secondaire et à l'avoir proche de son aire urbaine est moins bonne dans le grand quart Nord-Est et meilleure dans l'Ouest et le Sud.

L'analyse des résidus de la régression « taille-dépenses dans l'hinterland » dans l'ensemble des AU traitées permet de calculer l'écart entre les dépenses observées et les dépenses attendues. Il représente un « manque à dépenser » total de l'ordre de 4,3 milliards d'euros pour les hinterlands des aires urbaines dont les propriétaires ont, au regard de la taille de l'AU, une faible propension à détenir des résidences secondaires dans leurs hinterlands. Manque à dépenser qui constitue des sur-dépenses dans les autres hinterlands...

L'aire urbaine de Paris est dans une situation particulièrement négative à cet égard : la très faible part de ses – nombreux – propriétaires

à posséder une résidence secondaire dans son hinterland se traduit par un « manque à dépenser » de l'ordre de 2,5 milliards d'euros. Ce n'est pas les 500 millions observés dont elle devrait bénéficier, mais 3 milliards si l'AU de Paris se conformait au modèle des AU de province (étudiées).

Globalement, ce sont les AU du Nord-Est qui ont la plus faible propension à pratiquer cette forme de solidarité avec leurs hinterlands (figure 41). L'aire urbaine de Lille dépense ainsi trois fois moins que ce que le modèle aurait suggéré (écart négatif de 220 millions d'euros), Douai-Lens, cinq fois moins (écart de 110 millions d'euros). Des aires urbaines plus petites comme Maubeuge, Valenciennes, Dunkerque, Creil, Boulogne-sur-Mer, Metz, Calais, Saint-Quentin, Thionville, Laon... dépensent entre trois et dix fois moins qu'attendu (par le double effet de la modestie de ses ménages et de la faible qualité touristique de leurs hinterlands). À elles seules, ces 10 aires urbaines enregistrent un écart global de 375 millions d'euros.

L'écart entre les dépenses observées et les dépenses attendues rend compte, en revanche, d'un écart important au bénéfice d'hinterlands de grandes AU du Sud. Les sur-dépenses de ces villes du Sud et de l'Ouest dans leurs hinterlands se chiffrent à 1,8 milliard d'euros.

En termes de volume de sur-dépenses au profit de leur hinterland, les championnes sont Nantes (+58%, soit +265 millions d'euros), Bordeaux (+39%, +165 millions), Rennes (+26%, +49 millions), Perpignan (+60%, +102 millions), Nice (+28%, +99 millions), Saint-Étienne (+54%, +91 millions), Clermont-Ferrand (+45%, +88 millions), Lyon (+16%, +85 millions), Grenoble (+37%, +77 millions), etc.

En termes d'écart relatif, les championnes sont des aires urbaines de taille modeste situées dans des environnements attractifs : Mende (+87%), Foix (+80%), Digne (+73%), Privas (+72%), Carcassonne (+71%), Alès (+70%), Bastia (+66%), Ajaccio (+65%), Tulle (+64%), Gap (+62%), La Roche-sur-Yon (+61%), Perpignan, Cholet, Rodez, etc.

Convergence ou divergence de dynamique et de structure entre les aires urbaines et leur hinterland ?

On a vu que les aires urbaines gagnaient à avoir un environnement géographique valorisé sur le plan résidentiel (aux yeux des touristes comme des retraités mobiles). Mais au-delà des flux de revenus résidentiels envoyés par les aires urbaines dans leurs hinterlands respectifs, et on a vu que le plus gros de ces flux partaient ailleurs, le contraire est-il vrai ?

On entend souvent parler de « l'effet maronnier » des grandes villes sur leur environnement régional, comme si celles-ci faisaient de l'ombre aux petites villes environnantes en parvenant à capter les acteurs et investisseurs privés ainsi que les financements publics favorables à leur essor. L'analyse de quelques « fondamentaux » (dynamiques démographiques, de l'emploi, du revenu, structures démographiques ou sociales...) peut permettre d'éclairer cette question.

Le tableau 8 rend compte des corrélations entre quelques grands indicateurs des aires urbaines et ceux de leur hinterland, en les décomposant entre leurs parties « rurales » (hors de toute aire urbaine) et leurs parties comprises dans d'autres aires urbaines.

De façon générale, cet exercice rend compte d'un fort parallélisme de développement entre

les aires urbaines et leurs territoires périphériques. Ce parallélisme est fort et systématique pour les hinterlands ruraux (hors « AU »), quel que soit l'indicateur retenu : dynamique de l'emploi, de la population ou du revenu, attractivité démographique, structure démographique, composition sociale des retraités ou niveau de revenu par habitant.

Ces corrélations sont nettement moins bonnes en ce qui concerne les parties urbaines des hinterlands⁷³. Concernant la dynamique démographique ou l'attractivité (soldes migratoires), la part des anciens cadres dans les retraités ou le revenu par habitant, ces corrélations sont nulles ou très faibles. En revanche, concernant la dynamique de l'emploi, les structures d'âge de la population ou les dépenses touristiques par habitant, les coefficients sont bien meilleurs et rendent compte, sur ces sujets, de tendances inter-territoriales communes.

De façon générale, il semble qu'aire urbaine et hinterland marchent main dans la main. Quand elles existent, les différenciations de structure et de dynamique sont le fait des couples aires urbaines-hinterlands du quart Nord-Est du pays. Même chose pour la variation du revenu par habitant, avec un hinterland qui progresse beaucoup plus vite que celui de l'AU de Paris. Pour la part des anciens cadres dans les retraités, on observe que la corrélation est faible entre les aires urbaines de la moitié Nord de la France alors qu'elle est bonne dans la moitié Sud, avec un taux proche dans les aires urbaines et leurs hinterlands.

En conclusion, la figure 42 synthétise le rapport entre les caractéristiques touristiques

des hinterlands ruraux, leur dynamique de l'emploi salarié privé et le solde migratoire de leur aire urbaine centre. De façon générale, un peu résumée, on peut dire que plus les hinterlands ruraux sont touristiques, plus forte est leur création nette d'emplois salariés et plus leur aire urbaine-centre est attractive. Mais comme on l'a vu, plus les dépenses touristiques des hinterlands sont élevées, plus leur part provenant de leur aire urbaine-centre est faible. Dit autrement, les hinterlands les plus résidentiels se développent sur le plan économique mais le doivent peu à leur aire urbaine-centre (alors qu'ils contribuent significativement à leur attractivité).

En revanche, c'est dans les hinterlands peu touristiques (autour des grandes villes du Nord du pays, à commencer par l'aire urbaine de Paris) que l'apport de touristes (ou de retraités) en provenance de l'aire urbaine-centre est, relativement, le plus significatif – n'attirant que peu de touristes venus d'ailleurs – et que les hinterlands ruraux sont les plus « redevables » à leurs aires urbaines-centres (par un effet quantitatif et en dépit du fait, comme on l'a vu, que les habitants de ces grandes aires urbaines ont une faible propension à avoir leurs résidences secondaires dans leur hinterland ou à y déménager à la retraite).

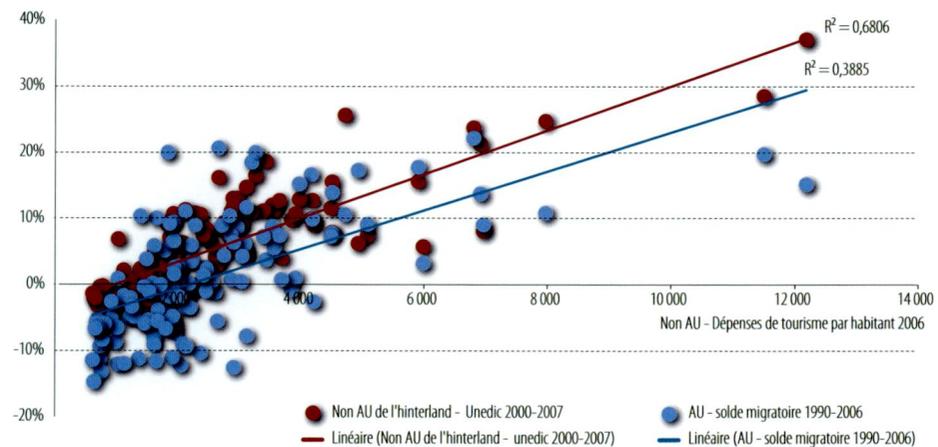
73. Ce qui ne dit pas grand-chose des relations inter-aires urbaines dans la mesure où ces parties d'hinterlands sont des fragments d'autres aires urbaines.

Tableau 8. Coefficients de corrélation d'indicateurs de développement (dynamique et structure) entre leurs valeurs pour les aires urbaines étudiées et la partie de leur hinterland hors aire urbaine et faisant partie d'une autre aire urbaine

	Hinterland « hors AU »	Hinterland « in autre AU »
Évolution de l'emploi salarié privé 2000-2007	0,32	0,21
Évolution de la population 1990-2006	0,38	0,002
Solde migratoire 1990-2006	0,61	0,008
Évolution du rapport revenu/habitant 2000-2005	0,13	0,06
Part des pop. de - de 20 ans 2006	0,63	0,56
Part des pop. de + de 60 ans 2006	0,4	0,27
Revenu par habitant 2005	0,28	0,1
Dépenses touristiques par habitant	0,59	0,26
Part retraités des anciens cadres	0,26	0,04

Source : Source : d'après Insee, DGI, Filocom-SOeS 2007

Figure 42. Relation entre le niveau des dépenses touristiques (totales) par habitant dans les hinterlands « non AU » et l'évolution de leur emploi salarié privé et le solde migratoire de leur AU centre



Source des données : d'après Filocom-SOeS 2007, Insee, Unedic et DGI

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était d'essayer de dépasser les oppositions binaires entre économie résidentielle et économie productive, entre grandes régions « métropolitaines » génératrices de croissance et les régions plus « périphériques » qui se contenteraient de percevoir des flux résidentiels. L'étude s'est essayée à raisonner en termes de liens, d'interaction, de complémentarité productivo-résidentielle. Cette hypothèse d'interaction suppose l'existence d'une relation réciproque. Il n'y aurait pas « parasitage » du résidentiel sur le productif, mais synergie « productivo-résidentielle » liant le destin des différents types de territoires. Cette synergie se jouerait au sein de systèmes productivo-résidentiels (SPR), que la présente étude a permis de définir et de caractériser.

Entre les récurrences de l'économétrie et les singularités de la géographie, cette conclusion propose une synthèse des principaux résultats illustrés par le cas de 16 grandes villes françaises.

Ces 16 grandes villes (ou aires urbaines) portent l'essentiel de ce que l'on considère comme « l'enjeu métropolitain » du pays. Elles comptent 26 millions d'habitants, soit 42% de la population de la France métropolitaine. Elles enregistrent globalement une forte dynamique démographique portée par d'importants soldes naturels, leur solde migratoire étant globalement négatif.

Avec 42% de la population du pays et 47% de son RDB, ces villes contribuent pour 61% au total de l'impôt sur le revenu⁷⁴.

74. Ces chiffres sur les seuls impôts directs ne disent rien de ce que sont les transferts totaux associés à l'ensemble des prélèvements et dépenses publiques et sociales, l'ISR ne représentant que 7% des prélèvements obligatoires...

Elles dépendent plus de l'économie productive que de l'économie résidentielle et sont une source importante de flux de revenus résidentiels vers le reste du pays.

On y compte 430 000 emplois de plus que d'actifs occupés, soit une « fuite » nette de l'ordre de 9 milliards d'euros de revenus de navetteurs.

Elles « fournissent » de nombreux retraités au reste du pays : dans les cinq années précédant 2006, ce sont 335 000 d'entre eux qui les ont quittées pour s'installer ailleurs, soit 9% de leurs retraités de 1999. Ce sont de l'ordre de 5 milliards d'euros qui ont circulé ainsi de ces aires urbaines vers le reste du pays (et un milliard supplémentaire par an).

Pour avoir un ordre de grandeur, si nos 16 aires urbaines avaient la part des retraités français correspondant à leur part dans les actifs occupés (44,5%) et non les 35% que l'on observe en 2006, ce ne sont pas les 4,4 millions de retraités qu'elles abritent en 2006 qui apporteraient leurs pensions de retraite à leurs revenus, mais 5,6 millions. C'est d'un montant de l'ordre de 19 milliards d'euros que s'améliorerait leur revenu.

Du côté du tourisme, nos 16 aires urbaines comptent 1,2 million de propriétaires de résidences secondaires, soit la moitié des propriétaires du pays. Ce sont près de 900 000 résidences secondaires dont ils disposent dans le reste du pays (de l'ordre de 19 milliards d'euros qui vont irriguer l'économie des territoires dans le reste du pays).

Mis bout à bout, ces trois types de flux (navettes, retraités migrants et résidences

secondaires⁷⁵) génèrent un flux total, annuellement, de l'ordre de 42 milliards d'euros, soit 10% du RDB des 16 aires urbaines, et 9% du RDB du reste du pays.

Nous sommes là au cœur de la machine qui transforme des revenus de la production dans certains lieux pour les faire circuler sous forme de revenus résidentiels vers d'autres. Pour autant, la nature de leur économie, leur dynamique et le type de rapport qu'elles ont à l'égard de ces différents types de flux ne sont pas homogènes (tableau 9).

Le cas de Paris est singulier. Quelle que soit la variable étudiée : en intensité, c'est la ville qui voit partir, relativement, le plus de retraités et qui a la plus grande part de propriétaires de résidences secondaires ; en portée, c'est elle qui enregistre les plus longues distances de migration et de localisation de résidences secondaires.

Si Paris est le plus gros contributeur français à ces mécanismes de circulation monétaire, c'est moins au profit de ses régions voisines qu'à celui du reste de la France (et particulièrement du Sud et de l'Ouest).

Pour les 15 autres aires urbaines, on voit nettement que plus la propension des retraités à migrer est forte, plus courte est la distance de leur migration. Les retraités de Grenoble, Toulouse, Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes et Montpellier sont nombreux à migrer (entre 7% et 9%), mais ils ne font en moyenne qu'entre 110 et 140 km, c'est-à-dire peu ou prou dans la même grande région.

75. Et qui ne constituent que la seule – petite – part des flux pour lesquels on dispose de données origine-destination.

Les retraités de Metz, Lille ou Strasbourg, sont peu enclins à partir (5%), mais quand ils le font c'est pour aller en moyenne plus loin, respectivement à 260, 190 ou 340 km.

Les grandes villes du Sud, comme Nice, Toulon et Marseille-Aix, ont également une faible propension au départ des retraités (5%), mais sur de longues distances.

Du côté des résidences secondaires des 15 villes de province, on retrouve les mêmes tendances, plus fortement marquées encore : la part des propriétaires y est strictement inversement proportionnelle à la distance moyenne où elles se trouvent. On peut penser que se joue là un certain effet revenu-prix (la propension à acheter des résidences secondaires dépend du niveau de leurs prix et du revenu des ménages). Les championnes sont, comme pour les migrations de retraités, celles dont les distances moyennes des résidences secondaires sont les plus courtes. En revanche, dans les villes où il y a peu de propriétaires, les distances sont nettement plus importantes.

Là encore, les facteurs sous-jacents sont nombreux et difficiles à démêler. On peut penser que l'occasion crée l'opportunité ou que l'offre pilote la demande, et que la disponibilité de résidences secondaires (offre immobilière dans un cadre attractif) facilement accessibles, et à des prix modiques, incite les ménages à s'en offrir. La qualité de l'environnement régional joue à l'évidence à Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes ou Grenoble mais, alors qu'elle est largement aussi bonne autour de Nice ou Toulon, on trouve dans ces villes et des taux médiocres de propriétaires (9% et 7%) et des distances élevées (210 et 270 km).

On peut penser, là encore, à des facteurs liés à la qualité résidentielle de ces villes, et surtout à l'énorme demande mondiale et donc aux prix élevés des résidences secondaires sur la côte et dans l'arrière-pays.

Les villes qui ont une intensité élevée de retraités migrants et de propriétaires de résidences secondaires à des distances courtes sont celles où l'on peut, mieux qu'ailleurs, mener une carrière professionnelle et posséder une résidence secondaire proche à un prix abordable et s'y retirer lors de la retraite.

Par ailleurs, on vérifie que, de façon systématique, les villes sont d'autant plus dynamiques que la portée de leur SPR (résidences secondaires par exemple) est faible (tableau 10).

Sans être spécifique, la distance moyenne aux résidences secondaires informe sur la qualité résidentielle/touristique des territoires qui environnent nos villes. La faiblesse relative de cette distance à Rennes, Nantes ou Toulouse nous dit quelque chose sur le genre d'attractivité des territoires autour d'eux, à l'inverse des distances très importantes que l'on observe à Metz, Paris ou Lille. On notera, de plus, que le développement du TGV dans les années passées (dont sont dotées ces trois villes), a encore facilité le report d'un achat de résidence secondaire vers des territoires lointains et méridionaux... pour les plus aisés des ménages.

À ce jeu, on retrouve les championnes déjà évoquées : Toulouse, Montpellier, Nantes, Rennes, Nice et Bordeaux, avec de faibles distances et de très bons « fondamentaux » économiques. Les « perdantes » pures sont Rouen, Paris, ou bien encore les aires

Tableau 9. Caractéristiques des SPR navettes, retraites et résidences secondaires en 2006/2007

Nom de l'UU	Nb de navetteurs travaillant dans l'UU et résidant hors de l'UU	Intensité du SPR navettes (% des navetteurs dans l'emploi)	Portée du SPR navettes (distance moyenne parcourue par les navetteurs venant travailler dans l'UU) (km)	Nb de retraités partis hors de l'UU dps moins de 5 ans	Intensité SPR retraités (% partis dans le total des retraités) (%)	Portée SPR retraités (distance moyenne à laquelle se sont installés en dehors de l'UU) (km)	Nb de propriétés secondaires possédées hors de l'UU	Intensité du SPR résidences secondaires (% des propriétaires dans les ménages) (%)	Portée SPR résidences secondaires (distance moyenne des résidences secondaires possédées hors de l'UU) (km)
Paris	605 138	12%	99	146 050	10%	348	532 430	12%	372
Lyon	148 223	21%	51	16 100	6%	153	66 981	11%	178
Marseille-Aix-en-Provence	86 763	15%	57	14 227	5%	189	57 933	10%	186
Lille	111 574	24%	40	8 369	5%	342	21 669	5%	422
Toulouse	98 688	22%	46	9 182	7%	140	39 991	10%	157
Bordeaux	81 604	20%	50	9 263	6%	151	34 443	9%	142
Nice	26 461	7%	80	11 398	5%	324	37 355	9%	212
Nantes	82 426	28%	39	7 691	8%	136	28 765	11%	129
Strasbourg	74 898	32%	37	3 939	5%	222	8 827	4%	313
Grenoble	59 123	27%	37	4 975	7%	142	20 510	11%	145
Toulon	20 742	11%	89	6 622	5%	295	17 060	7%	266
Rouen	60 794	32%	33	4 895	6%	214	9 432	5%	314
Rennes	90 952	48%	32	4 142	9%	120	15 574	11%	134
Montpellier	64 113	40%	30	4 671	9%	147	13 644	9%	145
Metz	52 690	34%	32	2 882	5%	263	5 217	4%	423
Clermont-Ferrand	53 700	36%	29	3 674	7%	107	14 850	12%	140

Source : Source : d'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

Tableau 10. Les indicateurs de dynamique urbaine rapportés à la distance moyenne des résidences secondaires. 16 aires urbaines choisies

AU99	Rang indicateur composite = indicateur de dyn.urbaine (sur 130 AU)	Distance moyenne des RS possédées hors de l'UU	Évolution pop. 1999-2006 (%)	Solde migratoire 1999-2006/ pop. (%)	Évol. emploi Unedic 1999-2007 (%)	Évol. emploi total 1999-2006 (%)	Évol. rev./hab. 1999-2005 (%)
005	4	157	14,3	9,9	32,3	26,7	10,8
015	5	145	11,0	6,8	32,3	24,4	12,0
010	14	266	5,5	5,1	24,7	16,4	13,7
008	16	129	7,3	2,4	26,2	20,3	11,3
012	17	134	9,7	4,1	24,1	21,2	9,2
006	24	212	6,3	5,9	20,9	16,2	10,0
007	26	142	8,0	4,9	21,4	18,2	8,1
003	29	186	5,6	2,7	21,7	15,2	10,4
002	50	178	6,1	0,7	14,0	13,6	7,8
014	55	145	3,3	-1,5	14,8	13,9	9,6
016	60	423	2,0	-0,7	10,2	12,5	12,1
018	65	140	4,2	2,0	11,8	11,7	7,7
009	93	313	4,4	0,2	5,6	10,0	4,1
001	95	372	5,3	-1,0	9,2	9,3	3,8
013	100	314	0,9	-2,5	11,1	8,5	8,3
004	104	422	1,9	-3,5	9,0	10,2	7,1
	moyenne	230,0	6,0	2,2	18,1	15,5	9,1
	Coef. de variation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Corrélation avec distance		-0,63	-0,61	-0,67	-0,66	-0,31

Source : d'après Insee 2006, Unedic, DGI, Filocom-SOeS 2007

urbaines du quart Nord-Est français, avec des distances importantes et des performances économiques plus limitées.

Quelques villes sont dans des situations contrariées. Contrariées positivement, d'abord : Toulon, qui a une distance importante à ses résidences secondaires se porte plutôt bien du point de vue de ses « fondamentaux ». On l'a déjà évoqué, cette distance moyenne élevée renvoie largement au fait que les territoires qui l'environnent font l'objet d'une demande résidentielle si forte qu'elle ne peut que décourager la demande locale.

On observe une contrariété plus gênante à Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble. Voilà des aires urbaines qui se situent dans des environnements attractifs ou en sont proches. Leurs performances, du point de vue des « fondamentaux », sont loin d'être catastrophiques mais restent médiocres et même faibles au regard du modèle esquissé. Des études spécifiques seraient nécessaires pour expliquer ces écarts. Syndrome de ralentissement démographique des grandes villes françaises, pour Lyon ? Périurbanisation forte qui voit les principaux éléments de sa dynamique se reporter à l'extérieur de son aire urbaine ? Problème de qualité urbaine ou d'enclavement des villes de Clermont-Ferrand ou Grenoble ?

Nous avons également essayé d'éclairer ce même genre de relation du point de vue des « emplois de cadres des fonctions métropolitaines ». Les 16 grandes villes françaises restent fortement spécialisées dans ces emplois quelles que soient la qualité résidentielle et la compacité de leur SPR. L'aire urbaine de Paris, notamment, est très en tête.

En revanche, il apparaît une relation forte entre la compacité du SPR et la « dynamique

métropolitaine » de son aire urbaine centrale. Les championnes de la progression de ces emplois sont celles qui ont les portées les plus courtes : Toulouse, Rennes, Nantes, Montpellier et Bordeaux.

En bref, les « dynamiques métropolitaines » sont plus vives dans les villes les plus attractives en termes de conditions de vie de leurs habitants et sur le plan touristique. Ce n'est plus « *big is beautiful* » mais « *beautiful is beautiful* » !

En termes de dynamique, Paris, Lille, Lyon, Aix-Marseille sont largement dépassées par des villes moins importantes solidement campées dans des SPR ramassés dans lesquels sont offertes aux ménages toutes les fonctions qu'ils demandent dans leur cycle de vie : travailler, se former, prendre des loisirs ou des vacances, passer sa retraite...

Si l'on qualifie, avec prudence, de « modèle » cette relation établie entre la compacité des SPR (comme indicateur de la qualité de l'environnement des villes) et le dynamisme des villes, on voit qu'il « marche » pour la plupart des 16 grandes aires urbaines, pour leur bonheur (Toulouse, Rennes, Nantes, Bordeaux, Montpellier...) ou pour leur malheur (Paris, Lille, Metz, Strasbourg, Rouen), avec des relations plus complexes, pour des villes singulières ou en situation médiane (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon).

Apparaît un type spécifique de villes qui « transforment » les avantages résidentiels de leur SPR en dynamique urbaine mais pas en dynamique métropolitaine. Il s'agit de Nice, Aix-Marseille et même Toulon (dont la dynamique de l'emploi des cadres métropolitains ne doit pas masquer l'énorme déficit en la matière). La question qui se pose dans ces villes est celle de leur difficulté à utiliser les

avantages résidentiels de leur environnement proche comme levier de développement « métropolitain ». Dans ce contexte de « beautiful is beautiful », ces trois villes (et d'autres encore en France) devraient être des nouvelles Rennes, Nantes, Toulouse (voire Barcelone). Elles en sont loin⁷⁶.

L'analyse des SPR a été complétée par celle des relations qu'entretiennent les aires urbaines et leur hinterland : la qualité de l'hinterland a des effets positifs sur la dynamique de l'aire urbaine, mais l'hinterland bénéficie, en retour, de flux de revenus en provenance de l'aire urbaine.

Les plus fortes différenciations portent sur la part de ces émissions qui reviennent à leur « hinterland », c'est-à-dire qui sont distribués sur de la courte distance. Elle peut être très faible, comme dans le cas de Paris (seules 6,5% des pensions qui ont quitté l'aire urbaine de Paris se retrouvent dans son hinterland) ou très importante, comme dans les cas de Nantes (61%), Clermont-Ferrand (59%), Rennes (54%) ou Strasbourg (53%)... En moyenne, de l'ordre de 40% de ces flux émis par les AU se portent vers leur hinterland.

Même mécanisme du côté des dépenses de résidences secondaires : il n'y en a que 4% sur celles qui émanent de l'aire urbaine de Paris qui soient effectuées dans son hinterland. À l'inverse, le champion est Nantes, avec 71%. On retrouve de nouveau des taux élevés à

Bordeaux (55%) ou Clermont-Ferrand (53%). En moyenne, c'est 37% de ces émissions qui se portent des aires urbaines étudiées vers leur hinterland.

Concernant les dépenses touristiques, on constate que si les hinterlands les plus résidentiels bénéficient de revenus importants de retraités et de résidences secondaires, ils le doivent relativement peu à leur aire urbaine-centre mais beaucoup au reste du pays (et du monde). Et vice versa : l'hinterland de Paris (et plus généralement le Bassin parisien), peu attractif, bénéficie d'une faible part des émissions de l'aire urbaine de Paris, même si elles sont, en volume, bien plus importantes que les apports venus d'ailleurs. À l'inverse, par exemple, 61% des pensions qui quittent l'aire urbaine de Nantes se portent vers son hinterland. Mais elles ne pèsent que 17% des apports en pensions de retraite dont cet hinterland bénéficie en provenance du reste de la France. On retrouve le même mécanisme pour les résidences secondaires.

En bref, les aires urbaines qui envoient le plus gros de leurs émissions (retraites et dépenses de résidences secondaires) vers leur hinterland et où ces apports sont très minoritaires par rapport à ce qu'il capte d'ailleurs sont celles qui sont les plus dynamiques. Ce sont aussi ces aires urbaines qui entretiennent les rapports les plus heureux avec leur hinterland.

On observe, on l'a dit, des exceptions, comme avec le cas de l'hinterland de Paris, dont les apports de revenus résidentiels proviennent pour l'essentiel de l'aire urbaine de Paris. Mais de façon générale, que ce soit du côté des migrations de retraités ou des localisations de résidences secondaires, les hinterlands des 15 autres aires urbaines sont majoritairement dépendants d'apports venus d'ailleurs. Ces

76. On a pu noter que Nice, qui avait une dynamique forte jusque dans les années 1980, comparable à celle de Nantes ou Rennes, a « décroché » depuis. En revanche, Marseille semble se réveiller depuis le début des années 2000 et commencer à jouer un rôle de seconde locomotive de son aire urbaine avec Aix-en-Provence. Toulon semble s'enfoncer dans l'économie résidentielle et publique. Dans les trois villes, les problèmes de congestion liés à l'explosion des mobilités et de l'urbanisation rétro-littorale constituent un frein important à un développement « métropolitain » déjà contrarié.

hinterlands cohabitent avec leurs villes-centres mais ne vivent pas « à leurs crochets ».

La question est de savoir si ces mariages (non exclusifs, on le voit, à l'exception du cas parisien) permettent un développement parallèle des deux parties ou si au contraire, comme on l'entend souvent, se creuserait un écart entre les grandes villes et leur environnement régional.

Le tableau 11 donne la réponse à cette question pour les 16 aires urbaines étudiées : les mariages sont soit gagnant-gagnant soit perdant-perdant, légitimant de la sorte l'existence d'une communauté de destin entre les aires urbaines et leur hinterland.

Les dynamiques des hinterlands sont fortement corrélées à celles de leur aire urbaine centre, avec des différences. Tout cela fleure l'équilibre de développement entre les aires urbaines et leur environnement plutôt que la fracture.

La présentation, par trame, du tableau 11, permet de voir tout de suite les situations « idéal-typiques » : les mariages « au vert » à Toulouse, Nantes, Toulon, Montpellier et, moins nettement, Nice, permettent à chacun des « conjoints » de connaître un « vif » développement. En revanche, là où le rouge domine (Paris, Lille, Strasbourg, Metz et Clermont-Ferrand), on observe une communauté de destin inquiétante et dans les aires urbaines et dans leur hinterland.

On trouve des cas plus complexes, comme à Lyon, où le solde migratoire de l'aire urbaine est négatif alors que celui de la partie rurale de l'hinterland explose, ce qui renvoie à la question de l'étalement urbain. À Grenoble, la plupart des indicateurs sont meilleurs dans les hinterlands que dans l'aire urbaine, ce qui suggère une union très « libre » et laisse supposer

que Grenoble ne tire pas tous les bénéfices de sa situation régionale et notamment de la qualité résidentielle de son hinterland.

Globalement, cette communauté de destins est faite d'interactions entre des villes et des hinterlands ayant chacun leurs « zones de chalandises » mais qui « font synergie ». Le développement « métropolitain » à Rennes, Nantes ou Toulouse, ou le développement simplement urbain, à Nice ou Toulon, s'appuient sur la qualité du cadre régional dans lequel ces villes se situent et qui en constituent un socle majeur. Et l'inverse, pour des villes comme Paris ou Lille. Les « conjoints » cohabitent et échangent entre eux, mais, surtout, chacun amène au « ménage » une contribution et des ressources propres, tirées du reste du monde. Des « mariages biactifs », en quelque sorte.

Ainsi, l'« effet-marronnier » souvent invoqué dans les régions françaises, qui suggère que le développement territorial des métropoles se ferait au détriment de leur hinterland n'apparaît pas. Inversement, les métropoles ne sont pas non plus dans un rapport de solidarité univoque vis-à-vis de leur périphérie.

On a visé dans ce travail à mettre en évidence l'ancrage régional des villes comme facteur de développement. On a également montré en quoi les villes et leur environnement régional interagissent pour le meilleur ou le pire... On retrouve en Europe ces SPR gagnant-gagnant, dans de grandes agglomérations fortement ancrées dans un système régional : des Barcelone, Hambourg, Bilbao, Milan⁷⁷... constituent un modèle alternatif à celui de Londres et Paris. La compacité de ces systèmes assure à ces territoires un

77. Voir l'analyse des mobilités de retraités dans Talandier M. et Davezies L. (2009), déjà cités.

développement socio-démo-économique à la fois soutenu et équilibré. Ces territoires offrent, dans la proximité, une large palette de fonctions productives, résidentielles, récréatives, touristiques... répondant aux besoins des populations tout au long de leur cycle de vie.

Les résultats de ces premières analyses suggèrent, finalement, que l'idée d'un développement « métropolitain » « hors sol », tout entier tourné vers la mondialisation et tournant le dos aux territoires périphériques doit être remise en cause. L'inscription des villes dans des tissus régionaux et la qualité résidentielle

de ces territoires conditionnent largement leurs succès ou leurs difficultés. L'économie résidentielle n'est pas qu'une ponction sur les revenus des territoires industriels ; c'est aussi, et plus encore, une condition du succès de nos grands pôles productifs, en même temps qu'un formidable vecteur de circulation des flux monétaires et d'irrigation – potentiellement productive – de l'ensemble du territoire national, y compris des territoires les plus éloignés des grands pôles producteurs de richesse, sous réserve de tirer le meilleur parti des uns et des autres, aux différentes échelles territoriales.

Tableau 11. Dynamiques comparées des 16 aires urbaines et de leur hinterland (in et hors aire urbaine). Variations de la population, de l'emploi salarié privé et du revenu par habitant, soldes migratoires

	AU - pop. 1990-2006	Autre AU - pop. 1990-2006	Non AU - pop. 1990-2006	AU - solde migratoire 1990-2006	Autre AU - solde migratoire 1990-2006	Non AU - solde migratoire 1990-2006	AU - Unedic 2000-2007	Autre AU de l'hinterland - Unedic 2000-2007	Non AU de l'hinterland - Unedic 2000-2007	AU - rev./ hab. 1990-2005	Autre AU - rev./hab. 1990-2005	Non AU - rev./hab. 1990-2005
Paris	8,4%	-0,8%	7,8%	-6,6%	-13,3%	0,7%	5,9%	1,8%	-2,3%	12%	17%	15%
Lyon	12,7%	5,3%	13,9%	-0,8%	-3,6%	10,2%	9,6%	5,7%	5,4%	15%	22%	24%
Marseille- Aix-en- Provence	10,0%	8,4%	19,3%	3,7%	4,2%	14,9%	15,0%	17,4%	18,6%	21%	24%	26%
Lille	4,8%	-1,5%	0,6%	-8,4%	-9,2%	-3,3%	3,9%	5,0%	-0,2%	17%	22%	23%
Toulouse	31,1%	-0,2%	5,9%	20,0%	-3,2%	10,8%	25,2%	11,6%	9,1%	20%	21%	31%
Nice	11,3%	-14,7%	20,0%	10,8%	-18,6%	22,0%	14,5%	23,4%	24,8%	14%	30%	24%
Bordeaux	14,7%	-66,2%	8,9%	7,4%	-72,9%	12,5%	14,1%	2,0%	9,8%	19%	32%	22%
Nantes	18,4%	10,8%	14,6%	6,3%	0,7%	10,6%	19,2%	10,4%	11,9%	21%	28%	34%
Strasbourg	12,3%	-3,6%	7,1%	1,6%	-11,8%	2,7%	1,5%	0,9%	-1,5%	12%	20%	24%
Toulon	12,2%	8,7%	23,5%	10,6%	2,6%	19,5%	19,3%	15,3%	25,6%	25%	22%	25%
Rennes	23,3%	7,9%	8,0%	9,2%	-1,9%	6,2%	16,3%	16,0%	7,1%	24%	29%	32%
Rouen	3,6%	5,2%	5,2%	-5,6%	-8,0%	-0,1%	6,0%	5,3%	2,2%	17%	17%	22%
Grenoble	9,5%	9,8%	16,0%	-2,6%	-3,0%	10,3%	9,5%	8,9%	9,0%	20%	16%	25%
Montpellier	31,3%	7,3%	16,6%	20,0%	1,8%	14,8%	25,6%	15,8%	16,5%	22%	20%	28%
Metz	5,1%	-5,6%	1,2%	-2,6%	-12,0%	-2,3%	4,1%	3,4%	-3,8%	24%	24%	28%
Clermont- Ferrand	7,6%	-15,2%	-2,2%	2,6%	-18,2%	3,6%	7,7%	4,4%	2,5%	21%	23%	29%
Moyenne	13,5%	-2,8%	10,4%	4,1%	-10,4%	8,3%	12,3%	9,2%	8,4%	19,0%	23,0%	25,8%
Coef. var.	0,63	-6,75	0,73	2,11	-1,74	0,91	0,61	0,73	1,09	0,22	0,21	0,18
Coef. Corrélation (avec AU)		0,10	0,25		0,06	0,70		0,68	0,72		0,26	0,68

Source : d'après Insee 2006, Unedic, DGI

BIBLIOGRAPHIE

Baccaini B., Sémécurbe F., Thomas G., *Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation*. Insee Première, n°1129, mars 2007.

Cribier F., Kych A., *Les parcours résidentiels de fin de vie d'une cohorte de retraités de la région parisienne*, Lasmas-Institut du longitudinal, Iresco, CNRS, Paris, Note de synthèse du rapport (janvier 1999 – 40 pages), *Cahiers de Recherches de la MIRE* n°5, mai 1999.

Davezies L., *La crise et nos territoires, premiers impacts*. Rapport pour l'ADCF, publié dans les *Notes de l'ADCF*, 96 p. Téléchargeable sur le site de l'ADCF : <http://www.adcf.org/files/ADCF-etude-crise-20101105.pdf>

Davezies L., *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Collection La République des idées, Le Seuil, 2008.

Davezies L., « Le coût de la Corse », *Pouvoirs Locaux* n°47 IV/2000.

Davezies L., « Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne », *Économie et prévision*, n°138-139, II/III, 1999.

Davezies L., *La redistribution des revenus entre Paris et la province. Étude du budget de l'État et du système de Sécurité sociale en 1991*, rapport au Conseil régional Île-de-France, CEil/IUP/UPVM Créteil, décembre 1994, polygraphié 57 pages.

Davezies L. et Estèbe P., « Mythes et légendes du développement territorial : l'autonomie politique dans l'interdépendance économique ? », *Pouvoirs Locaux* n°72 I/2007 (mars).

Donnelier J.C. et Garagnon M., *Comptes régionaux des administrations publiques centrales (CRAPUC)*, Commissariat général du plan et Insee, Division des études régionales. Note de présentation (non publiée), mai 1989.

Driant J.C. (sous la direction), « Politiques de l'habitat et crises du logement », *Problèmes économiques et sociaux*, La Documentation française, n°944, janvier 2008.

Estèbe P., *Gouverner la ville mobile*, PUF, coll. La ville en débat, 2008.

Florida R., *The Rise of the creative Class, and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York, Basic Books, 2002.

- Glaeser E., Kolko J. et Saiz A., « Consumer City », *Journal of Economic Geography*, Oxford University Press, vol. 1(1), pp. 27-50, 2001.
- Godineau X., « Les comptes régionalisés des administrations publiques centrales. Un instrument à promouvoir », in Archambault É., *La Comptabilité nationale, pour quoi faire ?* Economica, 1992.
- Gonnard S., *L'inversion des flux migratoires interrégionaux. De nouveaux rapports entre migrations internes et développement territorial ?* Thèse de doctorat, Institut d'urbanisme de Paris, université Paris Val-de-Marne, 2006.
- Krugman P., « Increasing Returns and Economic Geography », *Journal of Political Economy* 99, pp. 483-499, 1991.
- Nègre M., « Financement de la Sécurité sociale et transferts interrégionaux », *Revue Française des affaires sociales*, janvier 1980, pp 3-39.
- Orfeuil J.P., Soleyret D., « Quelle interaction entre les marchés de la mobilité à courte et à longue distance ? », *Recherche transport sécurité* n°76, p. 208-221, 2002.
- Talandier M. et Davezies L., *Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*, La Documentation française, éd. PUCA, 130 pages, 2009.
- Talandier M., *L'impact du classement Unesco sur le développement économique local. Une analyse économétrique des facteurs d'attractivité territoriale sur le cas de la France métropolitaine*, rapport pour l'Unesco, juin 2008, polyg. 49 p. + annexes.
- Talandier M., *Un autre modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural*, thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, université Paris-12, Créteil, 2007, 379 p. + annexes.
- Terrier C., *Population touristique et population présente : les bases de l'économie présente des départements*, ministère délégué du Tourisme/Insee (téléchargeable sur le site du ministère), 2005.
- Vignal C., « Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités des salariés de l'industrie », *Espaces et sociétés* n°120-121, 2005/2-3.
- Wishlade F., Davezies L., Yuill D. et Prud'homme R., « Economic and Social Cohesion in the European Union: the Impact of Member State's Own Policies », *Regional Development Studies* n°29, European Union, Brussels, 1998.





TRAVAUX n°19

La spécialisation fonctionnelle des territoires se développe dans un contexte de mobilité importante des populations : on naît ici, on fait ses études là, on fonde une famille, on travaille, on passe ses week-ends, ses vacances ou sa retraite ailleurs encore.

L'étude présentée dans cette publication analyse les flux et interactions, et donc les synergies, qui se créent entre les territoires à base économique productive d'un côté et résidentielle de l'autre. Les résultats de ce travail portant sur 131 « systèmes productivo-résidentiels » suggèrent que l'idée d'un développement métropolitain hors-sol, tout entier orienté vers la mondialisation et tournant le dos aux territoires périphériques, doit être remise en cause.

Les auteurs, Laurent Davezies, économiste, professeur au CNAM, titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires » et Magali Talandier, urbaniste-économiste, maître de conférences à l'université Joseph-Fourier de Grenoble, UMR Pacte, tous deux membres de L'Observatoire de l'Économie et des Institutions Locales (L'Œil), mobilisent une méthode originale qui donne à voir une nouvelle géographie des territoires français, de plus en plus interdépendants les uns des autres.

Avec Travaux, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) propose une collection d'ouvrages de référence conçus à partir du programme d'études qu'il lance chaque année. En publiant les contributions d'universitaires, de consultants ou de groupes de prospective qu'il sollicite, le CGET souhaite ainsi alimenter et éclairer les différents débats que suscite l'égalité des territoires.

Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
La **documentation** Française
Tél. 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Prix : 12 €

Imprimé en France
ISBN : 978-2-11-009683-8
DF : 5TD 36 860

